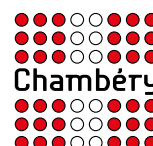




ENGAGEMENTS
quartiers2030



SOMMAIRE



Pochette 1

■ EDITORIAUX	p.1
■ MÉTHODE	p.7
■ PORTRAITS DE TERRITOIRE DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE PRIORITAIRES (QPV)	p.11
Indicateurs clés et cartographie	
■ PRIORITÉS POUR LES QPV	p.17
• Accompagner les jeunes dans leurs parcours éducatifs, d'insertion et d'autonomie	
• Aller vers les personnes les plus éloignées des services publics	
• Soutenir et accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants	
• Promouvoir le vivre ensemble et la citoyenneté	
• Prévenir la délinquance	
• Permettre l'amélioration du cadre de vie des habitants dans le cadre du déploiement du projet de renouvellement urbain au Biollay	
• Inscrire les habitants dans de parcours d'insertion socioprofessionnelle dans les Hauts de Chambéry	
• Poursuivre l'amélioration de la qualité de vie dans les Hauts-de-Chambéry	
■ FONCTIONNEMENT DU CONTRAT DE VILLE	p.39
• Gouvernance et coordination	
• La participation citoyenne	
• L'évaluation du contrat de ville : objectifs et méthodes	
• Financement des actions et des structures par le contrat de ville	
• Engagements des partenaires et mobilisation du droit commun	
• La communication : en direction des habitants, des acteurs/partenaires, des institutions	

Pochette 2

■ PROJETS DE TERRITOIRE DES QUARTIERS EN VEILLE ACTIVE (QVA)	p.1
Indicateurs clés, cartographie, ressources, axes de travail, besoins repérés, enjeux et priorités	

Pochette 3

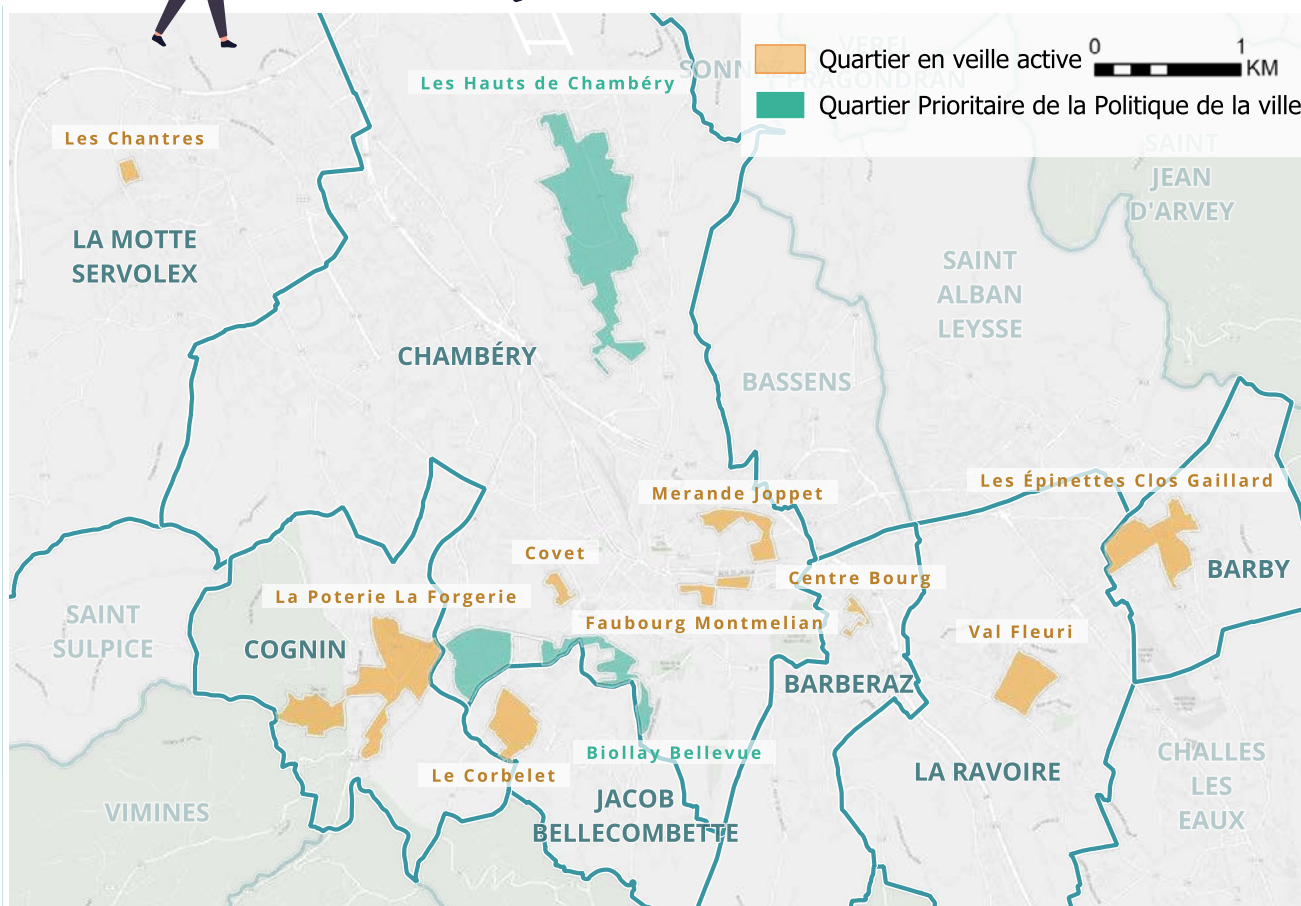
■ LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES	p.1
• Fiches engagements de chaque partenaire signataire	



LE CONTRAT de ville

- Editoriaux
- Portraits des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville
- Méthode, priorités et fonctionnement

La nouvelle géographie DE LA POLITIQUE DE LA VILLE de Grand Chambéry



Critères	Méthode retenue par l'Etat pour la révision des "quartiers prioritaires"	Méthode retenue par l'Agglomération pour la révision des "quartiers en veille active"
Nombre total d'habitants constant	Nombre constant d'habitants à l'échelle départementale (environ 9 700 habitants)	Nombre constant d'habitants à l'échelle de l'Agglomération – QPV et QVA confondus (environ 20 500 habitants)
Seuil minimum d'habitants	1 000 habitants minimum par quartier (en continuité géographique)	500 habitants minimum par quartier (en continuité géographique)
Part des ménages sous le seuil de pauvreté	Moyenne des revenus inférieure à 13 400 € par unité de consommation (60 % du revenu médian du territoire) soit entre 35 et 45% des habitants sous ce seuil	Un minima de 15% des ménages sous ce seuil de 13 400 € par unité de consommation (60 % du revenu médian du territoire)

ÉDITORIAL

DU PRÉFET DE LA SAVOIE



Le contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération chambérienne porte l'ambition d'apporter une réponse encore plus efficace, encore plus en proximité, encore plus opérationnelle pour réduire les inégalités et répondre aux besoins des populations des quartiers dits prioritaires des Hauts de Chambéry et du Biollay-Bellevue. En redessinant et en étendant les périmètres des deux quartiers politique de la ville, ce nouveau contrat de ville répond désormais d'avantage aux réalités et aux enjeux de cohésion du territoire. A Chambéry, aujourd'hui, ce sont 10 200 habitants qui bénéficient des moyens, des compétences, des initiatives portés par la politique de la ville.

Ce contrat de ville définit un horizon partagé pour les territoires prioritaires de Chambéry. Avec les habitants et les partenaires, nous avons souhaité inscrire au premier des rangs des préoccupations les actions en direction de la jeunesse et la parentalité. En effet l'accès à l'éducation et à l'insertion sont des leviers essentiels pour l'amélioration des conditions et des parcours de vie. Mieux accéder à ses droits, améliorer son cadre de vie, évoluer en sécurité dans son quartier sont autant d'aspirations exprimées par les habitants et pour lesquels le contrat de ville va agir à travers une feuille de route claire, pragmatique et dotée de moyens.

Ce document fixe des priorités mais aussi des méthodes pour répondre aux défis importants que connaissent les quartiers. En évaluant de manière régulière et précise l'impact des actions, en facilitant et pérennisant l'accès aux crédits pour les acteurs associatifs, en portant l'ambition constante d'« aller vers » et de faire participer les habitants, nous posons les fondements d'une politique publique qui réussit ses objectifs et sera capable de se réajuster.

Ce contrat de ville est le produit d'une ambition collective et partagée. Son processus d'élaboration s'est appuyé sur une multitude d'acteurs engagés au quotidien pour les quartiers : les habitants d'abord qui ont été mobilisés tout au long de l'écriture, les associations qui ont pu s'investir à toutes les phases de construction, les services et institutions signataires bien sûr qui ont matérialisé leur participation par des engagements réciproques. Mais ce document est surtout le témoin d'une forte synergie entre les collectivités de Chambéry, de Grand Chambéry et les services de l'Etat. Cette coopération est essentielle pour l'avenir de nos quartiers.

Je remercie chacun d'entre vous pour son investissement et sais pouvoir compter sur votre engagement pour traduire nos intentions en changements concrets pour les habitants au cours du nouveau contrat de ville 2024-2030.



François Ravier
Préfet de la Savoie

ÉDITORIAL

DU VICE-PRÉSIDENT DE GRAND CHAMBÉRY



Ce nouveau contrat de ville – Engagements Quartiers 2030 – est le fruit d'un partenariat abouti entre Grand Chambéry, chef de file de la politique de la Ville, l'Etat et l'ensemble des partenaires, qu'il s'agisse des communes concernées, des habitants, des institutions et des associations.

Cette contractualisation renouvelée constitue ainsi la matérialisation d'une ambition collective forte et assumée, celle d'agir pour les habitants en réduisant les inégalités, par la mobilisation continue des politiques publiques et des ressources, tant spécifiques que de droit commun. Afin d'être à la hauteur des enjeux du moment, nous avons aussi voulu innover ensemble, en territorialisant l'action au regard des particularités et des identités des quartiers, mais aussi en adaptant davantage nos pratiques à l'aller-vers, ceci afin d'apporter des solutions au plus près des besoins des habitants, notamment ceux qui, dans nos quartiers, sont les plus éloignés des services publics.

Ces priorités que nous nous sommes fixées collectivement au moment de l'élaboration du contrat constituent aujourd'hui notre cap vers 2030. Dans cette optique, une attention particulière est apportée à la jeunesse des quartiers, tant dans l'accompagnement que le suivi des parcours éducatifs, d'insertion et d'autonomie. Dans le prolongement, nous avons voulu accorder une place prépondérante au soutien et à l'accompagnement à la parentalité dans l'éducation de leurs enfants, ainsi qu'à la prévention de la délinquance et la promotion de l'égalité et des valeurs de la République.

Par ailleurs et en cohérence avec les priorités définies par l'Etat, nous souhaitons que nos quartiers soient confortés dans leur image d'ambassadeurs du vivre-ensemble et puissent bénéficier des conditions optimales permettant d'atteindre le plein emploi, dans un cadre de vie apaisé et reverdi où la transition écologique est pleinement intégrée aux futurs projets de renouvellement urbain.

A l'instar de ce qui est engagé dans ce contrat pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) des Hauts de Chambéry et du Biollay-Bellevue, Grand Chambéry a souhaité décliner cette volonté nationale Engagements Quartiers 2030 dans une véritable politique intercommunale à destination de ses quartiers en veille active (QVA). Ce second échelon de l'intervention intercommunale doit permettre de venir en aide, avec les communes, à certains territoires qui concentrent des difficultés sans atteindre les seuils des quartiers prioritaires. En continuant de soutenir ces quartiers, Grand Chambéry réaffirme ainsi sa détermination à prévenir d'éventuelles dégradations des situations de pauvreté et à éviter que ces quartiers glissent, à terme, dans la géographie prioritaire.

Tels sont les défis qui nous réunissent, institutions, partenaires publics ou privés et associations, au service des habitants jusqu'à 2030 !



Franck Morat

*Vice-président à la politique de la ville,
à l'emploi/insertion et au renouvellement urbain*



ÉDITORIAL

DU MAIRE DE CHAMBÉRY



Les pouvoirs publics doivent une égale considération à chacune et chacun, peu importe ses origines, ses revenus, son genre ou bien le quartier dans lequel il réside. Aucun habitant n'est plus chambérien que son voisin.



C'est avec cette philosophie que la Ville de Chambéry mène, au côté de ses partenaires, la politique de la ville. Elle se traduit au quotidien par un ensemble de dispositifs visant à renforcer le droit commun dans les quartiers qui concentrent davantage de pauvreté et de difficultés sociales.

Chambéry se distingue au niveau national par un périmètre du contrat de ville qui, au lieu de se restreindre ou se maintenir, se développe. Nous avons défendu la nécessité de conforter les actions en cours mais aussi de les étendre là où elles faisaient défaut. Je me réjouis de l'accueil positif qui a été réservé à notre demande par les services de l'Etat. Dans la même logique, de nouveaux secteurs entrent en "veille active" pour nous donner les moyens d'y intervenir finement.

Parce qu'on ne change pas la vie des gens sans eux, un accent supplémentaire sera mis sur "l'aller vers" : faciliter la participation des habitants aux décisions qui les concernent et, pour cela, la nécessité pour la puissance publique de faire le premier pas vers eux.

Ce nouveau contrat de ville met aussi l'accent sur la jeunesse pour mieux accompagner dès maintenant celles et ceux qui feront le Chambéry de demain. Pour cela, il faut naturellement être au côté des parents. C'est le sens des actions sur la parentalité qui seront déployées.

L'objectif partagé de tous les partenaires de la politique de la ville est clair : améliorer la vie des habitants et rendre effectif le principe d'égalité qui fonde notre République. Prévenir la délinquance, favoriser la sécurité de tous, conforter l'emploi et être attentif à la qualité des logements comme des espaces publics : voilà autant de clés pour permettre le vivre ensemble.

J'adresse tous mes remerciements aux différents partenaires, élus et agents impliqués dans l'élaboration de ce contrat de ville qui vient fixer une nouvelle ambition pour Chambéry, ses quartiers prioritaires et ses quartiers en veille active. L'action se poursuit et est devant nous : la Ville de Chambéry sera au rendez-vous.



Thierry Repentin
Maire de Chambéry



DÉMARCHE ET MÉTHODE DU CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Conformément aux ambitions du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023, des circulaires du 31 août 2023 et du 4 janvier 2024, le nouveau contrat de ville « **Engagements Quartiers 2030** » de Grand Chambéry repose sur la volonté partagée de ses signataires de promouvoir une politique publique :

- Efficace et pragmatique, avec des effets réels et mesurables pour réduire les inégalités entre les habitants du quartier et ceux de l'agglomération ;
- Compréhensible et accessible pour les habitants et les acteurs du territoire ;
- Partenariale et participative, mobilisant les acteurs de droit commun, les habitants ainsi que les acteurs associatifs et institutionnels œuvrant dans les quartiers.

Ce nouveau contrat de ville repose en outre sur une géographie prioritaire actualisée intégrant le quartier du Piochet au périmètre initial du Quartier Politique de la Ville (QPV) des Hauts-de-Chambéry et un élargissement du périmètre au centre du quartier du Biollay-Bellevue.

Ce nouveau tracé concerne

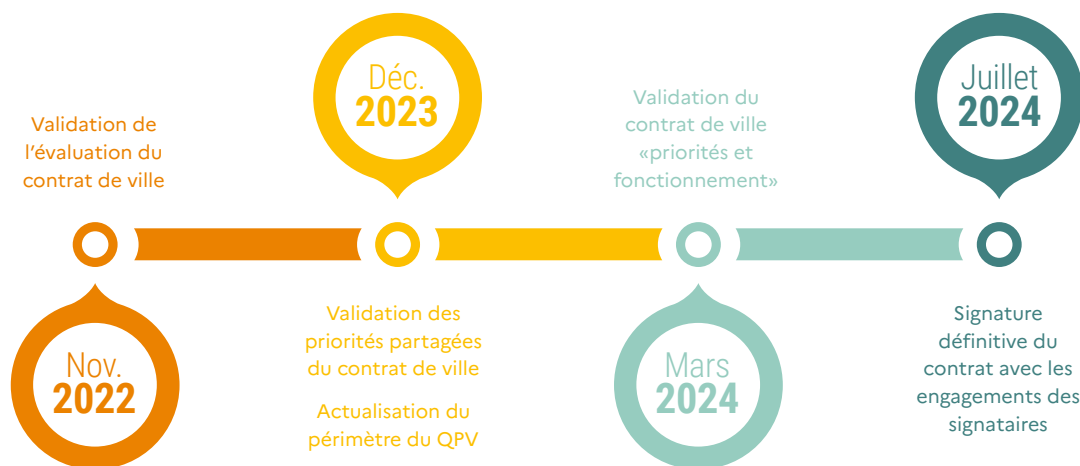
10 400 habitants

dont le taux de pauvreté
est compris

entre **35** et **45 %**

CADRE MÉTHODOLOGIQUE

L'écriture du contrat de ville « **Engagements Quartiers 2030** » a reposé sur un processus à l'œuvre depuis 2022 et rythmé par 4 comités de pilotage de validation :



.../...



Afin de bâtir une feuille de route en phase avec les évolutions du territoire, la méthode retenue pour l'écriture du contrat repose sur le croisement de données quantitatives et qualitatives avec notamment :

■ **Les enseignements de l'évaluation du précédent contrat de ville 2015-2023** qui a permis la formulation de préconisations en termes d'objectifs et d'actions mais aussi d'organisation et de fonctionnement.

La démarche d'évaluation retenue s'est articulée autour de 3 volants répondant aux objectifs fixés par la circulaire du 14 décembre 2021 :

- Le fonctionnement du contrat de ville : gouvernance, partenariat, participation des habitants (piloté par l'Etat) ;
- Le bilan panoramique : approche territoriale, thématique et financière (piloté par Grand Chambéry) ;
- Des focus ont été réalisés sur deux thématiques, choisies de manière conjointe par la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et la Préfecture en fonction des besoins identifiés : la jeunesse et l'accès aux droits.

■ **Les évolutions démographiques, économiques, sociales et environnementales** à travers l'analyse d'indicateurs et de données.

■ **Les retours d'expérience et enjeux identifiés par les habitants.**

La **mobilisation des habitants** pour l'écriture s'est appuyée sur une démarche d'aller vers construite autour de différents événements :

- Ateliers de recueil de la parole dans la cadre des fêtes de quartier en juillet et septembre 2023, 139 habitants rencontrés.
- Des questionnaires en direction des publics : la plateforme numérique nationale diffusée dans les structures et par les acteurs du quartier.
- La participation d'une dizaine d'habitants, mobilisée dans le cadre du conseil citoyen à tous les temps forts du processus d'évaluation et d'élaboration.



■ **Les avis et besoins exprimés par les acteurs de terrain et les représentants techniques des institutions signataires.**

Les partenaires et acteurs du quartier (associations, services...) ont participé à l'élaboration du contrat de ville à travers une demi-journée de concertation organisée le 26 septembre 2023 et ayant réuni 29 institutions, 43 associations et des représentants des habitants, soit plus de 120 personnes. Ce moment de partage et d'échanges a permis aux participants d'amender et d'approfondir les objectifs mais aussi de les prioriser et les opérationnaliser.

■ **Les contributions et engagements au titre du droit commun.**

Les partenaires signataires ont été mobilisés à différents niveaux durant l'ensemble du processus :

- Présence des techniciens à la demi-journée de concertation
- Temps réguliers de présentation, d'échanges et de validation collective en comité stratégique avec les partenaires signataires (15/09/2023 sur la méthode, le calendrier et le contenu, 1^{er}/12/2023 sur les priorités)
- Rencontres individuelles entre février et avril 2024 pour affiner la nature des engagements réciproques.



FOCUS SUR LES QUARTIERS EN VEILLE ACTIVE

Dans la circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 du 31 août 2023, l'Etat affiche davantage de souplesse pour intervenir dans des « poches de pauvreté », équivalentes des quartiers en veille active (QVA) de Grand Chambéry.

La circulaire rappelle que les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) constituent depuis 2014 la géographie d'intervention majeure de la politique de la ville. Comme tout zonage, celui de la politique de la ville n'est pas exempt d'effets de seuil.

Les épisodes de violence urbaine en juin 2023 ont illustré des difficultés socioéconomiques existantes dans certaines zones ne répondant pas strictement aux critères de la géographie prioritaire mais en présentant certaines caractéristiques. Ces territoires identifiés comme vulnérables peuvent correspondre à des quartiers qui ont relevé auparavant de la géographie prioritaire, passés en veille active, mais également être identifiés comme des territoires en situation de décrochage.

En continuant de soutenir des quartiers en veille active, Grand Chambéry réaffirme sa volonté de prévenir d'éventuelles dégradations des situations de pauvreté et d'éviter que ces quartiers basculent, à terme, dans la géographie prioritaire. Ce second échelon de l'intervention intercommunale doit permettre de venir en aide à certains quartiers qui concentrent des difficultés sans atteindre les seuils des QPV.

C'est dans ce cadre et dans la volonté réaffirmée de Grand Chambéry qu'une nouvelle géographie des QVA a été élaborée en lien étroit avec les communes concernées afin de :

- De s'assurer que la politique de la ville soit toujours dirigée vers les territoires qui le nécessitent ;
- D'éviter la dilution des moyens humains et financiers ;
- De permettre l'entrée éventuelle de nouveaux quartiers dont la situation se serait dégradée.



.../...



Concernant les communes ayant des quartiers en veille active, le travail de concertation a été ainsi planifié :

- Le recueil des besoins réalisé au début de l'année 2024 ;
- La nouvelle géographie en veille active a été validée par les communes dans le courant du 1^{er} trimestre 2024 ;
- Un temps de travail pour présenter le contenu et valider la partie dédiée aux QVA organisé en avril avec les référents techniques et en mai avec les maires et élus concernés.

Les priorités des QVA, développées dans leur projet de territoire respectif, s'articulent autour de principes d'actions identifiés dans les QPV tels que l'aller vers, la participation des habitants, la promotion de l'égalité et des valeurs de la République, la prévention de la délinquance et la lutte contre le repli sur soi.

Enfin, les modalités de gouvernance et d'évaluation sont déclinées à partir de celles définies pour la partie QPV et structurées autour d'instances collégiales et décisionnelles associant les différents partenaires du contrat.

L'accompagnement de Grand Chambéry pour les QVA s'élabore autour de :

- Un soutien technique en lien avec les autres compétences de l'agglomération : accompagnement des communes en ingénierie en fonction des besoins (soutien à l'animation territoriale, déploiement du volet numérique, insertion des jeunes, ateliers sociolinguistiques, formations...);
- Un appel à projets en crédits de fonctionnement ;
- Des fonds de concours au profit du renforcement des équipements et de l'aménagement des espaces publics de proximité (plafond de 75k€ par QVA pour la période 2023/2027) ;
- Des dispositifs co-financés par Grand Chambéry au bénéfice des habitants des communes (médiation nocturne, insertion socioprofessionnelle, accompagnement à l'autonomie numérique...);
- Une communication régulière aux communes sur les actions et les partenaires ressources.



PORTRAITS **de territoire**

Indicateurs clés et cartographie
DES QUARTIERS PRIORITAIRES
 de la politique de la Ville

*NB : les données utilisées sont issues de l'ancien périmètre QPV,
 car les données pour les nouveaux périmètres ne sont pas encore disponibles à ce jour.*

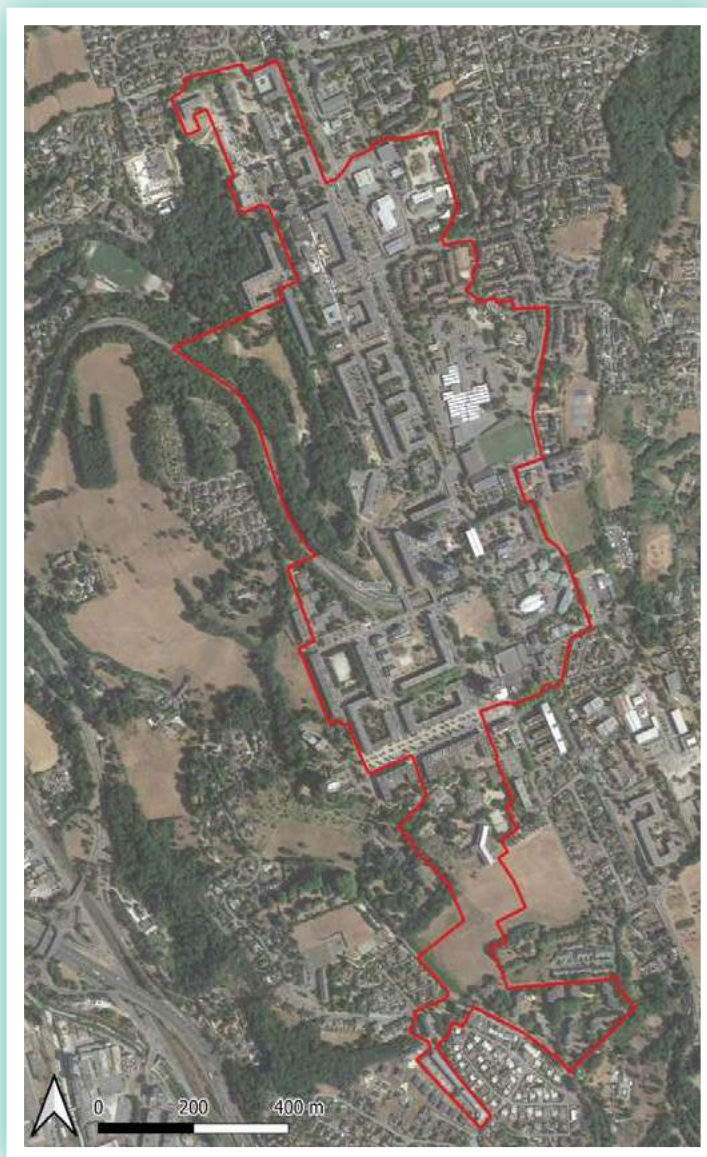
quartiers2030





LES HAUTS-DE-CHAMBÉRY

- Un PRU d'envergure qui a permis d'améliorer la qualité de vie, l'attractivité et la mixité dans le quartier.
- Des atouts du quartier mis en avant par les habitants : multi-culturalité, diversité de la population, tissu associatif dense, situation géographique et solidarité entre habitants.
- Un quartier qui accueille des équipements et des services rayonnant à l'échelle de l'agglomération : collège, lycée, salle de spectacle, cinéma, parc d'activités, gendarmerie, bibliothèque, services de l'Etat et du Conseil départemental...
- Un quartier fortement impacté par la fermeture consécutive de 3 structures d'animation de la vie sociale avec de fortes conséquences sur la vie des habitants et sur leur confiance vis-à-vis des institutions, notamment les jeunes dont une partie n'a jamais eu accès à des offres d'animation.
- Constitution de collectifs d'habitants et de nombreuses initiatives de petites associations.
- Un bailleur très impliqué dans les projets participatifs et de redynamisation commerciale.
- Montée de la délinquance, notamment des mineurs et de l'économie des stupéfiants.
- Augmentation des troubles de voisinage liée entre autres à des problématiques de santé mentale.
- Difficultés accrues d'accès aux droits pour les publics les plus éloignés du numérique.



PORTRAIT SOCIAL DES HABITANTS DU QUARTIER (année 2021) :


7 078
habitants
Hauts de Chambéry


139 738
habitants
Grand Chambéry

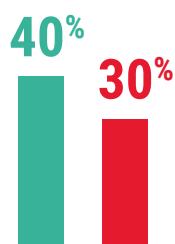
Source : INSEE

Données Hauts de Chambéry

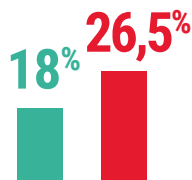
Sources : données INSEE RP 2021
FILOSoFi-DGFIP 2020
et CAF73 au 31.12.2021



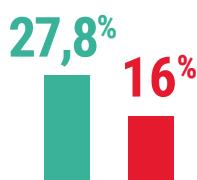
Données Grand Chambéry



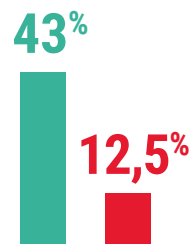
Part des moins de 25 ans



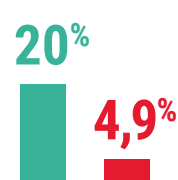
Part des plus de 60 ans



Familles monoparentales



Taux de pauvreté (au seuil de 60%)



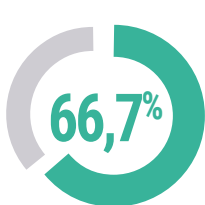
Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible

14 940 €

24 260 €

Médiane du revenu disponible par unité de consommation (UC)

LES JEUNES ET LES PARCOURS ÉDUCATIFS :



Elèves en collège provenant de CSP défavorisées



Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi



Sources : Données Ministère de l'Education Nationale années scolaires 2019/2020 et 2020/2021 et INSEE RP 2021

L'EMPLOI ET L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE :

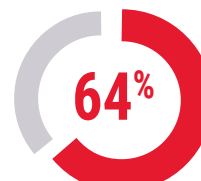
798 Demandeurs d'emploi cat. A B C
3 359 Population active



Taux de chômage



Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans



Sources : France Travail 4^{ème} trimestre 2023, Pôle emploi 31.12.2021 et INSEE Sirène 31.12.2020

CONDITIONS DE VIE ET LOGEMENT :

Part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales



Source : RPLS/Fidéli 2021

BIOLLAY / BELLEVUE



BIOLLAY

- Quartier composé majoritairement de logements de petite taille, vieillissants, sans réhabilitation significative depuis de nombreuses années.
- Quartier situé dans la continuité urbaine du centre-ville, avec plusieurs secteurs distincts et enclavés : la Favorite, le Petit Biollay, Bellevue.
- Manque de locaux associatifs, besoin de restructuration des équipements publics.
- Quartier avec une forte paupérisation.
- Enjeu autour de la participation des habitants et de leur implication dans la vie de quartier.
- Concentration importante de personnes isolées avec des problématiques prégnantes en matière de santé, de handicap, de vieillissement et de santé mentale.
- Sentiment de relégation exprimé par les habitants qui déplorent le manque de transport et d'équipements de qualité dans le quartier.

BELLEVUE

- Quartier enclavé avec une topographie en pente qui ne facilite pas les cheminements piétonniers, les déplacements et les rencontres, malgré sa proximité avec le centre-ville.
- Des indicateurs socioéconomiques avant le programme de rénovation urbaine initié en 2019 qui démontraient une situation de précarité et d'isolement des habitants. Besoin d'actualiser le diagnostic social suite aux opérations réalisées dans les bâtiments où vivaient les personnes les plus en difficulté.
- La mixité sociale est plus prégnante que dans d'autres quartiers politique de la ville, phénomène qui peut être expliqué par la présence de pavillons attractifs et par le projet de renouvellement urbain récent.
- Peu d'associations et de services publics présents dans le quartier pour initier et porter des projets de développement.
- Existence d'un collectif d'habitants investis.

PORTRAIT SOCIAL DES HABITANTS DU QUARTIER (année 2021) :


3 710
habitants
Biollay-Bellevue


139 738
habitants
Grand Chambéry

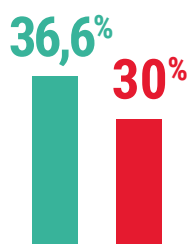
Données Biollay-Bellevue

Sources : données INSEE RP 2021
FILOSoFi-DGFIP 2020
et CAF73 au 31.12.2021

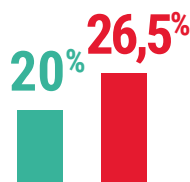


Données Grand Chambéry

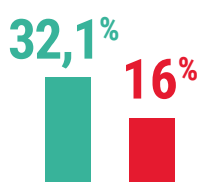
Indice de jeunesse
(population -20 ans/
pop plus de 60 ans)



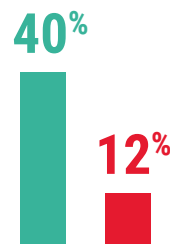
Part des moins
de 25 ans



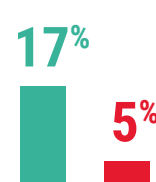
Part des plus
de 60 ans



Familles
monoparentales



Taux de pauvreté
(au seuil de 60%)



Part de l'ensemble
des prestations
sociales dans le
revenu disponible

15 450 €

24 260 €

Médiane du revenu disponible par unité de consommation (UC)

LES JEUNES ET LES PARCOURS ÉDUCATIFS :



Elèves en collège provenant de CSP défavorisées



Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi



Sources : Données Ministère de l'Éducation Nationale années scolaires 2019/2020
et 2020/2021 et INSEE RP 2021

L'EMPLOI ET L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE :

448

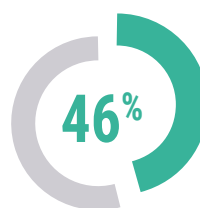
Demandeurs
d'emploi
cat. A B C

1 721

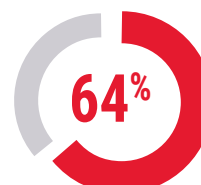
Population
active



Taux de chômage



Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans



Sources : France Travail 4^{ème} trimestre 2023, Pôle emploi 31.12.2021 et
INSEE Sirène 31.12.2020

CONDITIONS DE VIE ET LOGEMENT :

Part de logements
locatifs sociaux parmi
les résidences principales



Source : RPLS/Fidéli 2021



PRIORITÉS du contrat de ville

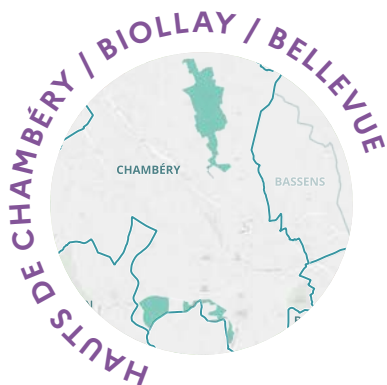
Les priorités du contrat de ville 2024-2030 pour les QPV de Chambéry reposent sur des priorités validées par le comité de pilotage du 20 décembre 2023, clôturant un processus de concertation de tous les partenaires et un travail de mise à jour de données socioéconomiques des quartiers.

Conformément à la circulaire du 31 août 2023 sur l'élaboration des contrats de ville et pour répondre aux enjeux du territoire, les priorités thématiques sont de deux niveaux :

- **Des priorités communes ;**
- **Des priorités territoriales pour chacun des deux quartiers prioritaires.**

Ces priorités sont déclinées en fiche actions qui détaillent chacune des objectifs opérationnels et/ou pistes d'actions, des partenariats et dispositifs mobilisables et des indicateurs d'évaluation.





Axe 1

Accompagner les jeunes dans leurs parcours éducatifs, d'insertion et d'autonomie

Objectifs opérationnels	Exemples de mesures/actions	Indicateurs d'évaluation
Aller vers les jeunes dans l'espace public	Médiation nocturne Travail de rue Animations de rue sportives et culturelles	Nombre et type de jeunes rencontrés par âge/genre/quartier Nombre de jeunes mis en lien avec les structures de droit commun Source : Dauphin
Accompagner les parcours de jeunes en rupture	Construction de parcours individualisés pour les jeunes en rupture avec les acteurs Chantiers éducatifs	Nombre et type de jeunes accompagnés par âge/genre/quartier Suite de parcours à 1 an des jeunes accompagnés Source : Dauphin
Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire	Programme de Réussite Educative (PRE) Accompagnement à la scolarité Mentorat Mobilisation pour des stages de qualité	Résultat évaluation en 6^{ème} Résultat brevet des collèges Suite de parcours 1 an après le collège Taux d'absentéisme Nombre et variété des terrains de stages de 3^{ème} Source : Education nationale
Favoriser l'insertion sociale et professionnelle	Actions de remobilisation sportives et culturelles Actions de remobilisation Accompagnement à la mobilité Accompagnement personnalisé Actions de découverte du monde professionnel et de coaching	Taux de chômage/ du taux d'activité/du taux de scolarisation des 16-25 ans par genre et par quartier Nombre de jeunes dans les dispositifs d'accompagnements Suites de parcours Nombres d'actions de remobilisation Sources : Dauphin, France Travail, Grand Chambéry, INSEE, Mission Locale Jeunes, SIG-ville
Favoriser l'émancipation et valoriser les parcours et les projets des jeunes	Supports vidéos de valorisation Séjours et départs en vacances Soutien aux projets de jeunes visant la citoyenneté et la préservation de l'environnement Ateliers de sensibilisation à la mobilité	Nombre de jeunes partis en séjours par quartier/âge et par genre Nombre et types de projets de jeunes accompagnés sur le territoire Nombre et types d'actions menées Témoignages de jeunes Sources : Dauphin, Cité éducative, Grand Chambéry

.../...

Référent (suivi, évaluation et coordination de l'axe)



Politique de la ville : Etat ou Cité éducative
Droit commun : Service jeunesse ville de Chambéry

Partenariats



Partenaires engagés :

Bailleurs sociaux, CAF, DDETSPP, DDT, Département, Education nationale, France Travail, Grand Chambéry, Police Nationale, PJJ, Préfecture, SPIP, Ville de Chambéry

Partenaires mobilisés :

Associations d'éducation populaire, associations sportives et culturelles, centres sociaux, conseil citoyen, maisons de l'enfance, Mission Locale Jeunes, prévention spécialisée, régies de quartiers...

Instances de coordination :

Instance opérationnelle : coordination jeunesse sur chaque quartier

Instance de pilotage : comité de pilotage Cité éducative

Dispositifs mobilisables



Politique de la ville :

Abattement TFPB
Adultes relais Cité éducative Emplois francs Quartiers d'été

Droit commun :

Bailleurs : Clauses d'insertion, chantiers éducatifs

CAF : Aides à la mobilité, aides au BAFA, aides aux projets jeunes, CLAS, prestation de service accueil ados, prestation de services jeunes, Promeneurs du Net

DDETSPP : MILDECA, Pacte des solidarités, politique d'accès et de retour à l'emploi (BOP 102)

Département : Appel à projet Respiration, CTJ, PDI, Observatoire départemental de la Jeunesse, prévention spécialisée

France Travail : CEJ, PEC

Grand Chambéry : Clauses d'insertion, Definnov, Plan Logement d'abord, parcours pédagogique sur la transition écologique, Savoir rouler à vélo

Jeunesse et Sports : FONJEP, colos apprenantes, continuité éducative

Police Nationale : Accueil des stagiaires de 3ème

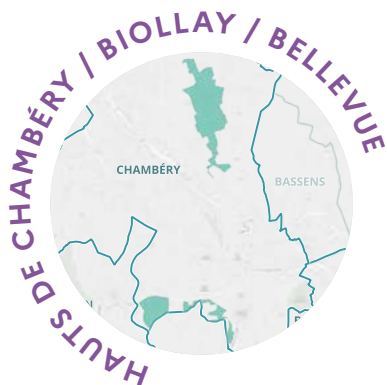
Préfecture : FIPD

Région : FSE

Education nationale : Groupe de prévention du décrochage scolaire, parcours aménagé de formation initiale, parcours d'éducation artistique et culturelle, plan d'accompagnement à l'emploi, plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs, plateforme stage de 3ème, REP +

Ville de Chambéry : Clauses d'insertion, contrat de sécurité intégrée, tiers-lieu numérique

AIJ : Accompagnement Intensif des Jeunes - **ANRU :** Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - **ARS :** Agence Régionale de la Santé - **ASV :** Atelier Santé Ville - **AVIP :** A vocation d'Insertion Socioprofessionnelle - **AVS :** Animation de la Vie Sociale - **BRSA :** Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active - **CCSPL :** Commission Consultative des Services Publics - Locaux - **CDDF :** Conseil pour les Droits et les Devoirs aux Familles - **CEJ :** Contrat Engagement Jeune - **CHS :** Centre Hospitalier Spécialisé - **CLAS :** Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - **CLSM :** Conseil Local de Santé Mentale - **CLSPDR :** Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation - **COPIL :** Comité de Pilotage - **COTECH :** Comité Technique - **CPTS :** Communauté Professionnelle Territoriale de Santé - **CTJ :** Contrat Territorial Jeunesse - **DALO :** Droit Au Logement Opposable - **DDETSPP :** Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations - **DDT :** Direction Départementale des Territoires - **DRAC :** Direction Régionale des Affaires Culturelles - **EAJE :** Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant - **EPCI :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale - **FDVA :** Fonds de Développement de la Vie Associative - **FIPD :** Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - **FONJEP :** Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire - **FSE :** Fonds Social Européen - **GLO :** Accompagnement Global - **GUSP :** Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - **IAE :** Insertion par l'Activité Economique - **IREPS :** Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé - **LAEP :** Lieu d'Accueil Enfants Parents - **MILDECA :** Mission Interministérielle de Lutte Contre les Drogues et les Pratiques Addictives - **MFS :** Maison France Services - **MLJ :** Mission Locale Jeunes - **OEPRE :** Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants - **PDI :** Plan Départemental d'Insertion - **PEC :** Parcours Emploi Compétences - **PIC :** Plan d'Investissement dans les Compétences - **PJJ :** Protection Judiciaire de la Jeunesse - **PMI :** Protection Maternelle Infantile - **PRE :** Programme de Réussite Educative - **PRU :** Programme de Renouvellement Urbain - **REAAP :** Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents - **REP :** Réseau d'Education Prioritaire - **SPIP :** Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - **TFPB :** Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - **TZNR :** Territoire Zéro Non Recours - **UDAF :** Union Départementale des Associations Familiales - **QPV :** Quartier Politique de la Ville - **QVA :** Quartier en Vieille Active



Axe 2

Aller vers les personnes les plus éloignées des services publics

Objectifs opérationnels

Proposer aux habitants une offre de proximité en matière d'accès aux droits

Exemples de mesures/actions

Aller vers : travail de rue, porte à porte, antenne mobile...

Soutien aux permanences et aux lieux d'accompagnement aux droits dans les quartiers, MFS, mairies de quartiers, permanences, centres sociaux...

Actions favorisant l'accès aux équipements culturels et sportifs

Actions de formations et de coordination des acteurs de l'accès aux droits

Actions de ciblage et de mise en lien entre les habitants et les institutions

Indicateurs d'évaluation

Type de demandes

Nombre de personnes rencontrées par âge/genre/quartier

Nombre de personnes accompagnées par âge/genre/quartier

Nombre de structures et d'équipements de quartier proposant une offre de proximité dans le quartier

Volume annuel de scolaires (primaire/secondaire) ayant fréquenté les grands équipements (patinoire/piscine) par établissement / QPV

Nombre de nouvelles personnes ayant accédé à leurs droits

Délai entre l'accompagnement ou l'orientation et le rendez-vous avec les partenaires pour ouvrir le droit

Délai entre l'accompagnement ou l'orientation et l'ouverture du droit

Nombre de personnes formées

Baromètre des habitants

Sources : Dauphin, Maison France Services, TZNR

.../...

Référent (suivi, évaluation et coordination de l'axe)



Grand Chambéry (politique de la ville) et mairies de quartier (Maison France Services (MFS))

Partenariats



Partenaires mobilisés :

Association de quartiers, associations œuvrant dans le champ de l'accès aux droits des personnes vulnérables (étrangers, handicap...), centres sociaux, conseil citoyen, régies de quartier...

Instances de coordination :

Comité de pilotage Territoire Zéro Non Recours (TZNR)
Groupe d'accès aux droits par quartier

Dispositifs mobilisables



Bailleurs : CARSAT, CPAM, France Travail, MSA : TZNR

CAF : Point relais et permanences

DDETSPP : BOP 104 (droits des étrangers) et BOP 304 (inclusion sociale, protection des personnes, ESS)

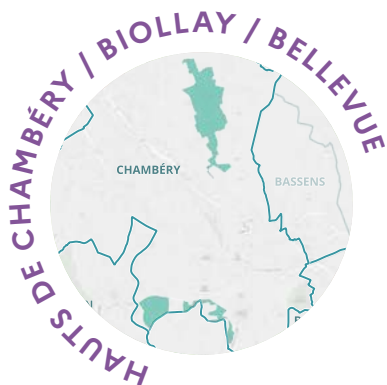
Département : Contrat départemental, service social départemental

Grand Chambéry : Accès aux grands équipements (patinoire, piscine), ateliers mobilité, Plan Logement d'Abord, TZNR

Ville de Chambéry : Maison France Services, mairies de quartier, lieux ressources, équipements de proximité (Scarabée, bibliothèque...), espaces de vie sociale, etc.



AIJ : Accompagnement Intensif des Jeunes - **ANRU :** Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - **ARS :** Agence Régionale de la Santé - **ASV :** Atelier Santé Ville - **AVIP :** A vocation d'Insertion Socioprofessionnelle - **AVS :** Animation de la Vie Sociale - **BRSA :** Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active - **CCSPL :** Commission Consultative des Services Publics - Locaux - **CDDF :** Conseil pour les Droits et les Devoirs aux Familles - **CEJ :** Contrat Engagement Jeune - **CHS :** Centre Hospitalier Spécialisé - **CLAS :** Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - **CLSM :** Conseil Local de Santé Mentale - **CLSPDR :** Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation - **COPIL :** Comité de Pilotage - **COTECH :** Comité Technique - **CPTS :** Communauté Professionnelle Territoriale de Santé - **CTJ :** Contrat Territorial Jeunesse - **DALO :** Droit Au Logement Opposable - **DDETSPP :** Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations - **DDT :** Direction Départementale des Territoires - **DRAC :** Direction Régionale des Affaires Culturelles - **EAJE :** Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant - **EPCI :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale - **FDVA :** Fonds de Développement de la Vie Associative - **FIPD :** Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - **FONJEP :** Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire - **FSE :** Fonds Social Européen - **GLO :** Accompagnement Global - **GUSP :** Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - **IAE :** Insertion par l'Activité Economique - **IREPS :** Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé - **LAEP :** Lieu d'Accueil Enfants Parents - **MILDECA :** Mission Interministérielle de Lutte Contre les Drogues et les Pratiques Addictives - **MFS :** Maison France Services - **MLJ :** Mission Locale Jeunes - **OEPRE :** Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants - **PDI :** Plan Départemental d'Insertion - **PEC :** Parcours Emploi Compétences - **PIC :** Plan d'Investissement dans les Compétences - **PJJ :** Protection Judiciaire de la Jeunesse - **PMI :** Protection Maternelle Infantile - **PRE :** Programme de Réussite Educative - **PRU :** Programme de Renouvellement Urbain - **REAAP :** Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents - **REP :** Réseau d'Education Prioritaire - **SPIP :** Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - **TFPB :** Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - **TZNR :** Territoire Zéro Non Recours - **UDAF :** Union Départementale des Associations Familiales - **QPV :** Quartier Politique de la Ville - **QVA :** Quartier en Veille Active



Axe 2

Aller vers les personnes les plus éloignées des services publics

Objectifs opérationnels

Proposer aux habitants une offre de proximité en matière d'accès aux soins et de santé mentale

Exemples de mesures/actions

Actions en matière d'accès aux soins et de santé mentale spécifiques à destination des jeunes

Soutien à l'installation et au maintien des professionnels de santé et à l'implantation de structures d'exercice coordonné : pôle de santé, maison de santé pluriprofessionnelle, centres de santé...

Actions de prévention et promotion de la santé mentale : CLSM, semaines d'information, formation des professionnels, lieu d'écoute...

Actions d'animation, de sensibilisation et de formation des acteurs locaux en santé mentale (professionnels, pairs, habitants...)

Soutien aux groupes de parole, groupes de pairs

Actions de prévention des addictions

Actions facilitant l'accès aux spécialistes

Actions favorisant l'activité physique

Actions autour de l'alimentation/motricité/écrans chez les 0-6 ans

Actions de développement de la médiation en santé

Soutenir le développement de programmes de lutte contre les maladies chroniques (sport santé, alimentation et activité physique des 0-6 ans, éducation thérapeutique...)

Indicateurs d'évaluation

Nombre de personnes orientées vers les structures de santé de droit commun

Nombre de personnes accueillies dans les structures et les services de santé

Nombre de droits ouverts en lien avec la santé

Délai entre l'accompagnement ou l'orientation et l'ouverture du droit

Taux de recours aux différents médecins dont spécialistes

Taux de couverture des quartiers en médecins et en structures de santé

Nombre et types d'actions menées

Taux de consommation de psychotropes

Baromètre des habitants

Nombre de bénéficiaires d'actions de prévention et de débilisation par âge/genre/quartier

Nombre et diversité des acteurs mobilisés dans l'ASV

Nombre de structures d'exercice coordonné

Sources : ARS, Atelier Santé Ville, Balises, baromètre des habitants, CPAM, TZN

.../...

Référent (suivi, évaluation et coordination de l'axe)



Atelier Santé Ville (politique de la ville), ARS (droit commun)

Partenariats



Partenaires mobilisés :

ARS, Associations de prévention des risques, CHS (SMART73, accès à la population au CMP, maison des ados, hospitalisation), services d'accompagnement (SAMSAH, SAMSAH Rétablissement, SAVS), communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS Chambéry aggro), conseil citoyen, CPAM, IREPS, maisons et professionnels de santé, médiateurs, Pôle santé, prévention spécialisée...

Instances de coordination :

Comité de pilotage et comité d'animation de l'Atelier Santé Ville
Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Dispositifs mobilisables



ARS : DAPAP (Sport Santé), CSAPA Addictions France et le Pélican, PTSM (CLSM, semaines de l'information en santé mentale, ambassadeur santé mentale jeunes, formation prévention suicide, formation premier secours en santé mentale, lieu d'écoute, psychologues en missions locales...), médiateur santé, lutte contre les maladies chroniques et promotion d'une alimentation favorable à la santé (PACAP 0-6 ans, programmes d'éducation thérapeutiques du patient, dépistage cancer...)

CAF : Prestation de service, point accueil écoute jeunes

DDETSPP : MILDECA

Département : Point accueil écoute jeunes

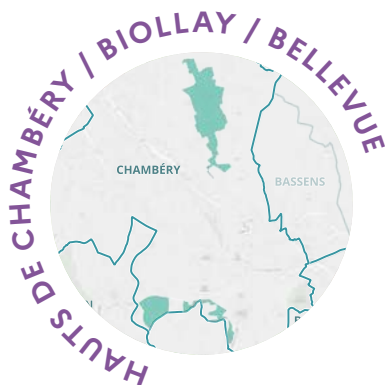
Grand Chambéry : TZNR

Ville de Chambéry : Plan de prévention des addictions

Accès au psychologue (SECPA / mesure 31 Ségur) et interprétariat



AIJ : Accompagnement Intensif des Jeunes - **ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - **ARS** : Agence Régionale de la Santé - **ASV** : Atelier Santé Ville - **AVIP** : A vocation d'Insertion Socioprofessionnelle - **AVS** : Animation de la Vie Sociale - **BRSA** : Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active - **CCSPL** : Commission Consultative des Services Publics - Locaux - **CDDF** : Conseil pour les Droits et les Devoirs aux Familles - **CEJ** : Contrat Engagement Jeune - **CHS** : Centre Hospitalier Spécialisé - **CLAS** : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - **CLSM** : Conseil Local de Santé Mentale - **CLSPDR** : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation - **COPIL** : Comité de Pilotage - **COTECH** : Comité Technique - **CPTS** : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé - **CTJ** : Contrat Territorial Jeunesse - **DALO** : Droit Au Logement Opposable - **DDETSPP** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations - **DDT** : Direction Départementale des Territoires - **DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles - **EAJE** : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant - **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale - **FDVA** : Fonds de Développement de la Vie Associative - **FIPD** : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - **FONJEP** : Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire - **FSE** : Fonds Social Européen - **GLO** : Accompagnement Global - **GUSP** : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - **IAE** : Insertion par l'Activité Economique - **IREPS** : Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé - **LAEP** : Lieu d'Accueil Enfants Parents - **MILDECA** : Mission Interministérielle de Lutte Contre les Drogues et les Pratiques Addictives - **MFS** : Maison France Services - **MLJ** : Mission Locale Jeunes - **OEPRE** : Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants - **PDI** : Plan Départemental d'Insertion - **PEC** : Parcours Emploi Compétences - **PIC** : Plan d'Investissement dans les Compétences - **PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse - **PMI** : Protection Maternelle Infantile - **PRE** : Programme de Réussite Educative - **PRU** : Programme de Renouvellement Urbain - **REAAP** : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents - **REP** : Réseau d'Education Prioritaire - **SPIP** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - **TFPB** : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - **TZNR** : Territoire Zéro Non Recours - **UDAF** : Union Départementale des Associations Familiales - **QPV** : Quartier Politique de la Ville - **QVA** : Quartier en Veille Active



Axe 2

Aller vers les personnes les plus éloignées des services publics

Objectifs opérationnels

Accompagner les habitants pour leur permettre d'accéder à l'autonomie numérique

Exemples de mesures/actions

Ateliers et formations individuels et collectifs

Mise à disposition d'outils et de matériel numériques et informatiques pour les habitants

Indicateurs d'évaluation

Niveau d'autonomie numérique

Nombre de personnes concernées (par âge, genre, quartier)

Nombre et types d'actions

A confirmer avec opérateur TZNR avant validation :

Nombre de ménages rencontrés ayant accès à un outil numérique

Nombre de personnes ayant besoin d'un accompagnement dans les démarches administratives dématérialisées

Sources : Dauphin, synthèse autonomie numérique, TZNR

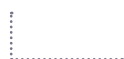
...

Référent (suivi, évaluation et coordination de l'axe)



Grand Chambéry

Partenariats



Partenaires mobilisés :

Associations d'éducation populaire, associations œuvrant dans le champ de l'accès aux droits, conseil citoyen, espaces de vie sociale et centres sociaux

Instances de coordination :

Groupe accès aux droits

Groupe numérique

Dispositifs mobilisables



CAF : Promeneurs du Net

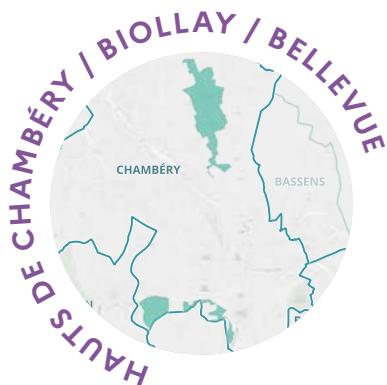
Etat : Adulte relais, Cité éducative, France Numérique Ensemble,

Grand Chambéry : Conseillers numériques, Synchro me guide, TZNR

Ville de Chambéry : La Dynamo, Maison France Services, conseillers numériques.



AIJ : Accompagnement Intensif des Jeunes - **ANRU :** Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - **ARS :** Agence Régionale de la Santé - **ASV :** Atelier Santé Ville - **AVIP :** A vocation d'Insertion Socioprofessionnelle - **AVS :** Animation de la Vie Sociale - **BRSA :** Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active - **CCSPL :** Commission Consultative des Services Publics - Locaux - **CDDF :** Conseil pour les Droits et les Devoirs aux Familles - **CEJ :** Contrat Engagement Jeune - **CHS :** Centre Hospitalier Spécialisé - **CLAS :** Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - **CLSM :** Conseil Local de Santé Mentale - **CLSPDR :** Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation - **COPIL :** Comité de Pilotage - **COTECH :** Comité Technique - **CPTS :** Communauté Professionnelle Territoriale de Santé - **CTJ :** Contrat Territorial Jeunesse - **DALO :** Droit Au Logement Opposable - **DDETSPP :** Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations - **DDT :** Direction Départementale des Territoires - **DRAC :** Direction Régionale des Affaires Culturelles - **EAJE :** Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant - **EPCI :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale - **FDVA :** Fonds de Développement de la Vie Associative - **FIPD :** Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - **FONJEP :** Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire - **FSE :** Fonds Social Européen - **GLO :** Accompagnement Global - **GUSP :** Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - **IAE :** Insertion par l'Activité Economique - **IREPS :** Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé - **LAEP :** Lieu d'Accueil Enfants Parents - **MILDECA :** Mission Interministérielle de Lutte Contre les Drogues et les Pratiques Addictives - **MFS :** Maison France Services - **MLJ :** Mission Locale Jeunes - **OEPRE :** Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants - **PDI :** Plan Départemental d'Insertion - **PEC :** Parcours Emploi Compétences - **PIC :** Plan d'Investissement dans les Compétences - **PJJ :** Protection Judiciaire de la Jeunesse - **PMI :** Protection Maternelle Infantile - **PRE :** Programme de Réussite Educative - **PRU :** Programme de Renouvellement Urbain - **REAAP :** Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents - **REP :** Réseau d'Education Prioritaire - **SPIP :** Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - **TFPB :** Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - **TZNR :** Territoire Zéro Non Recours - **UDAF :** Union Départementale des Associations Familiales - **QPV :** Quartier Politique de la Ville - **QVA :** Quartier en Veille Active



Axe 3

Soutenir et accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants

Objectifs opérationnels	Exemples de mesures/actions	Indicateurs d'évaluation
Aller vers les parents	Actions de médiation autour et dans les établissements scolaires Supports de communication en direction des parents Animations et actions permettant de capter les parents dans l'espace public : quartiers été, fêtes de quartier...	Nombre de parents rencontrés par âge/genre/quartier Nombre de parents orientés vers les structures de parentalité Nombre d'actions d'aller vers Nombre et types d'actions menées Source : CAF, Dauphin
Favoriser l'expression de la parole et le partage d'expériences entre parents	Accompagner le déploiement des lieux d'accueil parents-enfants et des ludothèques Mise en place de groupes de pairs, de groupes parents et de café des parents Actions de formation des parents et des professionnels	Nombre de familles et de parents concernés par âge, genre, établissement, lieu d'habitation Niveau de fréquentation des structures de parentalité Nombre et type d'actions Nombre de personnes formées par type de publics Baromètre des parents Source : baromètre des parents, CAF, Cités éducatives, Dauphin
Rendre les parents acteurs et responsables de l'éducation des enfants	Actions d'accompagnement des parents : PRE, Point Ecoute jeune, Médiation familiale... Actions permettant aux parents de s'investir dans la vie des établissements scolaires Soutien et renforcement de l'implication des parents dans la vie des associations Programme de développement des compétences psychosociales	Suites de parcours des enfants et parents suivis dans les dispositifs d'accompagnement à la parentalité => cohorte ? Nombre d'actions et de personnes fréquentant les actions Taux de fréquentation des portes ouvertes des établissements scolaires Niveau d'implication des parents dans la scolarité et les loisirs de leurs enfants Baromètre des parents Source : Cité éducative, Dauphin, Education nationale
Prévenir l'épuisement parental, favoriser le répit et l'émancipation	Développement d'actions, de sorties, de séjours en direction des enfants et adolescents Activités et actions de bien-être et d'estime de soi à destination des parents Aide à la prise en charge et la garde des enfants (Toute petite section (TPS), crèches...)	Nombre de parents rencontrés par âge/genre/quartier par type d'actions menées Nombre d'enfants par âge/genre/quartier et type d'actions menées Baromètre des parents Sources : Cité éducative, Dauphin

.../...

Référent (suivi, évaluation et coordination de l'axe)



Politique de la ville : Caisse des écoles

Droit commun : Ville de Chambéry

Partenariats



Partenaires engagés :

ARS, CAF, Département, Éducation nationale, Grand Chambéry, Ville de Chambéry

Partenaires mobilisés :

Associations d'éducation populaire, Bulle santé, centres sociaux, CHS, conseil citoyen, ludothèques, maisons de l'enfance, points écoute, Pôle Santé, prévention spécialisée, UDAF...

Instances de coordination :

Instance opérationnelle : Groupe de travail parentalité

Instance de pilotage : Comité de pilotage Cité éducative

Dispositifs mobilisables



Politique de la ville :

Adulte relais, Atelier Santé Ville, Cité éducative, Quartiers d'été

Droit commun :

ARS : Programme de développement des compétences psychosociales

CAF : LAEP, REAPP, prestations de services, animations collectives et familles, Promeneurs du Net Parentalité, CLAS, prestations accueil de loisirs sans hébergement, box naissance, aide à domicile familles, répit bulle d'air, aides aux loisirs et vacances

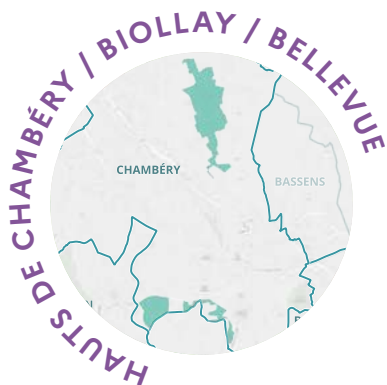
Département : PMI, centre social départemental, mesures éducatives en milieu ouvert

Education nationale : OEPRE

Ville de Chambéry : CDDF, dispositif « premiers pas en famille »



AIJ : Accompagnement Intensif des Jeunes - **ANRU :** Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - **ARS :** Agence Régionale de la Santé - **ASV :** Atelier Santé Ville - **AVIP :** A vocation d'Insertion Socioprofessionnelle - **AVS :** Animation de la Vie Sociale - **BRSA :** Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active - **CCSPL :** Commission Consultative des Services Publics - Locaux - **CDDF :** Conseil pour les Droits et les Devoirs aux Familles - **CEJ :** Contrat Engagement Jeune - **CHS :** Centre Hospitalier Spécialisé - **CLAS :** Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - **CLSM :** Conseil Local de Santé Mentale - **CLSPDR :** Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation - **COPIL :** Comité de Pilotage - **COTECH :** Comité Technique - **CPTS :** Communauté Professionnelle Territoriale de Santé - **CTJ :** Contrat Territorial Jeunesse - **DALO :** Droit Au Logement Opposable - **DDETSPP :** Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations - **DDT :** Direction Départementale des Territoires - **DRAC :** Direction Régionale des Affaires Culturelles - **EAJE :** Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant - **EPCI :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale - **FDVA :** Fonds de Développement de la Vie Associative - **FIPD :** Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - **FONJEP :** Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire - **FSE :** Fonds Social Européen - **GLO :** Accompagnement Global - **GUSP :** Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - **IAE :** Insertion par l'Activité Économique - **IREPS :** Institut Régional d'Éducation et de Promotion de la Santé - **LAEP :** Lieu d'Accueil Enfants Parents - **MILDECA :** Mission Interministérielle de Lutte Contre les Drogues et les Pratiques Addictives - **MFS :** Maison France Services - **MLJ :** Mission Locale Jeunes - **OEPRE :** Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants - **PDI :** Plan Départemental d'Insertion - **PEC :** Parcours Emploi Compétences - **PIC :** Plan d'Investissement dans les Compétences - **PJJ :** Protection Judiciaire de la Jeunesse - **PMI :** Protection Maternelle Infantile - **PRE :** Programme de Réussite Éducative - **PRU :** Programme de Renouvellement Urbain - **REAAP :** Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents - **REP :** Réseau d'Éducation Prioritaire - **SPIP :** Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - **TFPB :** Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - **TZNR :** Territoire Zéro Non Recours - **UDAF :** Union Départementale des Associations Familiales - **QPV :** Quartier Politique de la Ville - **QVA :** Quartier en Veille Active



Axe 4

Promouvoir le vivre ensemble et la citoyenneté

Objectifs opérationnels

Soutenir l'appropriation positive de l'espace public par les habitants

Exemples de mesures/actions

Fêtes de quartier
Animations de rue
Présence d'aller vers : maraudes, antenne mobile
Soutien aux actions de mobilisation des habitants
Organisation de visites de terrains (veilles techniques, diagnostic en marchant, marches exploratoires)
Amélioration des espaces publics et du cadre de vie : gestion urbaine de proximité, résidentialisation, renaturation du quartier, lutte contre les îlots de chaleur...

Indicateurs d'évaluation

Nombre, types, âge et genre de publics concernés
Nombre et types de projets et d'actions
Baromètre du vivre ensemble des habitants
Cartographie de l'occupation de l'espace public
Sources : Baromètre des habitants, Correspondants de nuit, Dauphin

Prévenir l'isolement, le repli sur soi ou communautaire

Groupes de parole
Actions intergénérationnelles
Sorties hors du quartier
Actions culturelles
Quartiers d'été
Fêtes de quartier
Actions de promotion de la laïcité
Actions d'aller vers

Nombre de personnes concernées par âge/quartiers/genre
Nombre et types d'actions
Evolution des indicateurs liés aux troubles de santé mentale
Sources : ARS, Atelier Santé Ville, Dauphin

Accompagner les habitants pour qu'ils deviennent acteurs de leur quartier

Tables de quartier
Porteurs de parole
Conseil citoyen
Fonds de participation des habitants
Conseils de quartier
Animation de pieds d'immeuble

Nombre de projets portés par les habitants
Nombre de bénévoles dans les associations
Niveau de participation des habitants à la vie du quartier
Sources : Dauphin + baromètre des habitants

.../...

Référent (suivi, évaluation et coordination de l'axe)



Politique de la ville : Équipe projet politique de la ville

Droit commun : Ville de Chambéry (animation de la vie sociale, mairies de quartier, implication citoyenne)

Partenariats



Partenaires engagés :

Bailleurs, CAF, Caisse des dépôts et des consignations/Banque des Territoires, Département, DRAC, Grand Chambéry, Jeunesse et sports, Ville de Chambéry

Partenaires mobilisés :

Associations de quartiers, associations d'éducation populaire, associations sportives et culturelles, centres sociaux et espaces de vie sociale, conseil citoyen, équipements culturels et sportifs, régies de quartier...

Instances de coordination :

Comité technique/de pilotage Animation de la Vie Sociale

Équipes territoriales

Instance de pilotage : Comité de pilotage Cité éducative

Dispositifs mobilisables



Politique de la ville :

Abattement TFPB, Adultes relais, Cités éducatives, Quartiers d'été

Droit commun :

CAF : politique d'AVS (prestations de services - centres sociaux, espaces de vie sociale), appel à projets AVS, point relais, permanences

Caisse des dépôts et des consignations : accompagnement en investissement sur la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale des territoires

Département : Contrat départemental

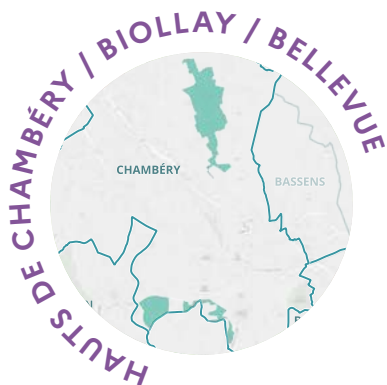
DRAC : été culturel

Etat : FDVA, FONJEP, FIPD

Grand Chambéry : Club Climat Citoyen, CCSPL

Ville de Chambéry : soutien à la vie associative et à l'animation de la vie sociale, soutien au sport et à la culture

AIJ : Accompagnement Intensif des Jeunes - **ANRU :** Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - **ARS :** Agence Régionale de la Santé - **ASV :** Atelier Santé Ville - **AVIP :** A vocation d'Insertion Socioprofessionnelle - **AVS :** Animation de la Vie Sociale - **BRSA :** Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active - **CCSPL :** Commission Consultative des Services Publics - Locaux - **CDDF :** Conseil pour les Droits et les Devoirs aux Familles - **CEJ :** Contrat Engagement Jeune - **CHS :** Centre Hospitalier Spécialisé - **CLAS :** Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - **CLSM :** Conseil Local de Santé Mentale - **CLSPDR :** Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation - **COPIL :** Comité de Pilotage - **COTECH :** Comité Technique - **CPTS :** Communauté Professionnelle Territoriale de Santé - **CTJ :** Contrat Territorial Jeunesse - **DALO :** Droit Au Logement Opposable - **DDETSPP :** Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations - **DDT :** Direction Départementale des Territoires - **DRAC :** Direction Régionale des Affaires Culturelles - **EAJE :** Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant - **EPCI :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale - **FDVA :** Fonds de Développement de la Vie Associative - **FIPD :** Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - **FONJEP :** Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire - **FSE :** Fonds Social Européen - **GLO :** Accompagnement Global - **GUSP :** Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - **IAE :** Insertion par l'Activité Économique - **IREPS :** Institut Régional d'Éducation et de Promotion de la Santé - **LAEP :** Lieu d'Accueil Enfants Parents - **MILDECA :** Mission Interministérielle de Lutte Contre les Drogues et les Pratiques Addictives - **MFS :** Maison France Services - **MLJ :** Mission Locale Jeunes - **OEPRE :** Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants - **PDI :** Plan Départemental d'Insertion - **PEC :** Parcours Emploi Compétences - **PIC :** Plan d'Investissement dans les Compétences - **PJJ :** Protection Judiciaire de la Jeunesse - **PMI :** Protection Maternelle Infantile - **PRE :** Programme de Réussite Éducative - **PRU :** Programme de Renouvellement Urbain - **REAAP :** Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents - **REP :** Réseau d'Éducation Prioritaire - **SPIP :** Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - **TFPB :** Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - **TZNR :** Territoire Zéro Non Recours - **UDAF :** Union Départementale des Associations Familiales - **QPV :** Quartier Politique de la Ville - **QVA :** Quartier en Veille Active



Axe 5

Prévenir la délinquance

Objectifs opérationnels

Favoriser une appropriation positive de l'espace public

Renforcer le dialogue entre les populations et les acteurs de sécurité

Développer des actions de prévention qui s'adressent à des publics particulièrement exposés aux risques

Exemples de mesures/actions

Actions de vivre ensemble : fêtes de quartier
Action d'amélioration des espaces publics et du cadre de vie : gestion urbaine de proximité, résidentialisation
Médiation sociale

Organisation de temps forts autour de la citoyenneté (visites d'institutions, parcours citoyens, etc.)
Animation d'ateliers de tranquillité publique de proximité (participation des habitants autour des enjeux de tranquillité)
Installation d'un commissariat National et Municipal mutualisé (Hauts de Chambéry)
Espaces d'échanges et de dialogue avec les associations de locataires et de propriétaires

Actions de prévention, formation, information sur les violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales
Actions de formations sur les conduites à risques à destination des médiateurs de rue, agents municipaux
Action de prévention
Construction de parcours personnalisés pour les publics à risque

Indicateurs d'évaluation

Cartographie de l'occupation de l'espace public
Nombre et types d'actions menées dans les espaces publics
Nombre de personnes concernées par âge, genre, quartier
Baromètre du sentiment d'insécurité et du vivre ensemble
Nombre d'opérations de lutte contre les trafics
Nombre de personnes interpellées
Nombre de trafics démantelés
Nombre et suites des décisions judiciaires
Sources : Correspondants de nuit, Dauphin, baromètre

Nombre d'actions menées
Nombre d'ateliers réalisés, taux de participation
Améliorations de la prise en compte des plaintes
Baromètre des habitants
Sources : Baromètre des habitants, Dauphin, Police Nationale

Nombre et types de personnes suivies
Suites de parcours des personnes suivies
Nombre et types d'actions
Nombre de signalements et plaintes pour violences (par types de violences)
Evolution des chiffres de la délinquance
Sources : Dauphin, Justice, Police Nationale

.../...

Référent (suivi, évaluation et coordination de l'axe)



Politique de la ville : Ville de Chambéry

Droit commun : Ville de Chambéry (prévention de la délinquance, coordination du CLSPDR, police municipale)

Partenariats



Partenaires engagés :

Bailleurs sociaux, délégué aux droits des femmes, Grand Chambéry, PJJ, Police Nationale, Préfecture, SPIP, Ville de Chambéry

Partenaires mobilisés :

Associations d'éducation populaire, associations de locataires et de copropriétaires, associations de prévention des risques et de lutte contre les violences, centre sociaux, conseil citoyen, Maison de la Justice et du Droit, Parquet, prévention spécialisée, régies de quartiers, structures de médiation urbaine...

Instances de coordination :

Instance opérationnelle : groupes territoriaux du CLSPDR, instance de suivi de parcours

Instance de pilotage : CLSPDR

Dispositifs mobilisables



Politique de la ville :

Abattement TFPB, Adultes relais, Cités éducatives, Quartiers d'été

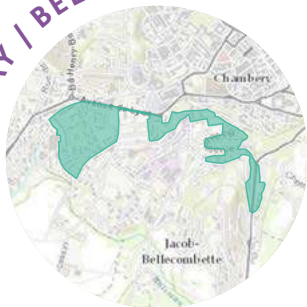
Droit commun :

Etat : FIPD, MILDECA, contrat de sécurité intégrée

Grand Chambéry : CLSPDR, dispositifs de médiation (transports en commun, espace public...)

Police Nationale : délégué Police Population, dispositif de lutte contre les trafics de stupéfiants, intervention en milieu scolaire

Ville de Chambéry : CDDF, Cellule Mineurs, CLSPDR, contrat local contre les violences sexuelles et sexistes, contrat de sécurité intégrée, dispositif ANGELA, Plan communal de prévention des addictions et des conduites à risque



Axe 6

Permettre l'amélioration du cadre de vie des habitants dans le cadre du déploiement du projet de renouvellement urbain

Objectifs opérationnels

Exemples de mesures/actions

Indicateurs d'évaluation

Assurer la qualité des espaces publics aux habitants du quartier

Travaux d'embellissement et d'entretien du quartier, mise en valeur des espaces verts et développement des usages
Chantiers impliquant au maximum les habitants
Développement des lieux de convivialité
Aménagement et travaux de renaturation
Actions de renforcement de l'entretien (gestion des encombrants, aire de conteneurs déchets, propreté, lutte contre les nuisibles...)
Jardins partagés
Chantiers éducatifs

Nombre d'espaces publics requalifiés
Volume et coûts de la gestion des encombrants
Volume et coûts de la gestion des actions de nettoyage et d'entretien
Satisfaction des habitants et des acteurs du quartier
Sources : bailleur, baromètre habitant, Grand Chambéry, Ville de Chambéry

Améliorer et optimiser l'offre de locaux et de services sur le quartier

Rénovation et mise en valeur des équipements
Aide et soutien au développement des commerces et de l'entrepreneuriat
Soutien aux activités associatives
Visibilité des services au sein du quartier et depuis l'extérieur

Taux de fréquentation des équipements
Mixité et complémentarité des services et activités proposés
Nombre de commerces et de services, fréquentation du marché et évolution du nombre d'étaliers
Satisfaction des habitants sur la qualité des services
Satisfaction des habitants et des acteurs du quartier (associations et structures professionnelles œuvrant dans le quartier) de l'offre culturelle, associative, commerciale et de services
Sources : baromètre habitants, cartographie des équipements de quartiers, Sig-ville, Ville de Chambéry

Accompagner la qualité des logements et des relogements

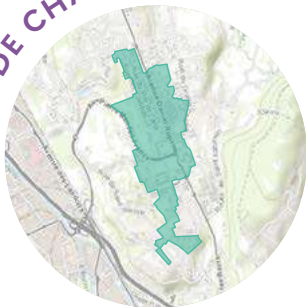
Adaptation de l'offre de logements pour répondre aux besoins : démolitions, reconstructions, restructurations, réhabilitations
Entretien et embellissement des logements
Actions favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle
Accompagnement des locataires dans leurs parcours locatifs
Accompagnement des relogements
Chantiers éducatifs

Indicateurs de mixité sociale dans le quartier : taux de pauvreté du quartier, taux de rotation, évolution des typologies de logements dans le quartier, nombre de DALO en QPV/total
Nombre de logements réhabilités et coûts des réhabilitations
Nombre de logements construits et coûts des constructions
Coûts d'entretien et de sur entretien des logements
Nombre de logements démolis
Nombre de résidentialisation
Nombre de reconstitution PLAI+ hors QPV
Exemples de parcours locatifs
Satisfaction des habitants
Sources : Bailleurs, baromètre des habitants, DDETSPP, DDT, Grand Chambéry, INSEE

.../...

Objectifs opérationnels	Exemples de mesures/actions	Indicateurs d'évaluation
Faciliter la mobilité des habitants dans et en-dehors du quartier	Amélioration des mobilités douces (pistes cyclables, liaison verte, transports en commun...) Actions et ateliers d'accompagnement à la mobilité (pratique du vélo, connaissance du réseau de bus, ateliers...) Actions d'apaisement de la circulation automobile Balades urbaines Désenclaver le quartier en favorisant les liaisons avec le centre-ville et les communes limitrophes (Cognin et Jacob-Bellecombette) Gratuité de transports en commun pour les écoles élémentaires (projets KEZACO)	Nombre de personnes accompagnées par âge/genre Nombre d'actions réalisées Temps de trajet à partir des différentes zones du Biollay Nombre de trajets réalisés à partir des nouveaux arrêts du Biollay + chrono existante + autres lignes dans les autres QPV Nombre d'abonnements sociaux QPV Satisfaction des habitants Nombre de kms de pistes cyclables et de voies vertes créées ou requalifiées Zones desservies par un transport en commun, cadencement des navettes Sources : Dauphin, Grand Chambéry
Impliquer les habitants dans la définition du futur quartier	Temps de concertation et de co-conception par le biais d'une grande diversité d'actions afin d'assurer une bonne représentativité des habitants et des usagers Ateliers participatifs, démarche d'urbanisme transitoire Maison du projet	Nombre d'habitants, d'usagers et d'acteurs du quartier mobilisés Mesure du niveau de participation des habitants dans le projet de rénovation urbaine Exemples d'évolutions du projet liées à l'implication citoyenne Satisfaction des habitants Sources : baromètre habitants, Grand Chambéry
Référent (suivi, évaluation et coordination de l'axe)	Politique de la ville : Équipe projet politique de la ville / Grand Chambéry PRU / Ville de Chambéry Droit commun : Mairies de quartiers et bailleurs	
Partenariats	Partenaires engagés : ARS, bailleurs sociaux, Caisse des dépôts et des consignations, DDT, DDETSPP, Grand Chambéry, Police Nationale, Ville de Chambéry Partenaires mobilisés : Associations locales, centres sociaux, commerçants, conseil citoyen, conseils de quartier, régies de quartier Instances de coordination : Comité technique/comité de pilotage du PRU et de la gestion urbaine et sociale de proximité	
Dispositifs mobilisables	Politique de la ville : Abattement TFPB, Adulte relais, ANRU, Quartiers d'été Droit commun : ARS : programme de lutte contre l'habitat indigne, surveillance de la qualité de l'air intérieur ERP, promotion de la démarche urbanisme favorable à la santé, soutien d'actions en éducation santé-environnement, programme de lutte contre le moustique tigre Bailleurs sociaux : implication dans la vie de quartier, rénovation et réhabilitation des espaces publics, des logements et des équipements CAF : aides à l'investissement des services aux familles, financement SOLIHA pour les diagnostics logements indécents Caisse des dépôts et des consignations : accompagnement en investissement sur la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale des territoires Etat : Fonds vert DDETSPP : attribution logements DALO Grand Chambéry : aides à la pierre, fonds de concours, déchetterie mobile, mobilité solidaire, Synchro me guide, Mon Pass Renov Police Nationale : référents sûreté Ville de Chambéry : GUSP, KEZACO	

AIJ : Accompagnement Intensif des Jeunes - **ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - **ARS** : Agence Régionale de la Santé - **ASV** : Atelier Santé Ville - **AVIP** : A vocation d'Insertion Socioprofessionnelle - **AVS** : Animation de la Vie Sociale - **BRSA** : Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active - **CCSPL** : Commission Consultative des Services Publics - Locaux - **CDDF** : Conseil pour les Droits et les Devoirs aux Familles - **CEJ** : Contrat Engagement Jeune - **CHS** : Centre Hospitalier Spécialisé - **CLAS** : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - **CLSM** : Conseil Local de Santé Mentale - **CLSPDR** : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation - **COPIL** : Comité de Pilotage - **COTECH** : Comité Technique - **CPTS** : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé - **CTJ** : Contrat Territorial Jeunesse - **DALO** : Droit Au Logement Opposable - **DDETSPP** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations - **DDT** : Direction Départementale des Territoires - **DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles - **EAJE** : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant - **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale - **FDVA** : Fonds de Développement de la Vie Associative - **FIPD** : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - **FONJEP** : Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire - **FSE** : Fonds Social Européen - **GLO** : Accompagnement Global - **GUSP** : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - **IAE** : Insertion par l'Activité Economique - **IREPS** : Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé - **LAEP** : Lieu d'Accueil Enfants Parents - **MILDECA** : Mission Interministérielle de Lutte Contre les Drogues et les Pratiques Addictives - **MFS** : Maison France Services - **MLJ** : Mission Locale Jeunes - **OEPRE** : Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants - **PDI** : Plan Départemental d'Insertion - **PEC** : Parcours Emploi Compétences - **PIC** : Plan d'Investissement dans les Compétences - **PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse - **PMI** : Protection Maternelle Infantile - **PRE** : Programme de Réussite Educative - **PRU** : Programme de Renouvellement Urbain - **REAAP** : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents - **REP** : Réseau d'Education Prioritaire - **SPIP** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - **TFPB** : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - **TZNR** : Territoire Zéro Non Recours - **UDAF** : Union Départementale des Associations Familiales - **QPV** : Quartier Politique de la Ville - **QVA** : Quartier en Veille Active



Axe 7

Inscrire les habitants dans des parcours d'insertion socioprofessionnelle

Objectifs opérationnels	Exemples de mesures/actions	Indicateurs d'évaluation
Aller vers les publics les plus éloignés de l'emploi	Postes d'aller vers : travail de rue, antenne mobile, maraudes, présence dans les manifestations Lieu ressource en proximité pour les besoins en matière d'emploi Évènements sur l'emploi dans l'espace public	Nombre de personnes rencontrées (par genre, âge, situation professionnelle) Nombre de personnes fréquentant les lieux ressources Nombre de personnes orientées vers les structures et les services Evolution du non-recours à l'emploi (taux d'activité) Source : Dauphin, France travail, lieux ressource, MLJ, Sigiville
Renforcer l'accompagnement à l'emploi des habitants	Construction de parcours individualisés et coordonnés Actions de levée des freins périphériques : langue, mobilité, garde d'enfants... Actions d'accompagnement et de remobilisation par le sport, la culture, l'estime de soi...	Nombre de personnes (âge, genre) en parcours d'insertion (par dispositifs, actions...) Suites de parcours des personnes accompagnées Nombre et type d'actions menées et nombre de bénéficiaires (levée des freins périphériques) Taux de chômage par type de population (âge, genre, durée du chômage) Sources : Dauphin, DDETSPP, France Travail, MLJ
Rendre plus accessible le monde des entreprises aux habitants	Coaching / simulations de recrutement Job dating/Forums Soutien aux stages de troisième Soutien à l'entrepreneuriat	Nombre et types de projets d'entrepreneuriat en QPV/pérennité des projets Nombre d'interventions d'entreprises en QPV Nombre et variété des terrains de stages de troisième proposés Sources : Education nationale, France Travail, MLJ, plateforme mon stage de 3ème
Lutter contre les discriminations à l'emploi (genre, âge, origine)	Observatoire des discriminations Formations et sensibilisation des acteurs Politique de testing Soutien aux recherches de stages	Nombre de personnes concernées Nombre d'actions menées Nombre de faits de discriminations recensés (par type) Source : Dauphin

.../...

Référent (suivi, évaluation et coordination de l'axe)



Politique de la ville : Équipe projet politique de la ville
Droit commun : France Travail

Partenariats



Partenaires engagés :

Bailleurs sociaux, BPI, CAF, Club les entreprises s'engagent, DDETSPP, DDT, Département, Éducation nationale, France Travail, Grand Chambéry, Ville de Chambéry

Partenaires mobilisés :

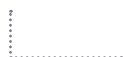
Centres sociaux, chambres consulaires, conseil citoyen, entreprises et associations d'insertion, Maisons France Services, MEDEF, Mission Locale Jeunes, régies de quartier, réseaux d'entreprises...

Instances de coordination :

Instance opérationnelle : à créer

Instance de pilotage : Réseau Pour l'Emploi / COPIL CitésLab

Dispositifs mobilisables



Politique de la ville :

CitésLab, Cordées de la réussite, Emplois francs, EPIDE, Mon Quartier Ma Chance, Plan Entrepreneuriat Quartiers 2030, Plateforme stage de troisième

Droit commun :

CAF : Soutien de la création de places d'accueil en EAJE AVIP

DDETSPP : politique d'accès et de retour à l'emploi (BOP 102), mobilisation du réseau les entreprises s'engagent (BOP 103)

Département : Contractualisation France Travail, accompagnement des BRSA

Etat : IAE, emplois aidés

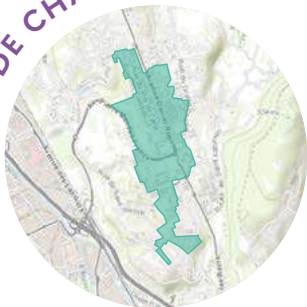
France Travail : dispositifs d'accompagnement intensifs et renforcés (GLO, AIJ, CEJ), mobilisation des prestations d'aide à l'élaboration de projets et techniques de recherche d'emploi, financements et/ou prescription de formations dans le cadre du PIC

Grand Chambéry : PLIE, clauses sociales, TZNR, conseillers numériques

Région : FSE

Ville de Chambéry : Maison France Services, lieux ressources

AIJ : Accompagnement Intensif des Jeunes - **ANRU :** Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - **ARS :** Agence Régionale de la Santé - **ASV :** Atelier Santé Ville - **AVIP :** A vocation d'Insertion Socioprofessionnelle - **AVS :** Animation de la Vie Sociale - **BRSA :** Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active - **CCSPL :** Commission Consultative des Services Publics - Locaux - **CDDF :** Conseil pour les Droits et les Devoirs aux Familles - **CEJ :** Contrat Engagement Jeune - **CHS :** Centre Hospitalier Spécialisé - **CLAS :** Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - **CLSM :** Conseil Local de Santé Mentale - **CLSPDR :** Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation - **COPIL :** Comité de Pilotage - **COTECH :** Comité Technique - **CPTS :** Communauté Professionnelle Territoriale de Santé - **CTJ :** Contrat Territorial Jeunesse - **DALO :** Droit Au Logement Opposable - **DDETSPP :** Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations - **DDT :** Direction Départementale des Territoires - **DRAC :** Direction Régionale des Affaires Culturelles - **EAJE :** Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant - **EPCI :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale - **FDVA :** Fonds de Développement de la Vie Associative - **FIPD :** Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - **FONJEP :** Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire - **FSE :** Fonds Social Européen - **GLO :** Accompagnement Global - **GUSP :** Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - **IAE :** Insertion par l'Activité Économique - **IREPS :** Institut Régional d'Éducation et de Promotion de la Santé - **LAEP :** Lieu d'Accueil Enfants Parents - **MILDECA :** Mission Interministérielle de Lutte Contre les Drogues et les Pratiques Addictives - **MFS :** Maison France Services - **MLJ :** Mission Locale Jeunes - **OEPRE :** Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants - **PDI :** Plan Départemental d'Insertion - **PEC :** Parcours Emploi Compétences - **PIC :** Plan d'Investissement dans les Compétences - **PJJ :** Protection Judiciaire de la Jeunesse - **PMI :** Protection Maternelle Infantile - **PRE :** Programme de Réussite Éducative - **PRU :** Programme de Renouvellement Urbain - **REAAP :** Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents - **REP :** Réseau d'Éducation Prioritaire - **SPIP :** Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - **TFPB :** Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - **TZNR :** Territoire Zéro Non Recours - **UDAF :** Union Départementale des Associations Familiales - **QPV :** Quartier Politique de la Ville - **QVA :** Quartier en Veille Active



Axe 8

Poursuivre l'amélioration de la qualité de vie dans les Hauts de Chambéry

Objectifs opérationnels

Favoriser la propreté dans le quartier

Exemples de mesures/actions

Actions de renforcement de l'entretien (gestion des encombrants, aire de conteneurs déchets, propreté, lutte contre les nuisibles...)
Actions de nettoyage et d'embellissement du quartier
Actions de réduction des effets des phases de chantier pour les habitants du quartier

Indicateurs d'évaluation

Nombre et types d'actions conjointes
Evolution et coût des interventions d'entreprises spécialisées (nuisibles...)
Coût et volume des encombrants
Evolution du nombre d'amendes
Baromètre de la propreté du quartier
Source : Bailleurs, baromètre des habitants, Grand Chambéry, Ville de Chambéry

Accompagner les habitants dans l'amélioration et l'appropriation des espaces publics

Soutien aux actions de mobilisation des habitants (Clean Up Day, jardins partagés, compost, etc.)
Organisation de visites (veilles techniques, diagnostic en marchant, balades urbaines, marches exploratoires)
Actions de vivre ensemble : fêtes de quartier
Amélioration des espaces publics et du cadre de vie : gestion urbaine de proximité, résidentialisation, renaturation du quartier...

Nombre et types de publics concernés
Nombre et types de projets et d'actions
Baromètre du vivre ensemble des habitants
Cartographie de l'occupation de l'espace public
Sources : Baromètre des habitants, Correspondants de Nuit, Dauphin



...

Référent (suivi, évaluation et coordination de l'axe)



Politique de la ville : Équipe projet politique de la ville / Grand Chambéry PRU / Ville de Chambéry

Droit commun : Mairie de quartier des Hauts de Chambéry

Partenariats



Partenaires engagés :

Bailleurs sociaux, CAF, Caisse des Dépôts et des Consignations, DDT, Grand Chambéry, Police nationale, Ville de Chambéry

Partenaires mobilisés :

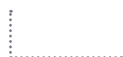
Associations de proximité, conseil citoyen, correspondants de nuit, régies de quartiers

Instances de coordination :

Instance opérationnelle : Veilles techniques, diagnostics en marchant, équipe territoriale,

Instance de pilotage : Coordination GUSP, COPIL GUSP, COPIL Politique de la Ville

Dispositifs mobilisables



Politique de la ville :

Abattement TFPB, Adulte relais, ANRU

Droit commun :

ARS : programme de lutte contre l'habitat indigne, surveillance de la qualité de l'air intérieur ERP, promotion de la démarche urbanisme favorable à la santé, soutien d'actions en éducation santé-environnement, programme de lutte contre le moustique tigre

Bailleurs sociaux : implication dans la vie de quartier, rénovation et réhabilitation des espaces publics, des logements et des équipements

CAF : aides à l'investissement des services aux familles, financement SOLIHA pour les diagnostics logements indécents

Caisse des dépôts et des consignations : accompagnement en investissement sur la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale des territoires

DDETSPP : attribution logements DALO

Etat : Fonds vert

Grand Chambéry : aides à la pierre, fonds de concours, déchetterie mobile, Mon Pass Renov

Police Nationale : référents sûreté

Ville de Chambéry : GUSP

AIJ : Accompagnement Intensif des Jeunes - **ANRU :** Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - **ARS :** Agence Régionale de la Santé - **ASV :** Atelier Santé Ville - **AVIP :** A vocation d'Insertion Socioprofessionnelle - **AVS :** Animation de la Vie Sociale - **BRSA :** Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active - **CCSPL :** Commission Consultative des Services Publics - Locaux - **CDDF :** Conseil pour les Droits et les Devoirs aux Familles - **CEJ :** Contrat Engagement Jeune - **CHS :** Centre Hospitalier Spécialisé - **CLAS :** Contrat Local d'Accompagnement à la Sclarité - **CLSM :** Conseil Local de Santé Mentale - **CLSPDR :** Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation - **COPIL :** Comité de Pilotage - **COTECH :** Comité Technique - **CPTS :** Communauté Professionnelle Territoriale de Santé - **CTJ :** Contrat Territorial Jeunesse - **DALO :** Droit Au Logement Opposable - **DDETSPP :** Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations - **DDT :** Direction Départementale des Territoires - **DRAC :** Direction Régionale des Affaires Culturelles - **EAJE :** Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant - **EPCI :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale - **FDVA :** Fonds de Développement de la Vie Associative - **FIPD :** Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - **FONJEP :** Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire - **FSE :** Fonds Social Européen - **GLO :** Accompagnement Global - **GUSP :** Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - **IAE :** Insertion par l'Activité Economique - **IREPS :** Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé - **LAEP :** Lieu d'Accueil Enfants Parents - **MILDECA :** Mission Interministérielle de Lutte Contre les Drogues et les Pratiques Addictives - **MFS :** Maison France Services - **MLJ :** Mission Locale Jeunes - **OEPRE :** Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants - **PDI :** Plan Départemental d'Insertion - **PEC :** Parcours Emploi Compétences - **PIC :** Plan d'Investissement dans les Compétences - **PJJ :** Protection Judiciaire de la Jeunesse - **PMI :** Protection Maternelle Infantile - **PRE :** Programme de Réussite Educative - **PRU :** Programme de Renouvellement Urbain - **REAAP :** Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents - **REP :** Réseau d'Education Prioritaire - **SPIP :** Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - **TFPB :** Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - **TZNR :** Territoire Zéro Non Recours - **UDAF :** Union Départementale des Associations Familiales - **QPV :** Quartier Politique de la Ville - **QVA :** Quartier en Veille Active



FONCTIONNEMENT du contrat de ville

Le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de Grand Chambéry porte l'ambition de simplifier et d'accélérer l'action publique pour produire des résultats tangibles et mesurables, d'assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants en renforçant leur participation, de maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés et de mettre en place des financements pluriannuels et simplifiés via des conventions.

La partie fonctionnement s'articule autour de plusieurs enjeux :

- **Gouvernance et coordination**
- **Participation des habitants**
- **Guide d'évaluation : enjeux, méthodes et modalités d'évaluation**
- **Modalités de demandes de subventions/ financement des actions**
- **Engagements des partenaires et mobilisation du droit commun**
- **Plan de communication : en direction des habitants, des acteurs/partenaires et des institutions.**



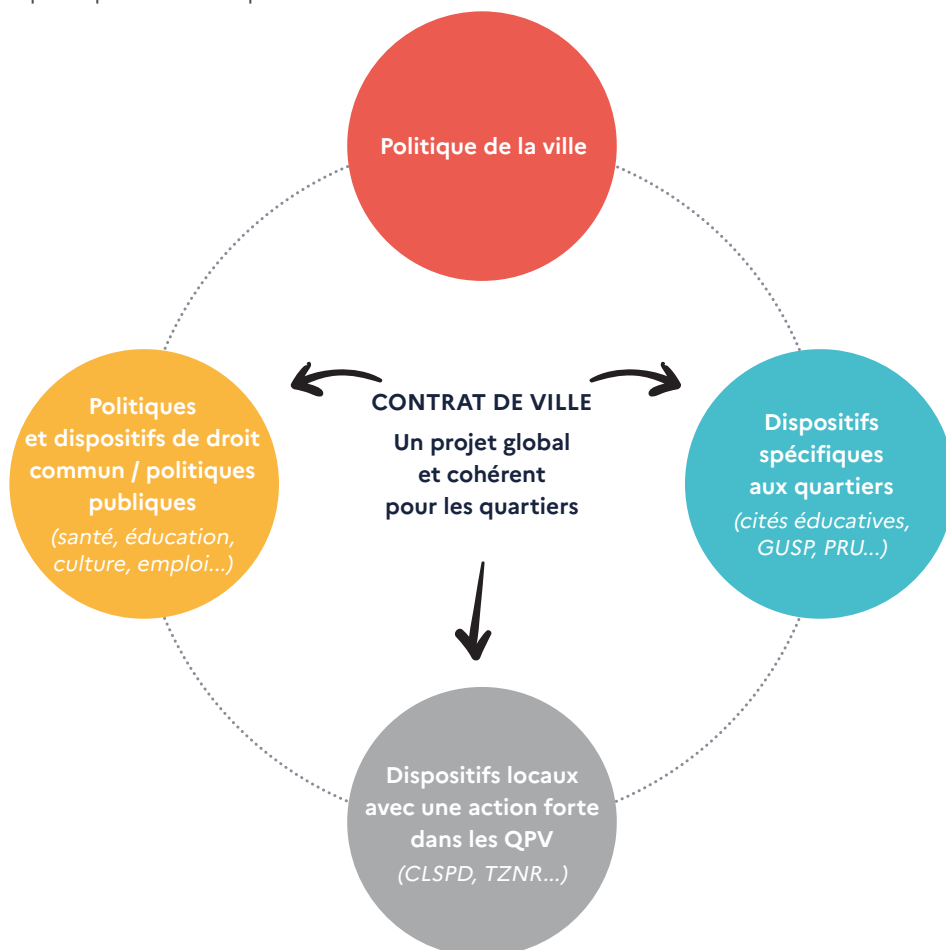
LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE



Les instances politique de la ville en charge de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du contrat de ville

L'évaluation du fonctionnement du précédent contrat de ville a permis d'identifier des axes de progrès à mettre en œuvre. Une gouvernance clarifiée doit permettre de proposer un cadre lisible aux habitants, aux acteurs de terrain et aux institutions, de favoriser l'émergence de projets de territoire partagés et participatifs et d'articuler des logiques territoriales et des logiques thématiques. La simplification du fonctionnement partenarial doit permettre des prises de décisions partagées, cohérentes et convergentes au service des habitants des quartiers politique de la ville et d'éviter une logique de guichet et d'émiettement des politiques publiques et des dispositifs.

La circulaire du 4 janvier 2023 réaffirme la compétence de l'EPCI en matière de politique de la ville qui assure le pilotage du contrat de ville au nom de l'ensemble des collectivités territoriales. A ce titre, il exerce avec l'Etat les fonctions de coordonnateur. Le maire de la commune concernée par les QPV a un rôle central dans cette gouvernance. Par ailleurs, les contrats de ville reposent sur un engagement collectif de l'ensemble des acteurs et des institutions œuvrant au service des habitants des quartiers. Ces partenaires signataires et les dispositifs qu'ils animent sont pleinement associés à la gouvernance de la politique de la ville.



... / ...

Comité de pilotage Politique de la ville

Composition : représentants des signataires du contrat de ville et du conseil citoyen

Rôle : fixe les orientations, valide les subventions, assure le suivi et l'évaluation

Fréquence : 2 fois/an

Conseil citoyen

Composition : habitants et représentants des associations de quartier de QPV

Rôle : participe à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du contrat de ville.

Fréquence : 3 fois / an + participation aux instances du contrat de ville (COPIL, COTECH)

Direction de projet : instance de coordination et de régulation politique dédiée aux QPV

Composition : représentants politiques et techniques des 3 co-pilotes du contrat de ville ; autant que de besoin, tout partenaire signataire en fonction de l'ordre du jour.

Rôle : prépare le comité de pilotage, suit ses orientations en réalisant un état d'avancement régulier des fiches actions du contrat de ville, s'assure de la bonne articulation des dispositifs

Fréquence : 1 fois / mois

Equipe projet : instance de suivi opérationnel et technique dédiée aux QPV

Composition : techniciens référents des 3 institutions co-pilotes du contrat de ville ; autant que de besoin, tout partenaire en fonction de l'ordre du jour.

Rôle : anime au quotidien le contrat de ville ; prépare la direction de projet ; propose des arbitrages à la direction de projet ; gère les questions opérationnelles.

Fréquence : 1 fois / mois

Cellule d'évaluation

Composition : représentants du COPIL, du COTECH, du conseil citoyen, équipe projet

Rôle : assure l'évaluation du contrat de ville

Fréquence : à définir

Comité technique d'instruction

Composition : référents désignés par les institutions signataires contrat de ville, conseil citoyen

Rôle : donne un avis sur les dossiers reçus dans le cadre de l'appel à projets annuel

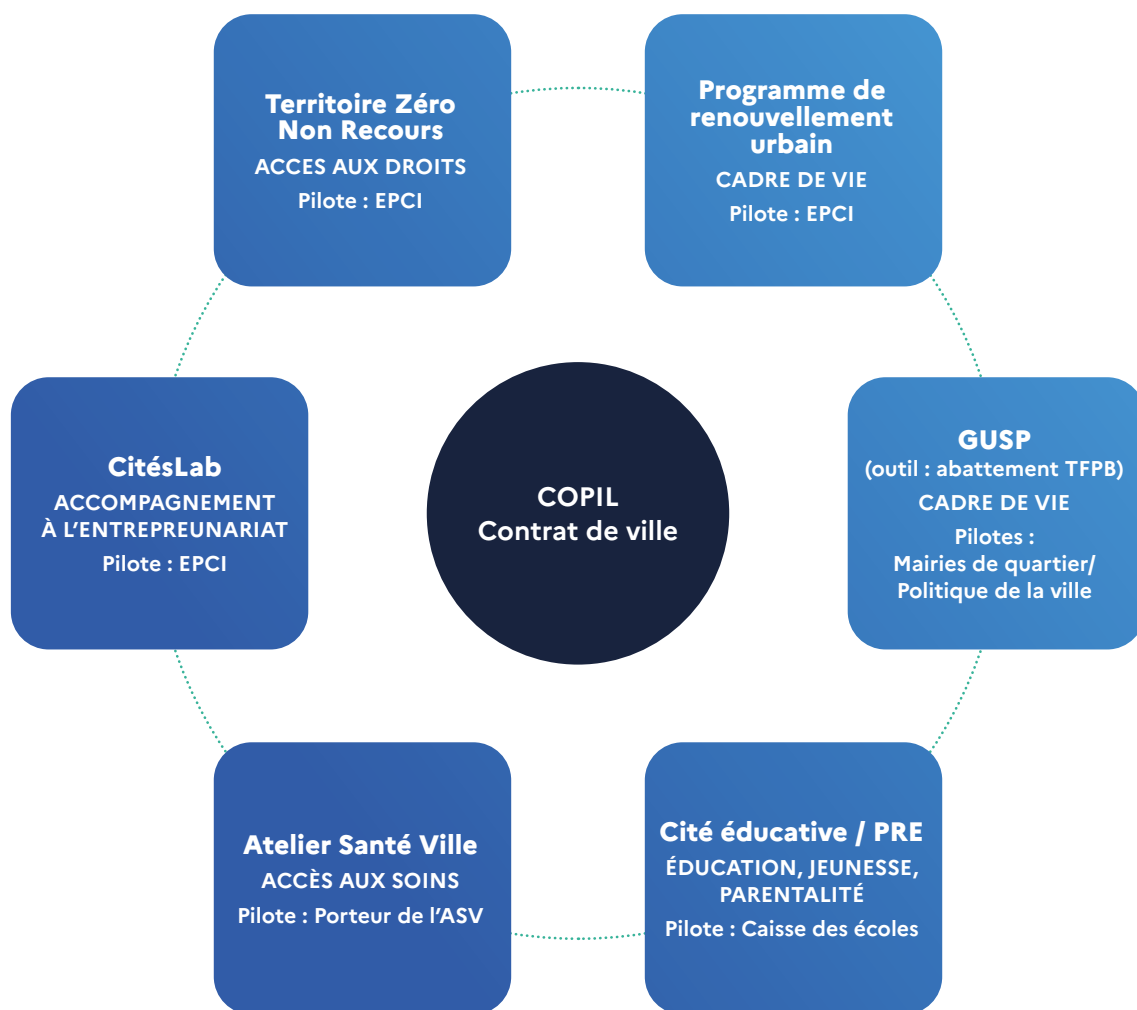
Fréquence : 1 à 2 fois / an



Le contrat de ville et ses dispositifs associés spécifiques aux QPV

Le contrat de ville articule des dispositifs multiples au service des habitants des quartiers : le Programme de Rénovation Urbaine (PRU), la Cité éducative, le Programme de Réussite Educative (PRE), le déploiement de Territoire Zéro Non Recours (TZNR), l'Atelier Santé Ville (ASV), le CitésLab, La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

Pour agir en convergence, l'ensemble de ces dispositifs fait l'objet de bilans en comités de pilotage.





LES COORDINATIONS PARTENARIALES OPÉRATIONNELLES



La synergie des acteurs au service des populations est une condition essentielle de réussite des contrats de ville. Elle se concrétise à travers des coordinations et des organisations portées conjointement par le contrat de ville et les acteurs de droit commun. Elle se fixe pour objectifs :

- D'améliorer la connaissance et la reconnaissance des acteurs présents et de leurs compétences dans les territoires
- De permettre le décroisement entre acteurs au service des logiques de parcours ou de projets
- Faciliter l'accès à l'information aux partenaires et aux habitants : communiquer
- Former les acteurs de terrain pour les faire monter en compétences collectivement et faire culture commune.



Cette coordination se déploie au travers de plusieurs instances :

Une journée annuelle de la politique de la ville pour :

- Permettre aux acteurs de se connaître et d'échanger sur des thématiques
- Partager les orientations du projet de territoire
- Prendre de la hauteur.

Participants : tous les partenaires du contrat de ville QPV et QVA (signataires élus et techniciens, acteurs du quartier, habitants)

Pilote : politique de la ville

Une équipe territoriale trimestrielle par QPV pour :

- Partager sur les projets du territoire
- Echanger sur les actualités et la vie de quartier
- Rendre compte des travaux des différents groupes

Participants : les représentants des institutions et associations du quartier

Pilote : mairie de quartier

Des groupes thématiques territorialisés pour coordonner les acteurs en articulation avec le droit commun :

jeunesse, accès aux droits, parentalité, cadre de vie, lien social/citoyenneté, prévention de la délinquance, santé, insertion socioprofessionnelle.

Participants : les acteurs concernés par la thématique traitée

Pilote : politique de la ville/droit commun

Des groupes projets en fonction des besoins identifiés au fil de l'eau

Un temps annuel dédié aux communes ayant un QVA sur une thématique définie et partagée par les acteurs



LA PARTICIPATION CITOYENNE



« La participation ne doit pas être vue comme un obstacle et une source de délais supplémentaires, mais comme une possibilité d'améliorer le projet comme d'éviter des risques de blocages ou d'insatisfaction ultérieurs. L'expertise d'usage des habitants, si les pouvoirs publics et les opérateurs apprennent à la recueillir, doit permettre d'infléchir les projets afin de les rendre non seulement plus acceptables, mais plus efficaces »

Claude Dilain, Rapport du Sénat n° 250 (2013-2014) sur le projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Les signataires du contrat de ville Engagements Quartiers 2030 souhaitent faire de la participation des habitants une exigence et une réalité effective durant la durée du contrat de ville. La définition d'un cadre formel et contractuel à cette participation doit permettre de garantir sa mise en œuvre et de proposer aux habitants une démarche compréhensible et accessible. La mise en place de moyens matériels, humains et financiers dédiés doit participer à la reconnaissance et la valorisation de l'engagement des habitants.



La participation citoyenne dans le contrat de ville se construit en plusieurs niveaux :

- Elle doit permettre aux plus invisibles et aux plus éloignés des services publics de se faire entendre et de participer à la politique de la ville avec une vigilance particulière pour les jeunes, les femmes et les personnes les plus précaires
- Elle doit viser à la structuration de collectifs d'habitants intégrant pleinement le pilotage et la gouvernance de la politique de la ville

La participation des habitants des quartiers politique de la ville, parce qu'elle est parfois difficile à mettre en œuvre, requiert des précautions et des conditions d'exercice auxquelles s'engagent les signataires du contrat de ville :

- Aller à la rencontre des habitants sur leurs lieux de vie (sorties d'école, marchés...)
- Adapter la participation des habitants à leurs besoins et à leurs contraintes (horaires, garde d'enfants...)
- Dans le cadre d'une participation définie et encadrée, les partenaires signataires s'engagent à apporter une réponse systématique aux remontées et aux futures demandes des habitants
- Restituer aux habitants le produit des concertations
- Accompagner et dédier des moyens à la participation des habitants (matériels, humains, financiers...) au service des projets.

.../...

Modalités et types de participation



	Niveau de participation	Qui ?	Comment ?	Qui anime?	Fréquence ?
Définition des besoins et des priorités, évaluation du contrat de ville	Concertation	Tous les habitants	Démarche d'aller vers : tables de quartier, porteurs de parole, rencontres à la sortie des écoles ou sur le marché, café en pieds d'immeubles...	Élus Equipe projet politique de la ville Conseil citoyen	Atelier de recueil de parole dans les fêtes de quartier 2 actions d'aller vers par QPV et par an thématiques selon les besoins
			Baromètre du contrat de ville	Prestataire extérieur	Tous les deux ans
Conseil citoyen	Co-construction	Groupe d'habitants volontaires formés et accompagnés	Jury d'examen des projets Participation aux instances politiques de la ville (comité de pilotage/comité technique) Gestion d'un fonds de participation citoyen	Equipe projet politique de la ville	Toutes les 6 à 8 semaines
Participation des bénéficiaires dans la construction des projets financés	Co-construction	Habitants mobilisés dans les actions	Participation à la construction, la mise en œuvre et l'évaluation des projets	Associations et acteurs de proximité	Tout au long de l'année

L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE : OBJECTIFS ET MÉTHODES



L'évaluation de la politique de la ville et des actions qu'elle finance est une priorité du contrat de ville portée par l'ensemble de ses signataires. A travers cette ambition, il s'agit de :

- Pouvoir mesurer l'impact de cette politique publique, ses effets sur les populations et la réduction des inégalités dans les territoires
- Apprécier l'efficacité et la pertinence des actions menées
- Adapter les actions aux besoins des populations et des territoires
- Recueillir l'avis des parties prenantes et particulièrement des habitants

Les différents niveaux et méthodes d'évaluation

Qu'est ce qui est mesuré ?	Quelles données ?	Qui transmet les données ?	Qui traite les données ?	Quand ?
Observatoire des quartiers : mesure de l'impact de la politique de la ville	Indicateurs d'évolution des territoires QPV comparés à ceux des métropoles (indicateurs de contexte). Crédits de droit commun	Partenaires signataires du contrat de ville	Prestataire extérieur	Bilan annuel
Baromètre des habitants	Avis des habitants sur l'évolution des conditions de vie et appréciations sur les actions menées	Les habitants des QPV	Prestataire extérieur	Tous les 2 ans
Impact et suivi des actions financées	Données évaluatives dans Dauphin	Les porteurs de projet	Equipe projet politique de la ville formée par un prestataire sur l'outil élaboré	Bilan annuel
Tableaux de bord des objectifs stratégiques	Données de suivi et d'impact pour chaque fiche action	Les porteurs de projet Les habitants des QPV Partenaires signataires du contrat de ville	Equipe projet politique de la ville/ prestataire	Bilan annuel

... / ...



Temporalité et livrables

L'évaluation du contrat de ville est d'abord un processus continu permettant d'ajuster les actions et les objectifs de l'action publique aux besoins des populations, au contexte socio-économique et à l'évolution des territoires. Chaque année, un rapport synthétique de la politique de la ville réalisé par l'EPCI, en lien étroit avec les services de l'Etat, la Ville de Chambéry et les communes ayant un QVA, dresse un bilan des actions menées. Il est transmis aux signataires, présenté au comité de pilotage du contrat de ville et voté dans les instances respectives de l'EPCI et des communes.

Une évaluation à mi-parcours prévue en 2027 donnera lieu à un rapport intermédiaire, puis à une version actualisée du contrat de ville. Une évaluation finale du contrat de ville aura lieu en 2030, permettant de mesurer les effets de la politique de la ville sur l'ensemble de la période.



FINANCEMENT DES ACTIONS ET DES STRUCTURES PAR LE CONTRAT DE VILLE

Modalités de financement des actions

Pour répondre aux objectifs stratégiques qu'elle s'est fixés, la politique de la ville s'appuie sur la mobilisation et l'accompagnement des acteurs associatifs, structures, intervenants professionnels et bénévoles présents dans les quartiers. A ce titre, les partenaires souhaitent soutenir les acteurs et faciliter l'accès aux crédits par :

- Des subventions de fonctionnement aux très petites associations
- Un fonds de participation pour les habitants
- Le renforcement de moyens humains et de personnels de proximité et de confiance



L'accès aux crédits du contrat de ville pourra donc se dérouler selon 3 modalités :

La signature de Contrats Pluriannuels d'Objectifs (CPO) avec les acteurs du territoire pour 50 % des actions à l'horizon 2025. Ces contrats visent à la sécurisation des crédits par des financements pluriannuels (3 ans) pour des projets et/ou structures répondant aux priorités du contrat de ville et respectant les critères d'éligibilité.

Un appel à projet annuel :

- En adéquation avec les priorités du contrat de ville
- Actualisé en fonction du contexte
- Territorialisé pour accompagner des actions au plus proche des besoins des habitants
- Associant les habitants à son élaboration et l'étude des dossiers

L'appel à projet donne lieu à un règlement actualisé chaque année, un calendrier et une publication assurée par l'intercommunalité et en ligne sur son site internet.

Des financements complémentaires dans le cadre de projets ou dispositifs spécifiques peuvent être accordés avec des modalités spécifiques : Quartiers d'été, Cité éducative, abatement de TFPB, appel à projet spécifique, programmation complémentaire...



Les critères d'éligibilité des projets

Les actions développées, soutenues et financées dans le cadre du contrat de ville s'engagent à répondre aux modalités suivantes :

■ Aller vers les publics les plus précaires

Cette dimension est une condition de réussite de l'objectif de réduction des inégalités du contrat de ville parce qu'elle doit permettre de construire des relations de confiance avec les habitants, de rendre accessibles et compréhensibles les offres sur les territoires et de ramener les publics vers les offres de droit commun. Les projets déposés au contrat de ville viseront donc à développer des logiques hors les murs et à s'articuler avec les offres de droit commun du territoire.

■ Participation des habitants

La participation des habitants est une exigence dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation des projets financés par le contrat de ville.

■ Promotion de l'égalité femme/homme

A tous les âges de la vie, les femmes rencontrent des freins et des difficultés et sont parfois victimes de violences dans l'accès à leurs droits et à leur émancipation. Dans les QPV de Chambéry, les diagnostics et les indicateurs témoignent de :

- freins importants à l'accès à l'emploi,
- de l'éviction des femmes de certains espaces publics,
- de difficultés d'accès aux loisirs et aux sports pour les filles et les femmes,
- de difficultés pour partir en vacances
- de trouver des lieux de parole pour les adolescentes....



A tous ces titres, l'intégration de l'égalité hommes/femme est une condition à l'éligibilité des actions du contrat de ville et des indicateurs d'évaluation genrés, doivent être systématiquement associés à l'évaluation du projet.

■ Respect et promotion des valeurs de la République, de la laïcité et lutte contre toutes les formes de discriminations

Les porteurs de projets déposés au contrat de ville s'engagent donc à :

- Avoir à minima un référent laïcité dans sa structure formée à la formation « Valeurs de la République et Laïcité »
- Signer et respecter le contrat d'engagement républicain
- Garantir l'accès de tous aux actions qu'ils proposent

■ Favoriser l'ouverture et les mobilités

Les actions du contrat de ville ont toutes pour vocation à :

- Donner la possibilité aux habitants de se projeter hors de leur territoire et de sortir des quartiers
- Lever les freins à la mobilité dans les parcours d'autonomie
- Faire la promotion, assurer et développer des mobilités douces et écologiques

■ Assurer « le droit à un environnement sain » à l'ensemble des habitants et prendre en compte les enjeux liés à la transition écologique

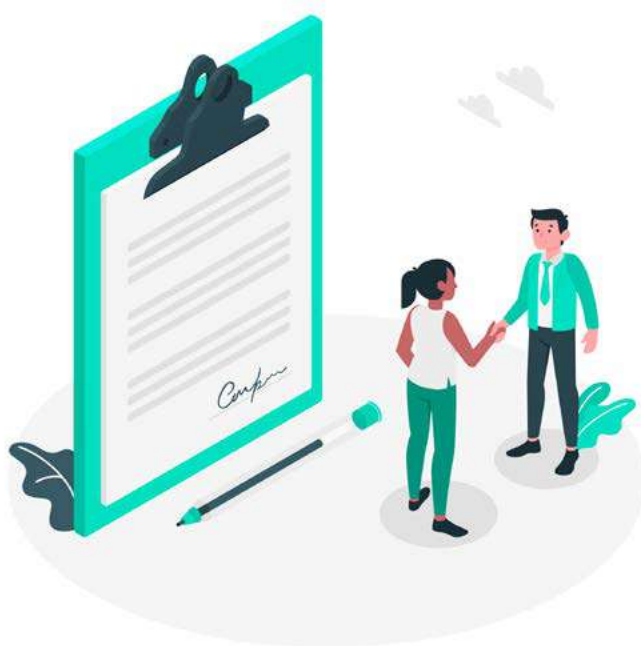
dans les actions déposées en :

- S'appuyant sur les mobilités douces et écologiques.
- S'efforçant de promouvoir une alimentation équilibrée, locale et durable
- Favorisant la transition énergétique
- Faisant la promotion du respect de l'environnement et de la nature



ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES ET MOBILISATION DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

La politique de la ville et ses crédits spécifiques déployés dans les QPV ont pour ambition de réduire les inégalités entre les habitants de ces territoires et le reste de la population. A ce titre, la réussite de la politique de la ville réside sur la forte mobilisation des services et crédits de droit commun au bénéfice des habitants des QPV. La politique de la ville n'a pas vocation à remplacer ou suppléer les crédits de droit commun mais au contraire à les compléter, pour rendre les actions plus accessibles et plus adaptées à des populations en situation de précarité. La démarche Engagements Quartiers 2030 repose donc sur une volonté forte de convergence des dispositifs et de synergie entre les partenaires signataires pour garantir une mobilisation collective dans les QPV.



Engagements des partenaires signataires

En signant le contrat de ville, les différentes administrations, services et institutions s'engagent à :

- Transmettre annuellement au service politique de la ville, des indicateurs et des données relatifs à l'action dans les QPV :
 - Les moyens qu'ils mobilisent dans et pour les QPV
 - La part des publics issus des QPV dans leurs actions
 - Des indicateurs d'impact et de suivi relatifs au QPV
- Mobiliser leurs moyens et articuler leurs politiques publiques avec celle du contrat de ville
- Participer à la mise en œuvre des fiches actions relevant de leur champ de compétences
- Participer à la gouvernance et aux différentes instances du contrat de ville
- Identifier un interlocuteur référent politique de la ville en interne

Ces engagements se traduisent par une fiche engagements annexée au présent contrat de ville.

.../...

Partenaires engagés

Sont engagés dans le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » :

Engagés

- Les services de l'État : La Préfecture de la Savoie, la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, la Direction régionale des affaires culturelles, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, France Travail
- La communauté d'agglomération Grand Chambéry
- La ville de Chambéry
- Le Conseil départemental de la Savoie
- Les communes ayant un quartier en veille active : Barberaz, Barby, Chambéry, Cognin, Jacob-Bellecombette, La Motte-Servolex, La Ravoire
- La Caisse d'allocation familiales de la Savoie
- Les bailleurs Cristal Habitat, OPAC de la Savoie et ICF Habitat Sud-Est Méditerranée
- BPI France
- La Caisse des Dépôts et des Consignations / Banque des Territoires

En cours de discussion

- Le club « les entreprises s'engagent », et les réseaux d'entreprises du territoire
- Les chambres consulaires et notamment la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Savoie
- L'université Savoie Mont Blanc

INFORMER, FAIRE CONNAÎTRE ET VALORISER L'ACTION ET L'IMPACT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR UNE MEILLEURE APPROPRIATION DES PARTENAIRES

La communication autour de l'action de la politique de la ville revêt des intérêts multiples pour la valorisation de l'intervention publique et son appropriation. Elle permet de mettre en lumière les apports concrets pour les habitants des quartiers notamment par : l'amélioration du cadre de vie, le renforcement du lien social dans les quartiers et les réalisations de projets spécifiques aux quartiers (PRU).

Donner à voir l'intervention au titre de la politique de la ville doit permettre :

- Une meilleure connaissance de la diversité des actions de cette politique publique, en comptant notamment sur un maillage partenarial fort et renforcé ;
- De valoriser les territoires, leurs initiatives et leurs innovations ;
- De travailler finement l'acceptabilité des projets par les habitants en leur donnant accès aux différentes échéances, informations, etc. ;
- D'améliorer la connaissance et la reconnaissance des acteurs présents et de leurs compétences dans les territoires.

Cette communication doit être envisagée à différents niveaux d'interlocuteurs :

- En direction des habitants, via des outils déjà déployés (journal municipal, sites internet/réseaux sociaux, communication orale, etc.) ;
- En direction des acteurs et des partenaires, afin de mettre en lumière l'implication de l'ensemble des parties prenantes et de les associer dans la prise de décision ;
- En direction des institutions, pour assurer la veille des dispositifs et garantir une actualisation des capacités d'actions, des dispositifs mobilisables et du cadre juridique et réglementaire.

Les conditions de réussite sont de :

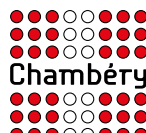
- Diversifier les canaux de diffusion pour fédérer autour des projets et des actions d'aller vers, garantissant la mobilisation des publics bénéficiaires des actions ;
- Assurer une présence et une restitution des différentes actions financées et déployées, ou des temps fort d'animation, dans le cadre de cette politique publique (supports de communication, récurrence dans la couverture des actions) ;
- Favoriser les partenariats, notamment en mutualisant les capacités de diffusion de l'information et en mobilisant les moyens de communication de l'ensemble des parties prenantes ;
- Faciliter l'accès à l'information, en déployant des outils appropriables par le plus grand nombre.



LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

ENGAGEMENTS

quartiers2030





Signature du Contrat de Ville

Engagements qu**artiers**2030



Pour l'Etat
Monsieur le Préfet de la Savoie
François RAVIER



Pour Grand Chambéry
Monsieur le vice-président
Franck MORAT



Pour France Travail



Pour l'Education nationale



Commune de Barberaz
Savoie

Pour la commune de
Barberaz



Pour la commune de
Barby



Pour la commune de
La Motte Servolex



Pour la commune de
La Ravoire

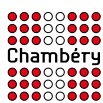


Pour L'OPAC Savoie



Pour ICF habitat

Signature du Contrat de Ville Engagements qu**artiers**2030



Pour la commune de Chambéry
Monsieur le maire
Thierry REPENTIN



Pour l'Agence Régionale
de Santé



Pour la Direction Régionale
des Affaires Culturelles

représentée par
le Préfet



Pour le Département
de la Savoie



Pour la commune de
Cognin



Pour la commune de
Jacob-Bellecombette



Pour la Caisse d'Allocations
Familiales de la Savoie



Pour Cristal Habitat



Pour BPI France



Pour la Caisse des Dépôts
et des Consignations

Le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains a ainsi retenu **deux quartiers prioritaires (QPV)** sur le territoire intercommunal :

les Hauts de Chambéry Biollay-Bellevue
6 800 et **3 600**
habitants habitants

Pour les **QVA**, ce sont **9 quartiers répartis**
dans 7 communes qui ont été retenus:

Chambéry :
Mérande-Joppet
1 600
habitants

Chambéry :
Covet
750
habitants

Chambéry :
Faubourg Montmélian
850
habitants

La Motte-Servolex :
Les Chantres
500
habitants

Cognin :
Poterie-Forgerie-L'Épine
2 700
habitants

Jacob-Bellecombette :
Corbelet
500
habitants

Barberaz :
centre-bourg
500
habitants

La Ravoire :
Val Fleuri
1 750
habitants

Barby :
Epinette- Clos Gaillard
1 150
habitants

ENGAGEMENTS
quartiers2030





PROJETS de territoire

Indicateurs clés, cartographie,
ressources, axes de travail,
besoins repérés, enjeux et priorités
DES QUARTIERS EN VEILLE ACTIVE
de la politique de la ville



CENTRE-BOURG BARBERAZ



Depuis notre élection, nous avons fait le constat que le contrat de ville porté par Grand Chambéry concourait à la réalisation de notre programme. Nous souhaitons, dans le champ social, favoriser l'accès aux droits, soutenir les parents dans la scolarité de leurs enfants, prévenir la délinquance et les incivilités, lutter contre toutes les formes de discriminations.

Depuis 4 ans, ces objectifs ont été déclinés dans notre pratique quotidienne au bénéfice des habitants, et tout particulièrement dans le QVA, limité à Galerie de la Chartreuse.

Ce périmètre restreint n'était plus du tout adapté aux foyers les plus précaires, lié en partie à l'augmentation de population. C'est donc tout naturellement que, dès l'automne 2020, nous avons demandé son élargissement jusqu'au quartier de l'Orée du bois.

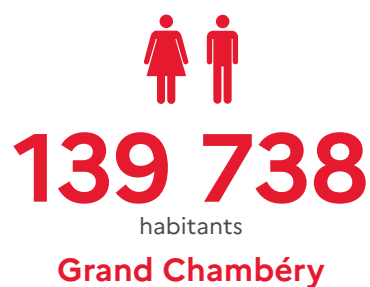
C'est maintenant acté et nous ne pouvons que nous en réjouir. Conjuguer les moyens de nos deux collectivités, c'est là une chance historique de pouvoir concrètement « changer la vie » des habitants.



Arthur BOIX-NEVEU
Maire de Barberaz



PORTRAIT SOCIAL DES HABITANTS DU QUARTIER :



Sources : estimations effectuées d'après
données INSEE carroyage 2021 en croisant avec
les données du fichier MAJIC 2020 et INSEE RP
2021 pour Grand Chambéry



Nombre de personnes par ménage



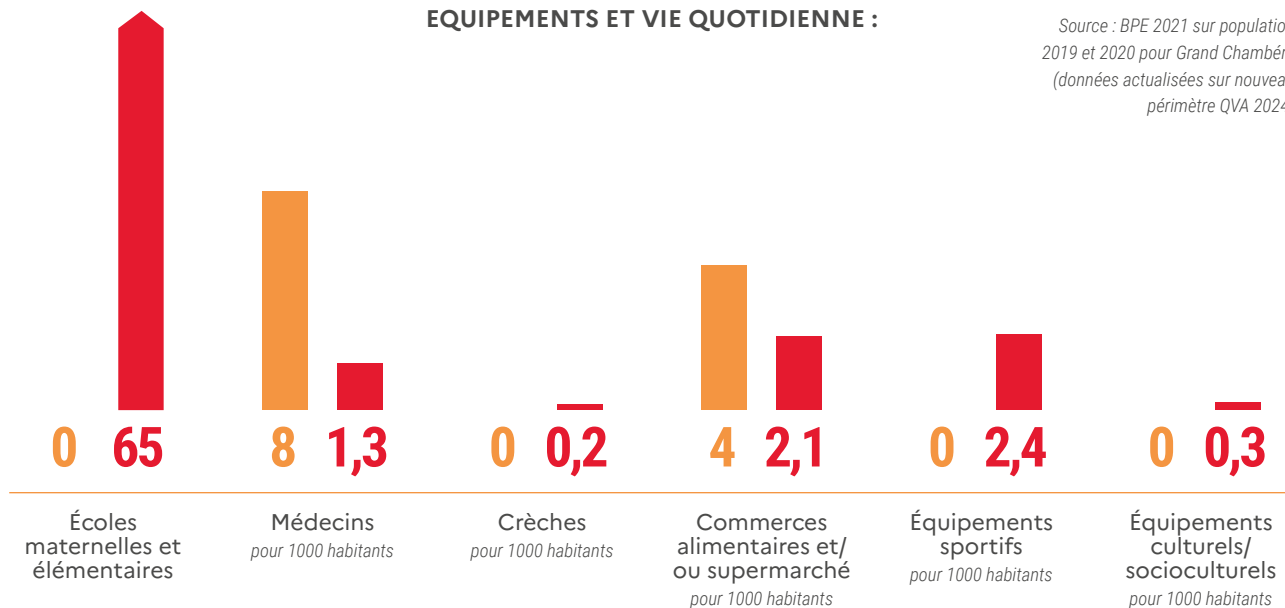
Familles monoparentales



Taux de pauvreté (au seuil de 60%)

EQUIPEMENTS ET VIE QUOTIDIENNE :

Source : BPE 2021 sur population
2019 et 2020 pour Grand Chambéry
(données actualisées sur nouveau
périmètre QVA 2024)



.../...

NB : Les données sur les QVA étant inexistantes, la méthode réalisée ici a été d'agréger les données issues du carroyage de l'INSEE en pondérant par rapport au nombre de logements issus des données MAJIC 2020 (certains redressements ont été effectués à la main pour ajuster la donnée lorsque la localisation MAJIC était imprécise).

CENTRE-BOURG BARBERAZ SUITE



RESSOURCES DU TERRITOIRE

Proximité :

- du Centre Socio-Culturel
- de la mairie et des services municipaux (bibliothèque par exemple)
- des commerces, pharmacie, professionnels de santé
- des moyens de transports avec la desserte des bus
- de l'école, accessible à pied



AXES DE TRAVAIL

- Environnement sonore défavorable - proximité immédiate de la voie ferrée, bâtiments mal insonorisés
- Absence d'aménagements pour piétons et cyclistes (passage de la Sous Station / rue Jules Verne)
- Absence d'un local jeunes et familles adapté au public
- Présence d'un public sans accompagnement, absence de mobilisation collective (syndic, bailleur)
- Méconnaissance des ressources et des services à proximité
- Problématique de voisinage liées notamment à certaines personnes présentant des troubles psychiques
- Manque d'accès direct aux équipements sportifs et à la crèche



BESOINS REPÉRÉS ENJEUX/PRIORITÉS

- Aller vers, en assurant des permanences au pied des immeubles (dépôt d'un appel à projet en décembre 2023)
- Créer du lien avec la jeunesse et particulièrement avec les 11/16 ans avec la création d'un local
- Mettre en place une action sur la parentalité
- Etudier et prévoir des travaux pour améliorer l'éclairage dans le secteur (en cours)
- Favoriser la sortie du quartier vers les équipements sportifs
- Travailler le retour au droit commun
- Favoriser les échanges avec l'ensemble des quartiers de la commune dont le quartier de la Madeleine avec le Tiers Lieux







Et les Epinettes en devenir, avec des bâtiments déconstruits à partir de cet été et le lancement d'un programme d'envergure pour totalement réhabiliter le quartier. Il conservera une résidence sociale de 120 logements et une rénovation d'une partie des logements existants sera engagée. Une centaine de nouveaux logements supplémentaires est prévue pour arriver à 75 % de logements social sur ce quartier. Une rénovation urbaine d'importance portée par Cristal Habitat.



PORTRAIT SOCIAL DES HABITANTS DU QUARTIER :



1 150

habitants

Les Épinettes et le Clos-Gaillard
Barby

139 738

habitants

Grand Chambéry

Sources : estimations effectuées d'après
données INSEE carroyage 2021 en croisant avec
les données du fichier MAJIC 2020 et INSEE RP
2021 pour Grand Chambéry



2,01



2,04

Nombre de personnes par ménage



11,4%



15%

Familles monoparentales



23%

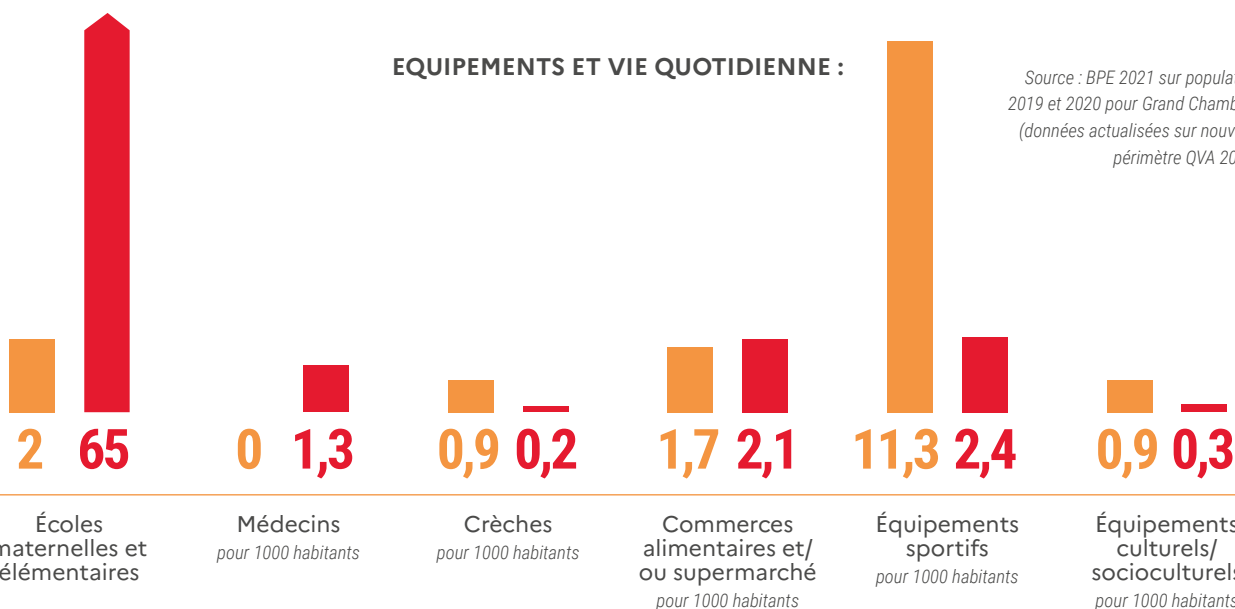


12%

Taux de pauvreté (au seuil de 60%)

EQUIPEMENTS ET VIE QUOTIDIENNE :

Source : BPE 2021 sur population
2019 et 2020 pour Grand Chambéry
(données actualisées sur nouveau
périmètre QVA 2024)



- Un cabinet médical regroupant 5 médecins, 3 kinés et plusieurs infirmiers
- Deux dentistes, un orthophoniste plus un autre kiné
- Une bibliothèque associative
- Un local accueillant l'école de musique dans la maison des associations

- Un centre de loisirs
- Un supermarché, une boucherie, une boulangerie, une esthéticienne, une pharmacie, un tabac presse, une laverie, un magasin de vêtements, un établissement bancaire, un coiffeur et une future brasserie



NB : Les données sur les QVA étant inexistantes, la méthode réalisée ici a été d'agréger les données issues du carroyage de l'INSEE en pondérant par rapport au nombre de logements issus des données MAJIC 2020 (certains redressements ont été effectués à la main pour ajuster la donnée lorsque la localisation MAJIC était imprécise).

LES ÉPINETTES ET LE CLOS-GAILLARD

BARBY

SUITE



RESSOURCES DU TERRITOIRE



Acteurs présents sur le territoire :

- Correspondants de nuit
- Sauvegarde de l'Enfance (présence d'éducateurs sur le territoire, chantiers éducatifs)
- SICSAL (CLSH, RPE, animateur jeunesse)
- Café associatif « au Bonheur d'une Pause »
- Conseiller numérique de Grand Chambéry
- Dispositif Aller vers avec Grand Chambéry
- Permanence PMI un mardi par mois sur la commune
- LAEP
- Crèche associative « Les Petits Mickeys »
- Les écoles et le collège
- Des services publics (mairie, maison des associations)
- La plaine des jeux (salle polyvalente, terrain de foot, terrain de basket, terrains de tennis, skate parc)
- La ligne chrono pour les transports en commun
- Le maillage de la commune par les sentiers piétons
- Les commerces

Mise en place d'actions :

- Aide aux enfants allophones (AGIR abcd)
- Ateliers socio linguistiques (AGIR abcd) en partenariat avec le Département
- Une équipe territoriale constituée de tous les partenaires
- Spectacle sur la parentalité (juin 2023) ouvert aux écoles et au grand public



AXES DE TRAVAIL



- Nombre d'habitants pratiquant peu le français, problème d'intégration des familles
- Problèmes éducatifs
- Ecole : pourcentage d'enfants issus de quartiers politique de la ville important en grande difficulté sociale
- Problématique des personnes en difficultés psychiques



BESOINS REPÉRÉS ENJEUX/PRIORITÉS



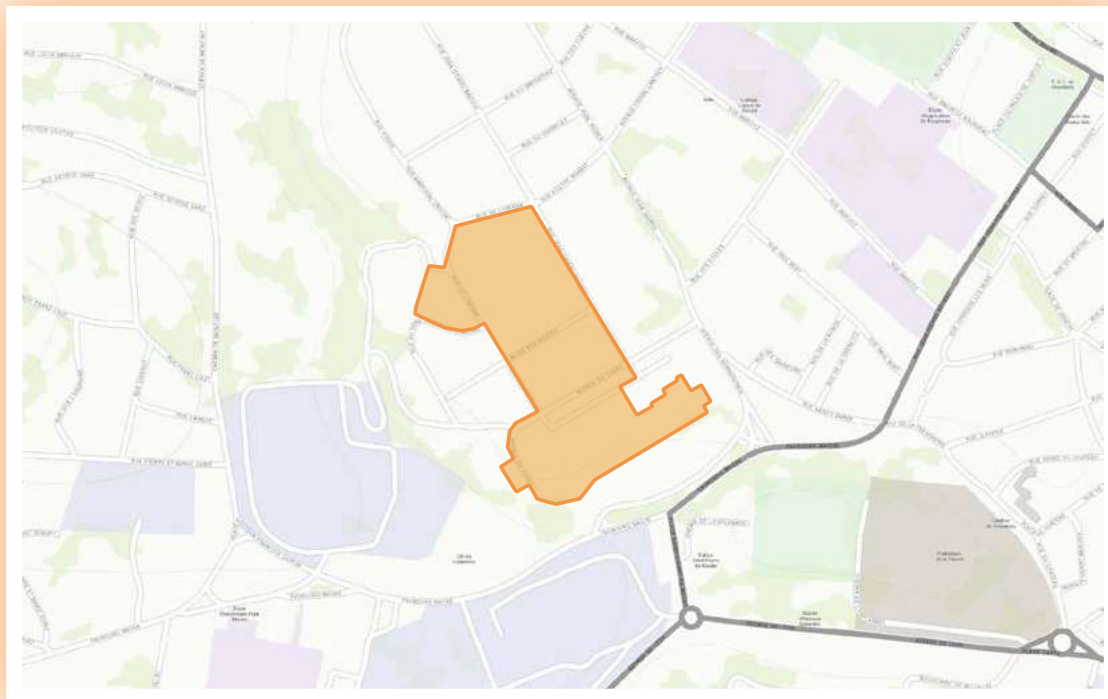
Projet :

- Mise en place d'une permanence administrative et numérique par Agir Abcd
- Sorties familles
- Nécessité de travailler avec le CHS pour les troubles psychiques
- Mise en place d'un CLAS
- Nécessité de maintenir toutes les actions et les présences existantes sur le territoire





COVET CHAMBÉRY



Dans le cadre du Contrat de ville, en complémentarité avec la géographie nationale, la Ville de Chambéry a souhaité intégrer trois nouveaux secteurs périphériques du centre-ville, dans le dispositif de veille active : le Covet, le Faubourg Montmélian et Mérande / Joppet. Il s'agit des trois secteurs où la municipalité a souhaité développer la médiation nocturne dès 2021 pour favoriser la tranquillité publique et améliorer le cadre de vie des habitants.

En intégrant le Covet aux quartiers en veille active, la Ville de Chambéry, l'agglomération de Grand Chambéry et leurs partenaires pourront intervenir d'une manière plus marquée et coordonnée pour mieux accompagner la population et les besoins du secteur.

Situé en proximité immédiate de l'hypercentre, le Covet fait l'objet d'une attention renforcée depuis le début du mandat, notamment en matière de tranquillité publique. Qualité du cadre de vie, vitalité du lien social, mixité et accompagnement des jeunes, meilleure coordination avec les bailleurs sociaux : le contrat de ville va nous permettre de mieux répondre à ces enjeux quotidiens pour les habitants.

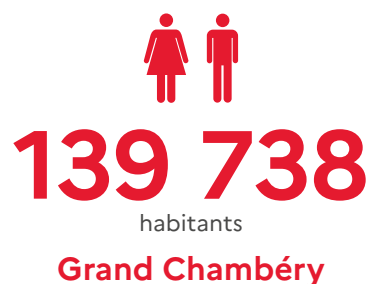


Gaëtan Pauchet

*Adjoint au maire de Chambéry Chargé de la politique de la ville,
de la vie sociale des quartiers et du logement
de la jeunesse et de la vie étudiante*



PORTRAIT SOCIAL DES HABITANTS DU QUARTIER :



Sources : estimations effectuées d'après
données INSEE carroyage 2021 en croisant avec
les données du fichier MAJIC 2020 et INSEE RP
2021 pour Grand Chambéry



Nombre de personnes par ménage



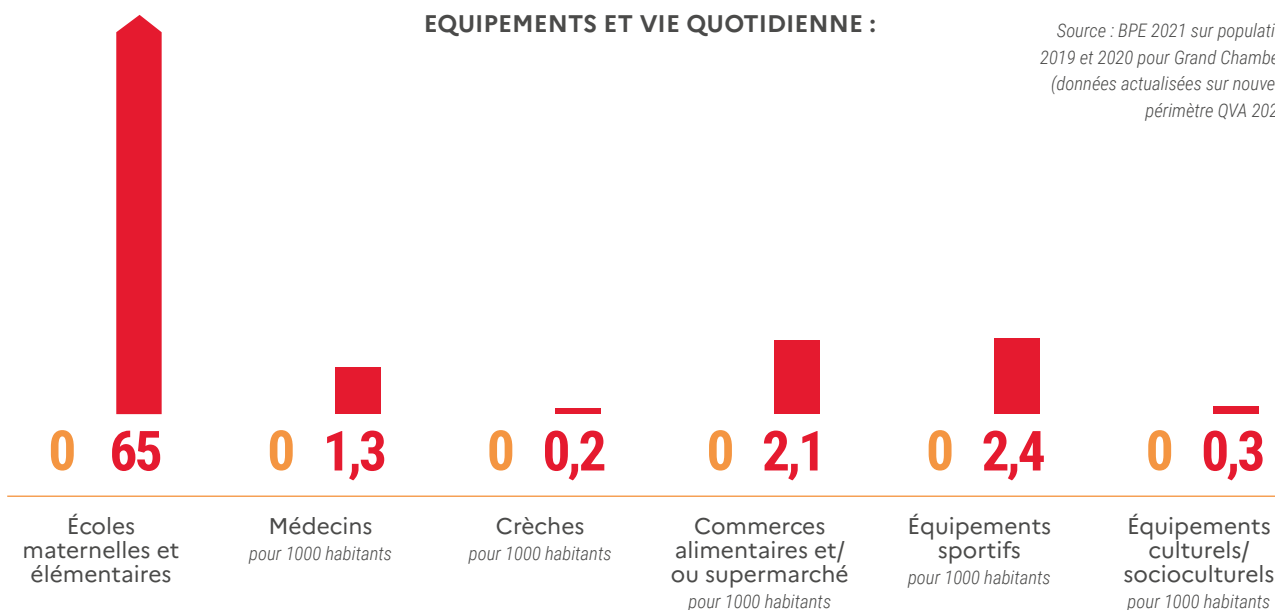
Familles monoparentales



Taux de pauvreté (au seuil de 60%)

EQUIPEMENTS ET VIE QUOTIDIENNE :

Source : BPE 2021 sur population
2019 et 2020 pour Grand Chambéry
(données actualisées sur nouveau
périmètre QVA 2024)



NB : Les données sur les QVA étant inexistantes, la méthode réalisée ici a été d'agréger les données issues du carroyage de l'INSEE en pondérant par rapport au nombre de logements issus des données MAJIC 2020 (certains redressements ont été effectués à la main pour ajuster la donnée lorsque la localisation MAJIC était imprécise).

COVET CHAMBÉRY SUITE



RESSOURCES DU TERRITOIRE



- Un quartier proche du centre-ville
- Présence d'espaces verts et d'agréments
- Présence du dispositif des correspondants de nuit depuis juin 2021
- Des contacts réguliers avec des habitants référents



AXES DE TRAVAIL



Un quartier globalement calme qui a subi des faits de délinquance et des incivilités, aggravés depuis la crise sanitaire.

Constats principaux :

- Concentration de personnes fragiles (femmes seules avec enfants, personnes âgées seules, personnes à mobilité réduite...)
- Des regroupements d'individus dans les parcs, des immeubles, des parkings souterrains
- Un climat anxiogène fort, du aux événements ponctuels (ex : incendies)
- Un ressenti d'insécurité plus fort que ce que les faits de délinquance laissent voir
- Des groupes de jeunes extérieurs qui viennent sur le quartier et commettent ponctuellement des actes de délinquance aux conséquences graves
- 40 interventions des correspondants de nuit en 2023 pour des problèmes d'incivilités, de conflits et d'insécurité
- Absence de structure de proximité suite au départ de la FOL après l'incendie de leurs locaux
- Concentration urbanistique
- Pas d'équipement sportif en proximité directe

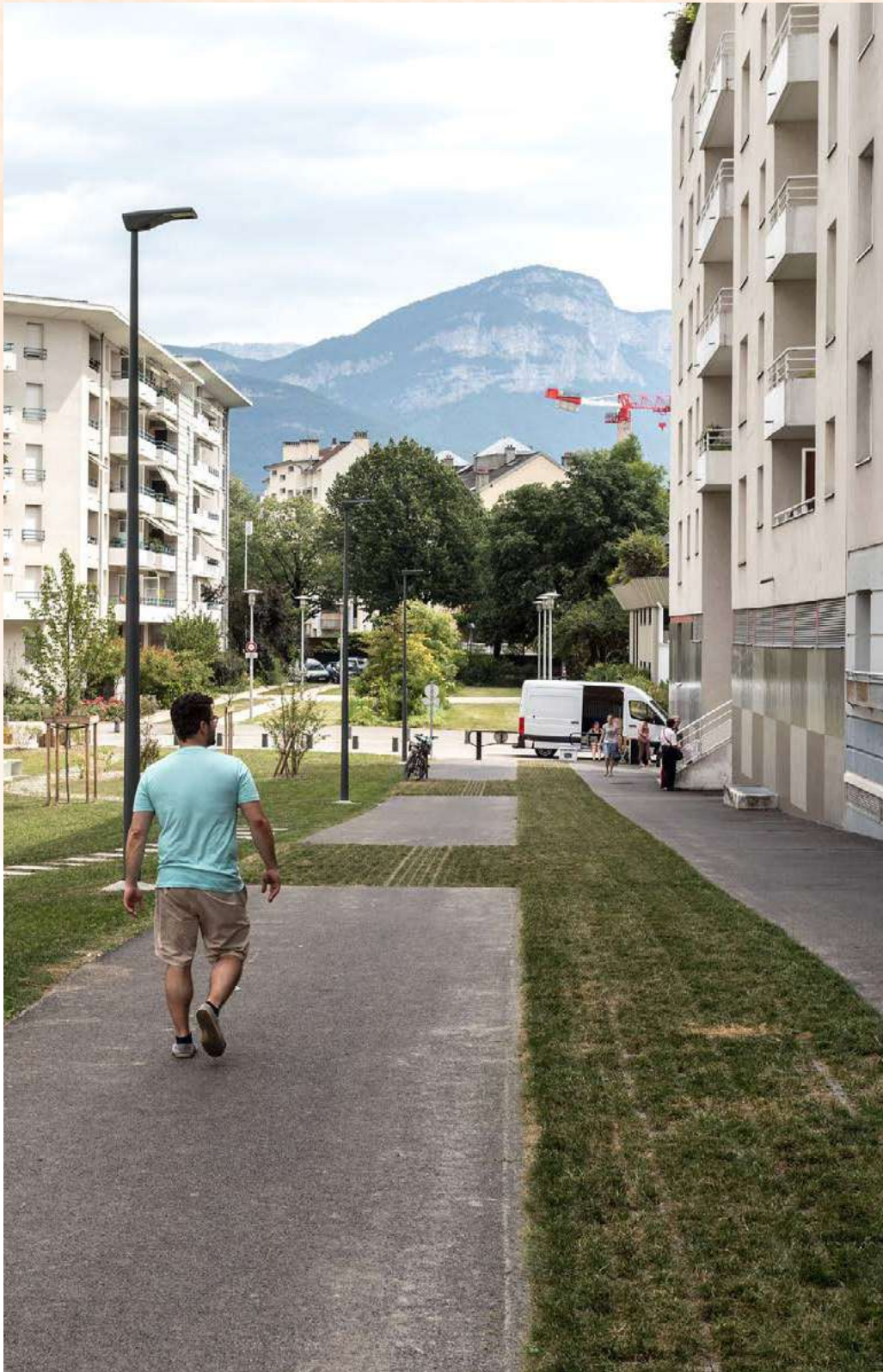


BESOINS REPÉRÉS ENJEUX/PRIORITÉS

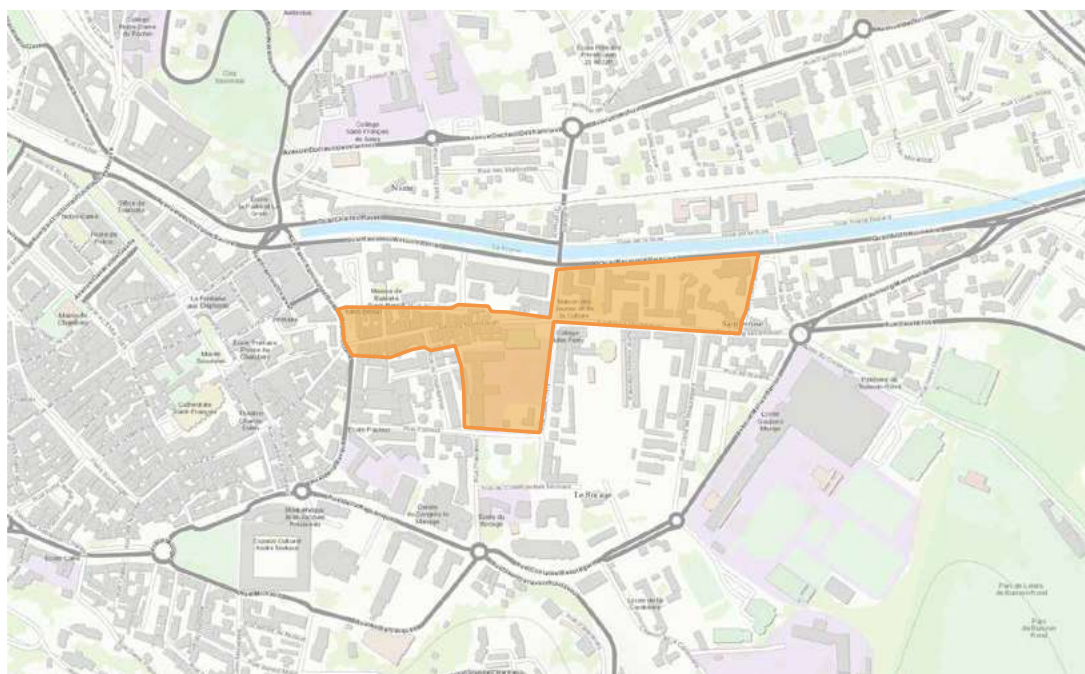


- Maintenir la présence des correspondants de nuit
- Renforcer la coordination des acteurs pour animer le quartier et sécuriser le secteur
- Améliorer la relation avec le bailleur (OPAC)
- Trouver un acteur de proximité pour dynamiser le tissu associatif
- Accroître l'action éducative, l'accompagnement et le suivi des jeunes
- Assurer la promotion d'actions améliorant le vivre ensemble
- Améliorer la gestion urbaine de proximité et soutenir le cadre de vie
- Des enjeux autour de la mixité sociale et de la mixité intergénérationnelle





FAUBOURG MONTMÉLIAN CHAMBÉRY



Dans le cadre du Contrat de ville, en complémentarité avec la géographie nationale, la Ville de Chambéry a souhaité intégrer trois nouveaux secteurs périphériques du centre-ville, dans le dispositif de veille active : le Covet, le Faubourg Montmélian et Mérande / Joppet. Il s'agit des trois secteurs où la municipalité a souhaité développer la médiation nocturne dès 2021 pour favoriser la tranquillité publique et améliorer le cadre de vie des habitants.

En intégrant le faubourg Montmélian aux quartiers en veille active, la Ville de Chambéry, l'agglomération de Grand Chambéry et leurs partenaires pourront intervenir d'une manière plus marquée et coordonnée pour mieux accompagner la population et les besoins du secteur.

Entrée emblématique du centre ancien de Chambéry, le Faubourg Montmélian est un secteur vivant, patrimonial, doté en commerces et en services publics. Depuis plusieurs années, le Faubourg Montmélian fait l'objet d'un travail important pour résorber l'habitat dégradé, lutter contre la vacance commerciale et diversifier l'offre. Demain, nous renforcerons ces actions en accompagnant les acteurs du quartier pour favoriser le vivre-ensemble et la qualité du cadre de vie.

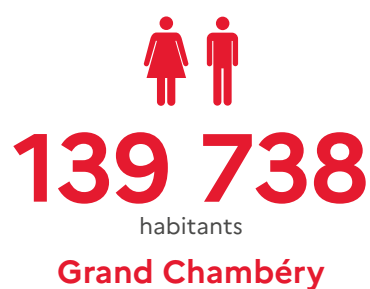
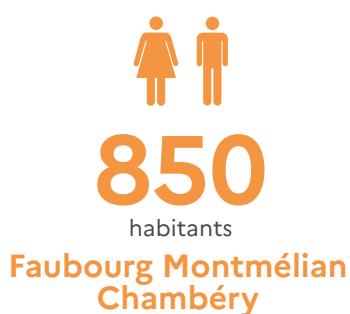


Gaëtan Pauchet

*Adjoint au maire de Chambéry Chargé de la politique de la ville,
de la vie sociale des quartiers et du logement
de la jeunesse et de la vie étudiante*



PORTRAIT SOCIAL DES HABITANTS DU QUARTIER :



Sources : estimations effectuées d'après
données INSEE carroyage 2021 en croisant avec
les données du fichier MAJIC 2020 et INSEE RP
2021 pour Grand Chambéry



Nombre de personnes par ménage



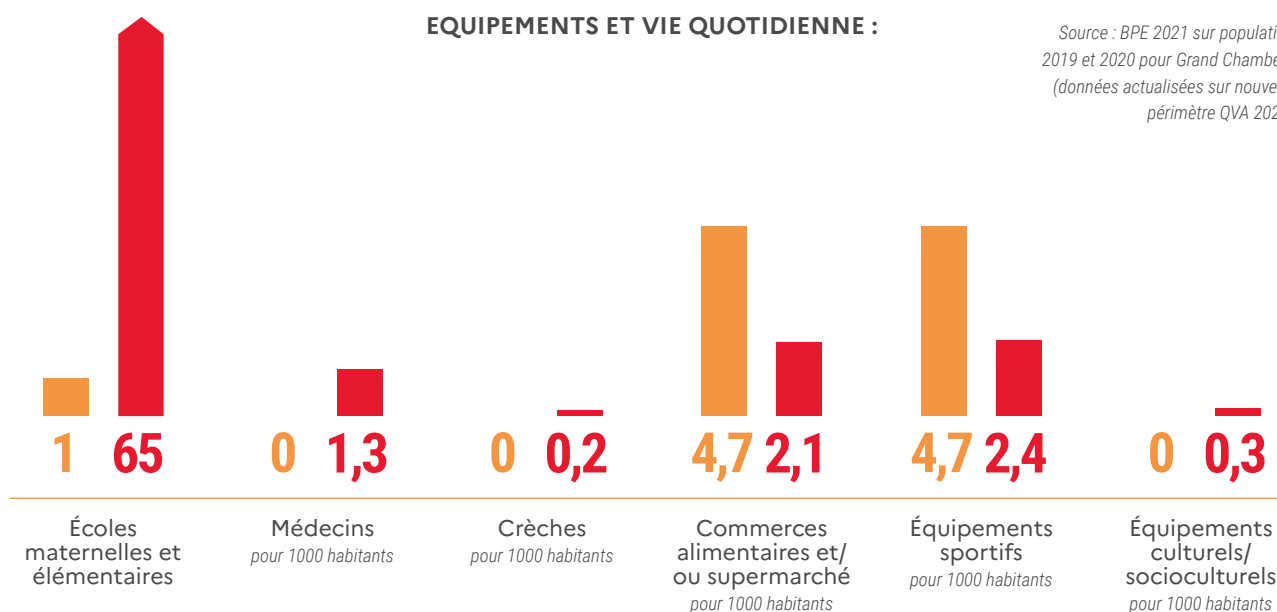
Familles monoparentales



Taux de pauvreté (au seuil de 60%)

EQUIPEMENTS ET VIE QUOTIDIENNE :

Source : BPE 2021 sur population
2019 et 2020 pour Grand Chambéry
(données actualisées sur nouveau
périmètre QVA 2024)



NB : Les données sur les QVA étant inexistantes, la méthode réalisée ici a été d'agréger les données issues du carroyage de l'INSEE en pondérant par rapport au nombre de logements issus des données MAJIC 2020 (certains redressements ont été effectués à la main pour ajuster la donnée lorsque la localisation MAJIC était imprécise).

FAUBOURG MONTMÉLIAN

CHAMBÉRY

SUITE



RESSOURCES DU TERRITOIRE



- Proximité avec le centre-ville
- Mixité sociale et culturelle
- Un projet de piétonisation pour améliorer le cadre de vie
- Présence de nombreux commerces
- Présence de structures et acteurs de proximité (MJC, AQCV, Maison de quartier, FJT Excoffier, Maison de la Vie Associative, Banque Alimentaire, La SASSON, association des habitants du Faubourg...)
- Présence des correspondants de nuit depuis juin 2021
- Dispositifs ORI et OPAH-RU



AXES DE TRAVAIL



- Des problématiques de sécurité et de tranquillité publique encore présentes dans ce territoire toujours identifié en tant que ZSP (trafics de stupéfiants, nuisances nocturnes, regroupements, faits divers, dégradations, sentiment d'insécurité, etc.), avec une progression des faits de délinquance
- 94 interventions des correspondants de nuit en 2023 pour des problèmes d'incivilités, de conflits et d'insécurité
- Présence d'habitat dégradé
- Prégance d'une offre commerciale peu diversifiée
- La gestion des espaces publics parfois compliquée (partages d'usages ex : lycéens de Monge / résidences copros privées)



BESOINS REPÉRÉS ENJEUX/PRIORITÉS

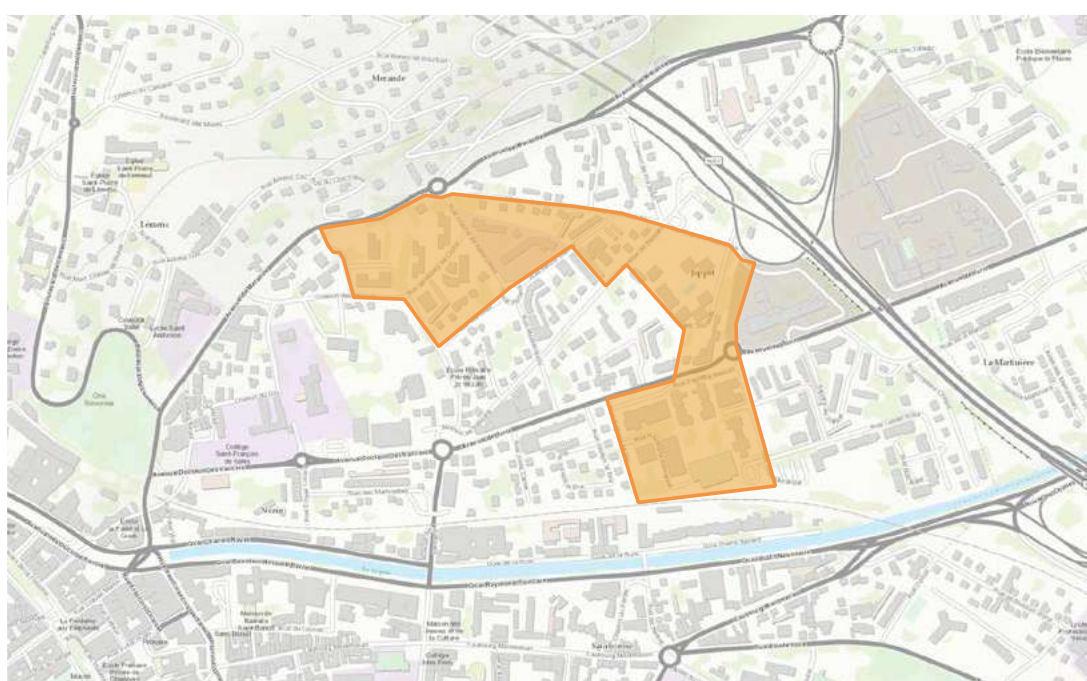


- Renforcement des actions de prévention
- Maintenir la présence des correspondants de nuit
- Soutenir les structures du quartier dans le développement d'actions d'aller vers et d'animations de quartier
- Maintenir un dialogue renforcé avec les commerçants pour respecter le cadre de vie et la domanialité
- Accompagner les dynamiques d'acteurs présents (MJC, Lycée Monge, collège Jules Ferry, maison de quartier...)





MÉRANDE / JOPPET CHAMBÉRY



Dans le cadre du Contrat de ville, en complémentarité avec la géographie nationale, la Ville de Chambéry a souhaité intégrer trois nouveaux secteurs périphériques du centre-ville, dans le dispositif de veille active : le Covet, le Faubourg Montmélian et Mérande / Joppet. Il s'agit des trois secteurs où la municipalité a souhaité développer la médiation nocturne dès 2021 pour favoriser la tranquillité publique et améliorer le cadre de vie des habitants.

En intégrant Mérande et Joppet aux quartiers en veille active, la Ville de Chambéry, l'agglomération de Grand Chambéry et leurs partenaires pourront intervenir d'une manière plus marquée et coordonnée pour mieux accompagner la population et les besoins du secteur.

Mérande et Joppet sont bien dotés en services et équipements publics et la mixité sociale y est préservée. La Ville de Chambéry souhaite aller plus loin en matière de prévention et d'accompagnement des jeunes dans ce quartier, particulièrement touché par les violences urbaines de l'été 2023. En lien avec le bailleur social Cristal Habitat, nous agissons aussi pour améliorer la qualité des espaces publics et favoriser les mobilités alternatives à la voiture.

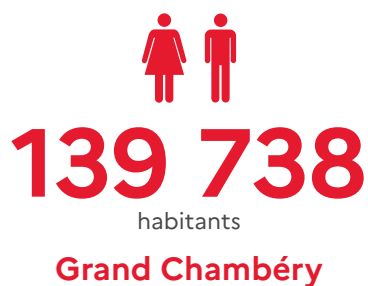


Gaëtan Pauchet

*Adjoint au maire de Chambéry Chargé de la politique de la ville,
de la vie sociale des quartiers et du logement
de la jeunesse et de la vie étudiante*



PORTRAIT SOCIAL DES HABITANTS DU QUARTIER :



Sources : estimations effectuées d'après
données INSEE carroyage 2021 en croisant avec
les données du fichier MAJIC 2020 et INSEE RP
2021 pour Grand Chambéry



Nombre de personnes par ménage



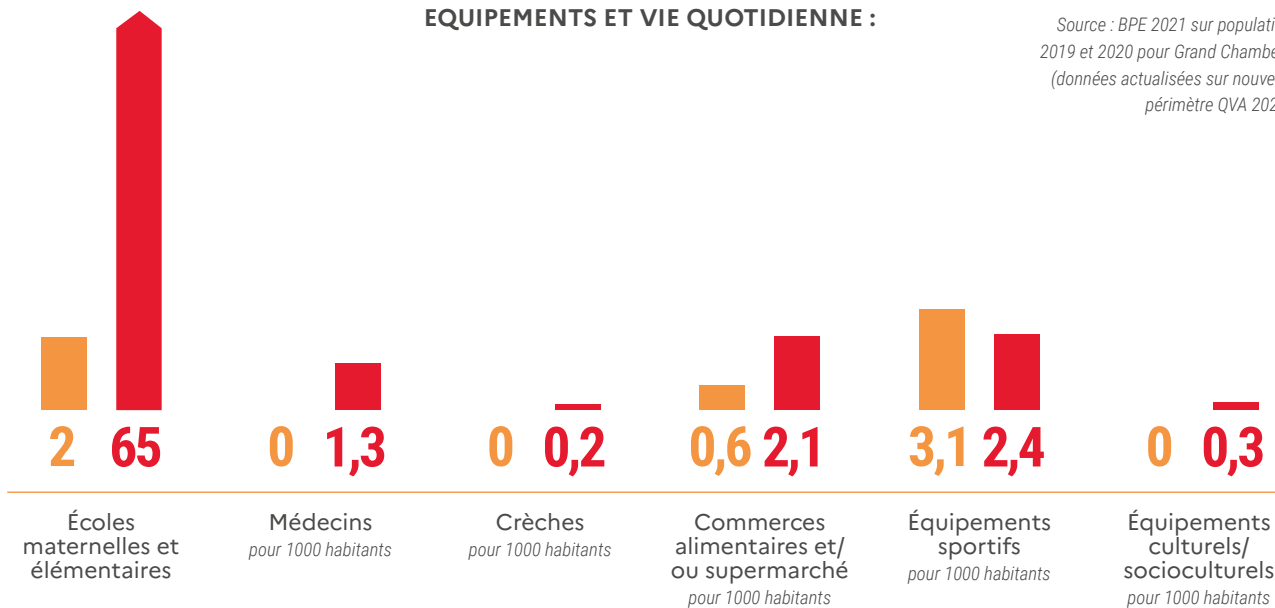
Familles monoparentales



Taux de pauvreté (au seuil de 60%)

EQUIPEMENTS ET VIE QUOTIDIENNE :

Source : BPE 2021 sur population
2019 et 2020 pour Grand Chambéry
(données actualisées sur nouveau
périmètre QVA 2024)



NB : Les données sur les QVA étant inexistantes, la méthode réalisée ici a été d'agréger les données issues du carroyage de l'INSEE en pondérant par rapport au nombre de logements issus des données MAJIC 2020 (certains redressements ont été effectués à la main pour ajuster la donnée lorsque la localisation MAJIC était imprécise).

MÉRANDE / JOPPET CHAMBÉRY SUITE



RESSOURCES DU TERRITOIRE



- Mixité de l'habitat (social, copropriétés)
- Présence sur le quartier d'acteurs sociaux : centre social des Moulins, Le Pélican, Caarud, Mission Locale Jeunes...
- Des équipements de proximité (établissements scolaires, square, parc, city stade, bibliothèque, etc.)
- Présence des correspondants de nuit depuis juin 2021



AXES DE TRAVAIL



- Habitat vieillissant (dégradation du cadre de vie)
- Problématiques de gestion urbaine de proximité (dépôts sauvages, dégradations, stationnements irréguliers, etc.) et faits de délinquance en hausse
- 126 interventions des correspondants de nuit en 2023 pour des problèmes d'incivilités, de conflits et d'insécurité
- Quelques squat et trafics ; troubles à l'ordre public, incivilités, phénomènes de bandes...
- Des besoins en aménagement des espaces publics, y compris routiers pour apaiser les usages (projets dans le cadre du programme « ville apaisée »)



BESOINS REPÉRÉS ENJEUX/PRIORITÉS

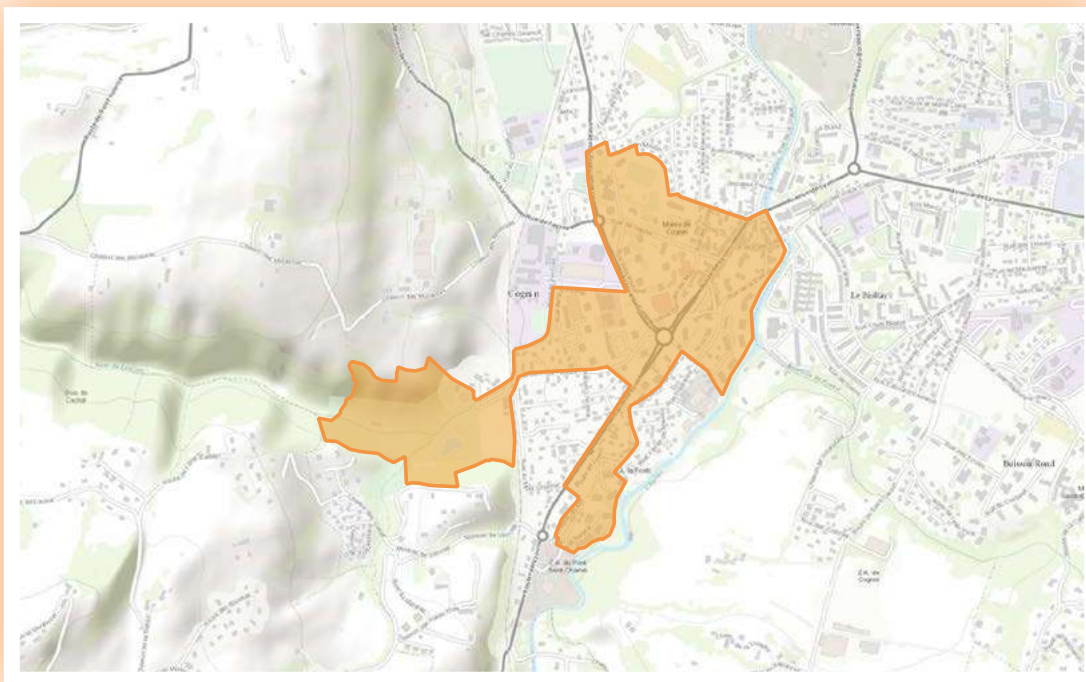


- Renforcement des actions de prévention
- Maintenir la présence des correspondants de nuit
- Accroître l'action éducative, l'accompagnement et le suivi des jeunes
- Améliorer l'accès et l'utilisation des équipements sportifs de proximité grâce à des projets spécifiques en proximité
- Assurer la promotion d'actions améliorant le vivre ensemble
- Accompagner les implantations de nouveaux acteurs sur le quartier (ex : dans l'ex-Agence de Pôle Emploi à Joppet)
- Soutenir les structures du quartier dans le développement d'actions d'aller vers et d'animations de proximité
- Soutenir le bailleur dans son intervention sur les espaces extérieurs (GUSP)





LA POTERIE, LA FORGERIE ET L'EPINE COGNIN



Adossée aux contreforts de la Chartreuse avec ses 448 hectares et forte de 7000 habitants selon le tout dernier recensement, Cognin se caractérise par une politique constante d'accueil de tous, avec 28 % de ses logements dédiés à l'habitat social. Cette situation justifie le classement du cœur de notre cité – les secteurs de la Poterie, de la Forgerie et de l'Epine – en Quartier en Veille Active. L'enjeu pour Cognin est de conforter le « bien vivre ensemble » par un soutien actif apporté aux actions engagées dans de nombreux domaines.

- Soutenir un développement urbain maîtrisé et harmonieux pour répondre aux besoins de logements et d'infrastructures pour l'accueil des publics.
- Dynamiser l'activité économique pour apporter des services et commerces de qualité dans la proximité.
- Maintenir une vie associative aussi riche que variée pour offrir aux habitants des activités, culturelles, sportives et de loisirs, épanouissantes avec des équipements adaptés.
- Améliorer les abords des quartiers pour les rendre plus agréables à vivre : jeux, pelouses, jardins partagés...
- Renforcer la tranquillité publique, gage de qualité de vie.
- Aider à l'exercice d'une parentalité responsable.
- Accompagner les jeunes dans leur parcours de vie.
- Favoriser les rencontres pour que chacune et chacun apprennent à mieux se connaître dans la richesse de leur diversité.

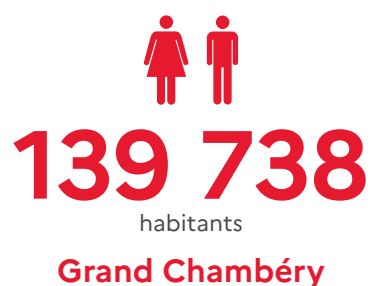
Telles sont les principales thématiques qui constituent le fil d'Ariane des actions que nous mettons en œuvre et que nous poursuivrons, en lien étroit avec celles définies dans ce nouveau Contrat de Ville, quartiers 2030 !



Franck Morat
Maire de Cognin



PORTRAIT SOCIAL DES HABITANTS DU QUARTIER :



Sources : estimations effectuées d'après
données INSEE carroyage 2021 en croisant avec
les données du fichier MAJIC 2020 et INSEE RP
2021 pour Grand Chambéry



Nombre de personnes par ménage



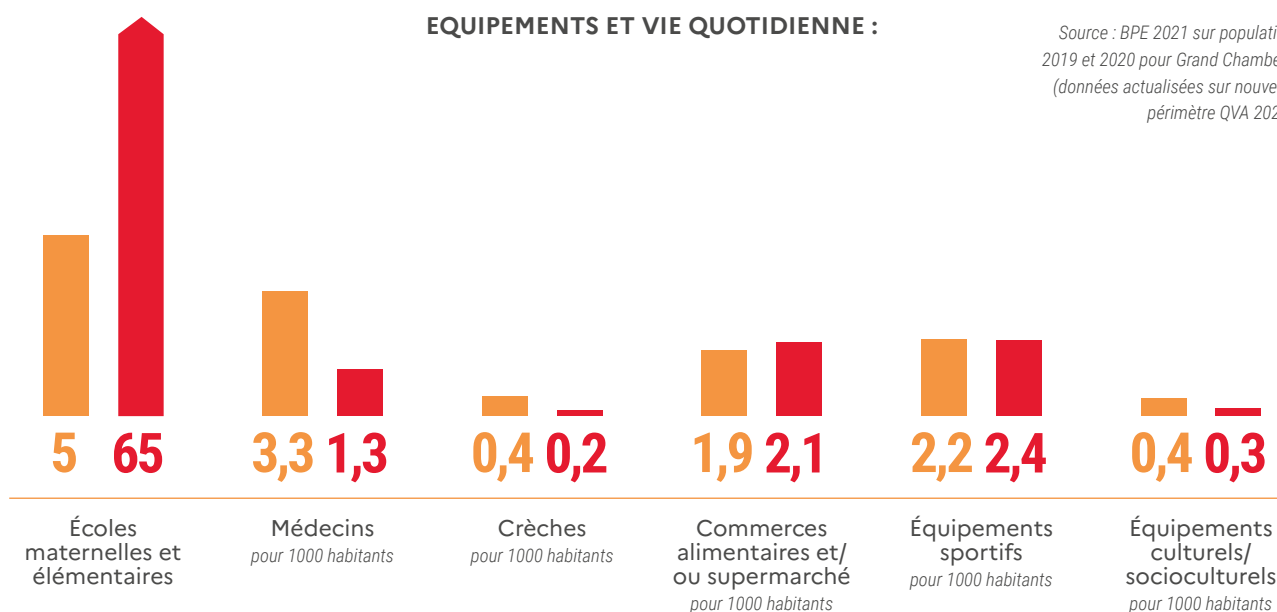
Familles monoparentales



Taux de pauvreté (au seuil de 60%)

EQUIPEMENTS ET VIE QUOTIDIENNE :

Source : BPE 2021 sur population
2019 et 2020 pour Grand Chambéry
(données actualisées sur nouveau
périmètre QVA 2024)



NB : Les données sur les QVA étant inexistantes, la méthode réalisée ici a été d'agréger les données issues du carroyage de l'INSEE en pondérant par rapport au nombre de logements issus des données MAJIC 2020 (certains redressements ont été effectués à la main pour ajuster la donnée lorsque la localisation MAJIC était imprécise).

LA POTERIE, LA FORGERIE ET L'EPINE

COGNIN

SUITE



RESSOURCES DU TERRITOIRE

- Une commune proche de Chambéry et du Biollay **de 448 hectares** où l'on peut se déplacer aisément à pieds et à vélos
- Beaucoup de commerces, de services à la population, et **une vie associative très riche** (85 associations)
- Un **parc naturel du Forezan** de plus de 10 hectares, poumon vert de Cognin
- Une **ferme pédagogique** et du maraichage urbain – Des jardins familiaux (73) et 4 sites de jardins partagés
- De nombreux équipements **sportifs, culturels et scolaires** (3 groupes scolaires, 1 lycée professionnel agricole, un collège et l'INJS)
- Une **politique petite enfance** et jeunesse affirmée en lien avec le SIVOM
- La **présence de la Maison des familles** et d'un lieu d'accueil enfants parents dans le cadre de l'accompagnement de la parentalité
- Une **médiathèque** avec un atelier numérique animé par une spécialiste dans le domaine du numérique
- Un **musée atelier de l'eau** sensibilisant aux questions de l'environnement (eau source de vie) et à l'histoire de la commune
- Un **conseil des citoyens actif**, un dispositif des correspondants de nuit, et une conseillère emploi de la mission locale



AXES DE TRAVAIL

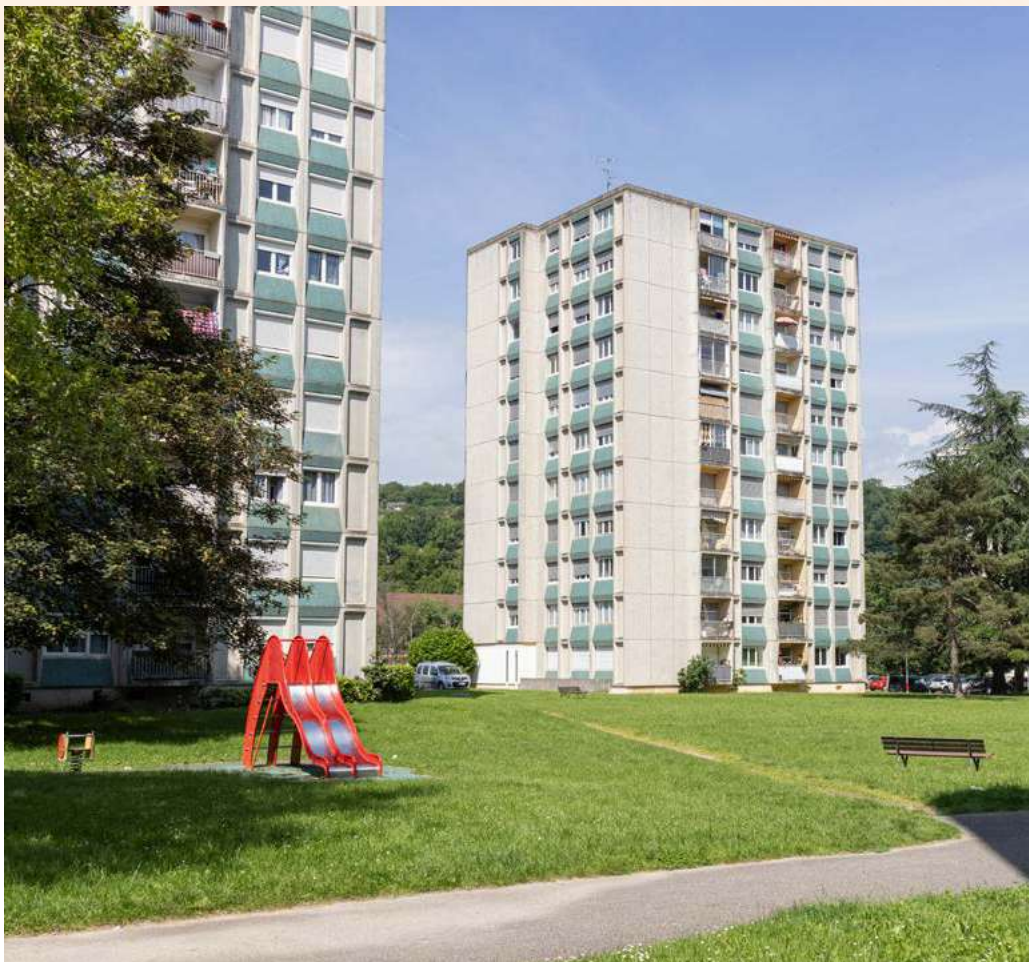
- Un **budget communal limité** qui nécessite une gestion rigoureuse, de la sobriété et une recherche constante de subventions
- Une **circulation dense** aux heures de pointes (route de Lyon)
- Une poche de **délinquance persistante**, quelques incivilités et actes délictueux commis dans le quartier de l'Epine notamment situé en QVA et dans le quartier de la Poterie (QVA) proche du Biollay
- Une population qui reste encore **vieillissante** en dépit des programmes d'urbanisme qui se développent
- Des **demandes de logements** dans le parc social élevées alors que le taux de rotation s'avère faible.
- **Peu d'entreprises** dans le territoire



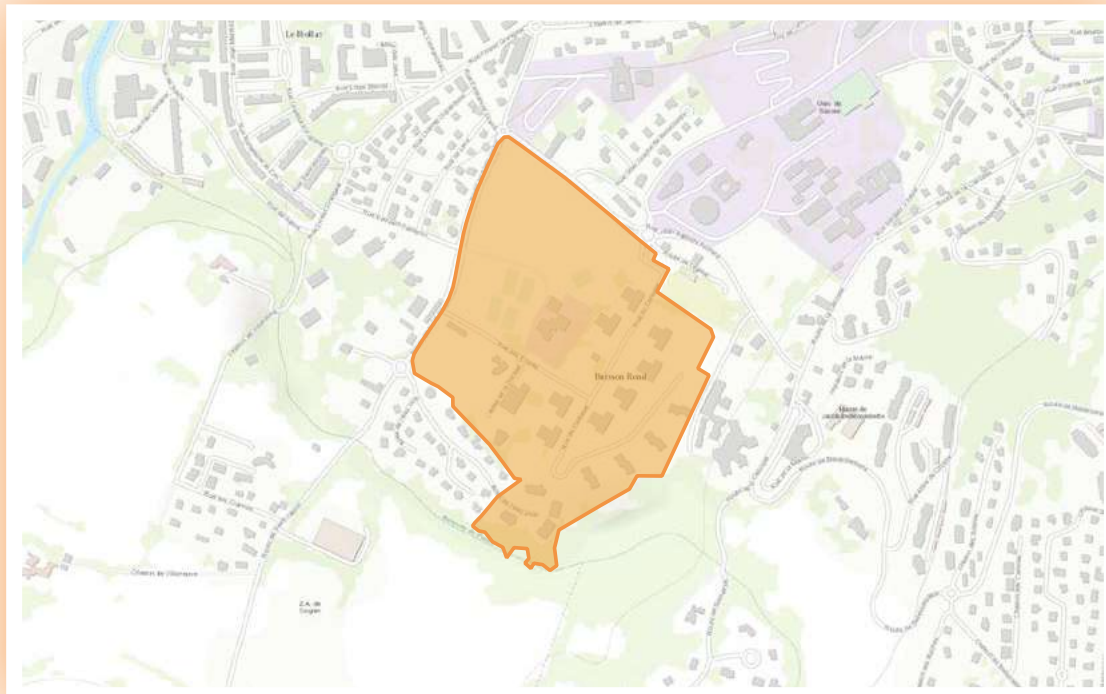
BESOINS REPÉRÉS ENJEUX/PRIORITÉS

- **Accompagnement à renforcer** auprès d'une jeunesse (ados et jeunes adultes) livrée à elle-même
- Un **développement urbanistique** (éco quartier de Villeneuve le long de l'Avenue Badinter/route de Lyon) qui nécessite un renforcement de dessertes en transports en commun
- Renouvellement des **jeux pour enfants** dans les quartiers en QVA et aménagement de jeux dans les nouveaux quartiers
- Amélioration des **abords des quartiers historiques**
- Travail autour de la végétalisation des écoles et de plantation d'arbres en lien avec le conseil des citoyens
- Poursuite de l'amélioration du cadre de vie

.../...



LE CORBELET JACOB-BELLECOMBETTE



Le quartier du Corbelet, situé entre les écoles, le city stade et l'Université Savoie Mont-Blanc, est un centre de vie à la fois résidentiel et convivial avec ses grands espaces verts tel que le Grand Pré qui borde ce secteur. Une grande réhabilitation des espaces collectifs a eu lieu en 2005 dans le cadre du projet « Mieux Vivre Ensemble » porté par la commune et le bailleur social, après avoir consulté les habitants du quartier lors de réunions publiques.

Ce quartier fait l'objet, très régulièrement, de transformations qu'il s'agisse de travaux (la création de places de stationnements au Corbelet II, changement de l'éclairage public en LEDS, habillage du transformateur devant le Local Commun Résidentiel avec une peinture en trompe-l'œil représentant des scènes de la vie quotidienne, création de jardins familiaux, etc.) ou d'actions sociales (ouverture du centre de loisirs « La Cabane » et du soutien scolaire depuis 2004, mise en place des Correspondants de nuit en collaboration avec la communauté d'agglomération et l'association Régie +, du Café-Rencontre pour les seniors...).

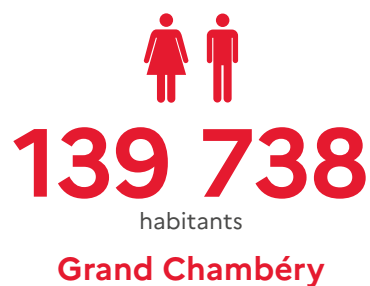
Pour la commune, signer ce contrat de ville dans le cadre de la politique de la ville c'est pouvoir travailler avec les différents partenaires que sont l'État, l'intercommunalité, le département, la région, les acteurs du logement, les acteurs économiques, les associations, etc. pour réfléchir à l'avenir de ce quartier. Se questionner sans cesse sur les attentes de nos habitants et surtout les associer aux projets, poursuivre le travail déjà engagé en définissant, ensemble, les priorités de demain. Notre réflexion doit cibler les nouveaux besoins pour accompagner le changement afin de répondre aux enjeux de cohésion sociale et économique de ce territoire mais à l'échelle communale !



Brigitte BOCHATON
Maire de Jacob-Bellecombette



PORTRAIT SOCIAL DES HABITANTS DU QUARTIER :



Sources : estimations effectuées d'après
données INSEE carroyage 2021 en croisant avec
les données du fichier MAJIC 2020 et INSEE RP
2021 pour Grand Chambéry



Nombre de personnes par ménage



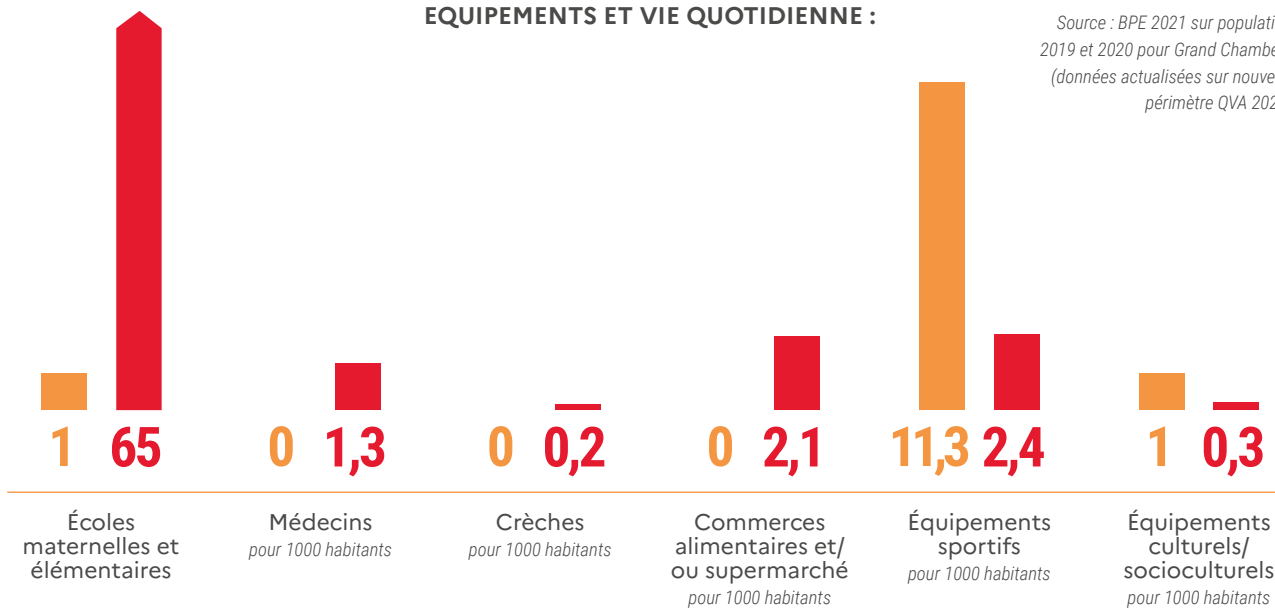
Familles monoparentales



Taux de pauvreté (au seuil de 60%)

EQUIPEMENTS ET VIE QUOTIDIENNE :

Source : BPE 2021 sur population
2019 et 2020 pour Grand Chambéry
(données actualisées sur nouveau
périmètre QVA 2024)



NB : Les données sur les QVA étant inexistantes, la méthode réalisée ici a été d'agréger les données issues du carroyage de l'INSEE en pondérant par rapport au nombre de logements issus des données MAJIC 2020 (certains redressements ont été effectués à la main pour ajuster la donnée lorsque la localisation MAJIC était imprécise).

LE CORBELET

JACOB-BELLECOMBETTE

SUITE



RESSOURCES DU TERRITOIRE



- Présence de l'Université Savoie Mont Blanc, juste à côté, qui accueille plus de 5000 étudiants
- Présence du Grand Pré, espace vert préservé, améliorant le cadre de vie avec un citystade, des bodyboomers, des terrains de tennis, un club house...
- Quartier des écoles avec : une maternelle, une élémentaire, un restaurant scolaire fraîchement agrandi pour répondre aux besoins, un accueil de loisirs
- Création de jardins partagés au sein de la résidence du Corbelet : 32 parcelles de terre qui sont travaillées par les locataires de la résidence sous la houlette de la nouvelle association « le jardin du Corbelet »
- Présence hebdomadaire d'une animatrice « aller vers »
- Présence des correspondants de nuit dans le cadre de la médiation sociale
- Présence du café-rencontre
- Passage en leds de l'éclairage public



AXES DE TRAVAIL



- Problèmes de stationnements importants
- Un Local Commun Résidentiel qui mériterait d'être réhabilité car il ne permet pas de jouer son rôle essentiel au cœur de ce quartier
- Réflexion sur les ordures ménagères (incendie, taille non adaptée...)
- Difficultés à mobiliser la population pour s'impliquer dans la vie communale



BESOINS REPÉRÉS ENJEUX/PRIORITÉS

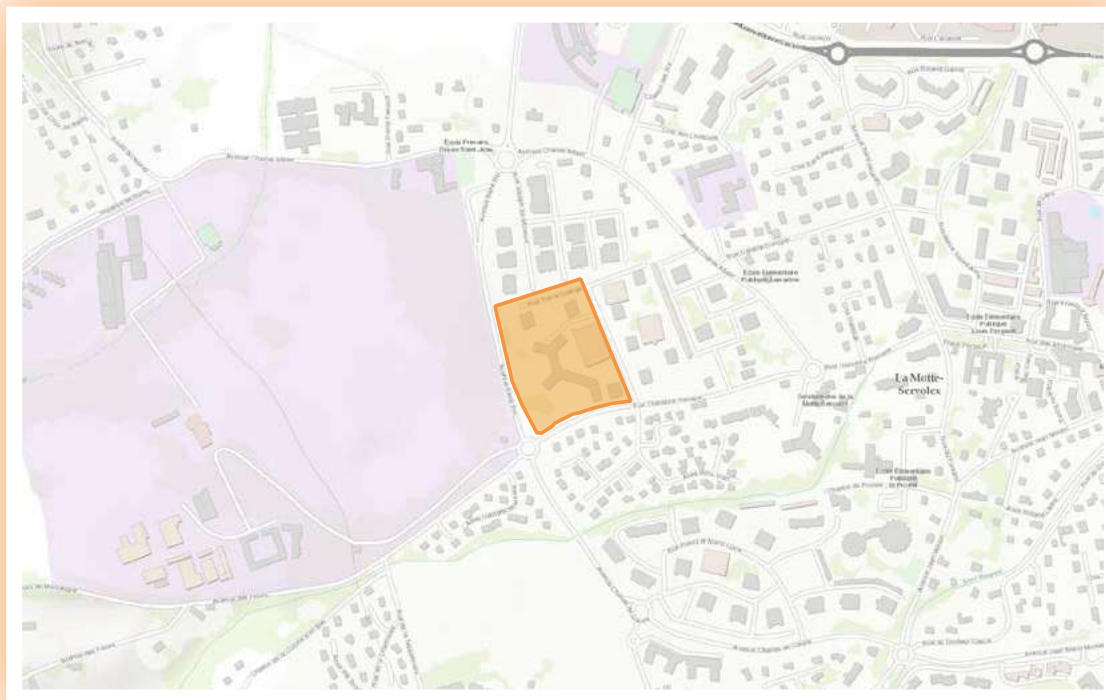


- Poursuivre les efforts de la part des élus pour une meilleure implication au sein de la communauté jacobine
- Poursuivre l'accompagnement scolaire
- Continuer les actions communales avec des tarifs adaptés (restaurant scolaire, accueil de loisirs), tarification au QF
- Améliorer la conteneurisation et les stationnements en lien avec Grand Chambéry et Cristal Habitat dans le cadre de la réhabilitation du Corbelet





LES CHANTRES LA MOTTE SERVOLEX



La Motte-Servolex, deuxième commune de l'agglomération Grand Chambéry, est particulièrement concernée par le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » avec la présence de près de 200 ménages au sein du quartier « des Chantres ».

La signature du nouveau contrat de ville est le fruit de plusieurs mois d'échanges et de concertation permettant d'adapter le mieux possible ce dispositif aux territoires.

Ce nouveau contrat de ville contribuera à accompagner davantage encore les jeunes dans un parcours d'autonomie et d'insertion, de « rapprocher » les services publics et bien sûr d'améliorer le cadre de vie des habitants car, j'en suis convaincu, dans le domaine de l'intégration des quartiers, chacun a un rôle à tenir: communes, communauté d'agglomération, monde associatif et bien sûr, les habitants.

Ce nouveau contrat participera à dynamiser nos quartiers et à mieux les intégrer dans nos villes comme cela est déjà le cas dans notre commune.

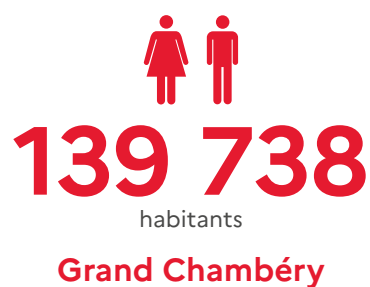


Luc BERTHOUD

Maire de La Motte-Servolex,
Conseiller départemental de la Savoie



PORTRAIT SOCIAL DES HABITANTS DU QUARTIER :



Sources : estimations effectuées d'après
données INSEE carroyage 2021 en croisant avec
les données du fichier MAJIC 2020 et INSEE RP
2021 pour Grand Chambéry



Nombre de personnes par ménage



Familles monoparentales



Taux de pauvreté (au seuil de 60%)

EQUIPEMENTS ET VIE QUOTIDIENNE :

Source : BPE 2021 sur population 2019 et 2020
pour Grand Chambéry (données actualisées sur
nouveau périmètre QVA 2024)



Écoles
maternelles et
élémentaires



Médecins
pour 1000 habitants



Crèches
pour 1000 habitants



Commerces
alimentaires et/
ou supermarché
pour 1000 habitants



Équipements
sportifs
pour 1000 habitants



Équipements
culturels/
socioculturels
pour 1000 habitants



NB : Les données sur les QVA étant inexistantes, la méthode réalisée ici a été d'agréger les données issues du carroyage de l'INSEE en pondérant par rapport au nombre de logements issus des données MAJIC 2020 (certains redressements ont été effectués à la main pour ajuster la donnée lorsque la localisation MAJIC était imprécise).

LES CHANTRES

LA MOTTE SERVOLEX

SUITE



RESSOURCES DU TERRITOIRE



- Le quartier des Chantres est de **petite taille et proche du centre ville**
- Les habitants doivent sortir du quartier pour les activités de la vie courante (achats, scolarité, sports, loisirs, soins, services divers...). Il n'y a donc **pas de risque d'un « repli sur soi »**, d'un isolement du quartier par rapport à l'extérieur
- Le quartier est **bien desservi par une ligne de bus** structurante du réseau Synchro (ligne C)
- Présence très fréquente de **l'agent de médiation municipale** (co-financement politique de la ville)
- Le quartier dispose d'un local commun résidentiel, d'une aire de jeux pour enfants et d'un terrain multisports
- A noter aussi la présence d'un **centre médical d'autodialyse**



AXES DE TRAVAIL



- Le quartier des Chantres comporte exclusivement des **logements locatifs sociaux** appartenant à l'Opac Savoie (180 logements) => pas de mixité sociale
- Il y a une dizaine d'années le quartier, présentait un **taux de chômage supérieur à la moyenne** observée dans les QPV / QVA de l'agglomération et un revenu fiscal médian par unité de consommation parmi les plus bas des QPV / QVA de l'agglomération
- Une mise à jour avec des données récentes est souhaitée afin de mieux connaître la situation socio-économique actuelle du quartier



BESOINS REPÉRÉS ENJEUX/PRIORITÉS

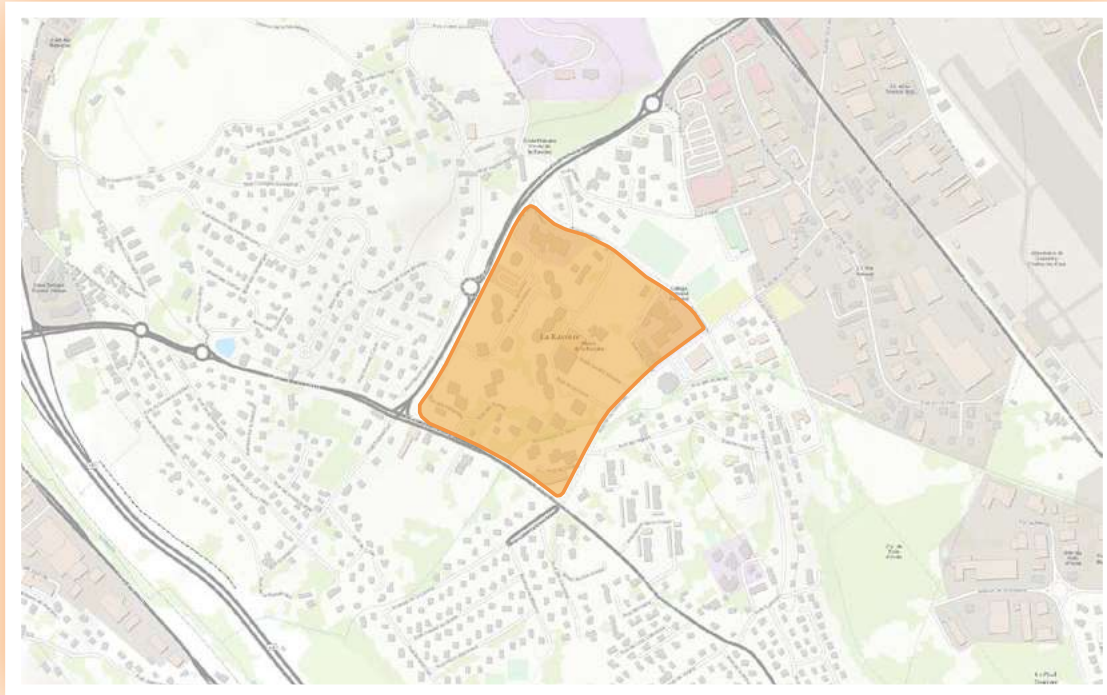


- L'OPAC Savoie porte un **projet de construction** d'une trentaine de nouveaux logements (environ 20 locatifs sociaux et une dizaine en accession sociale) en surélévation sur la dalle de garages existante
- La ville prévoit en 2024 la **réfection du terrain de pétanque** du quartier
- En 2025 le **skate parc** de la commune, situé à 500 mètres du quartier, sera entièrement rénové. Ce projet bénéficie d'une subvention de Grand Chambéry au titre des crédits de la politique de la ville

.../...



VAL FLEURI LA RAVOIRE



La signature du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » va permettre à la commune de poursuivre les actions menées par l'équipe municipale et les équipes de techniciens afin d'améliorer encore davantage le cadre de vie des habitants, leur offrir des services de proximité et leur permettre de participer à la vie de la cité.

L'ouverture de la salle Symphonie en 2016 a permis de lutter contre l'isolement de certains publics fragiles, notamment les seniors, et d'animer les liens intergénérationnels.

L'implantation du Lieu d'Accueil Enfants Parents a permis un lieu de rencontre pour les familles. L'équipe enseignante du Pré Hibou est également une ressource forte en termes d'éducation et de parentalité.

Tout récemment, l'inauguration de la Maison de Valmar, en plein centre-ville et donc au cœur du quartier du Val fleuri, met en image la volonté de la commune d'offrir des lieux de rencontre et de création de projet ou d'initiatives pour que chacun puisse assurer le bien vivre ensemble, se sentir à sa place et être écouté dans sa spécificité mais aussi dans ce qu'il peut amener aux autres.

Le but est de porter une ville et un quartier dynamique, riche de ses diversités.

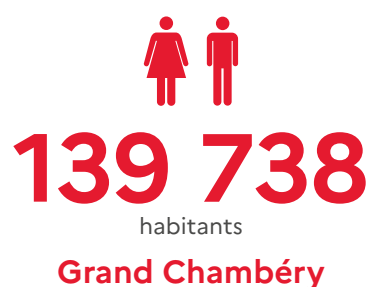
J'espère pouvoir compter sur l'appui de nos partenaires afin de soutenir nos futurs projets comme la création d'une nouvelle médiathèque à l'horizon 2025 et la poursuite des dispositifs existants (correspondants de nuits, soutiens financiers pour des actions spécifiques).



Alexandre GENNARO
Maire de La Ravoire



PORTRAIT SOCIAL DES HABITANTS DU QUARTIER :



Sources : estimations effectuées d'après données INSEE carroyage 2021 en croisant avec les données du fichier MAJIC 2020 et INSEE RP 2021 pour Grand Chambéry



Nombre de personnes par ménage



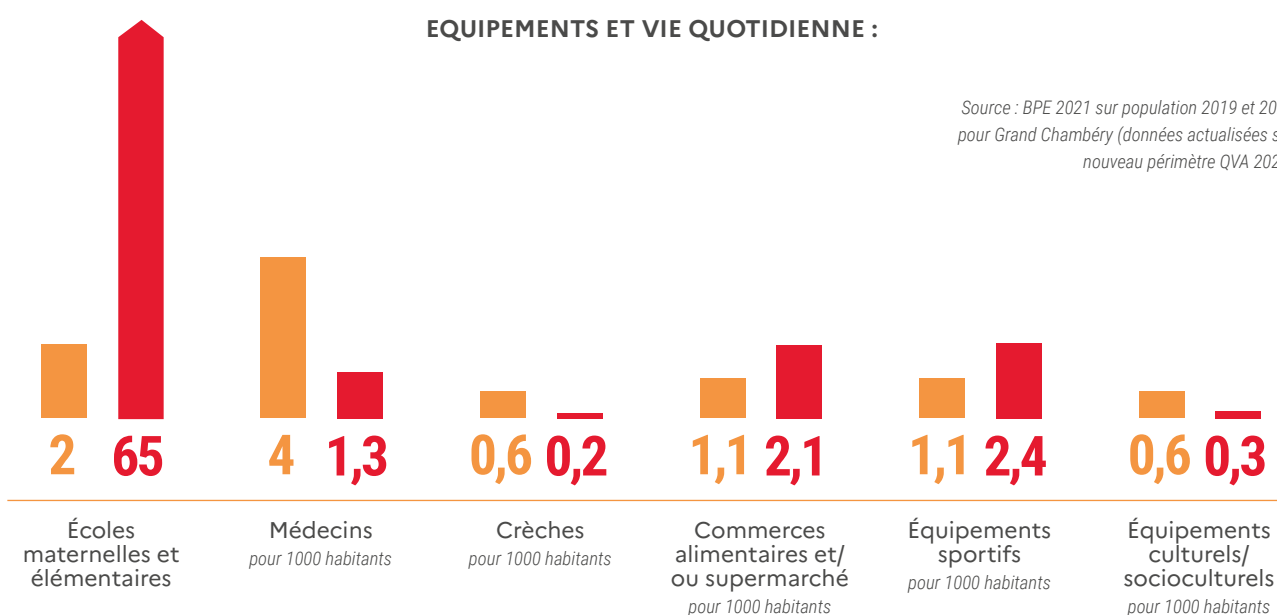
Familles monoparentales



Taux de pauvreté (au seuil de 60%)

EQUIPEMENTS ET VIE QUOTIDIENNE :

Source : BPE 2021 sur population 2019 et 2020 pour Grand Chambéry (données actualisées sur nouveau périmètre QVA 2024)



NB : Les données sur les QVA étant inexistantes, la méthode réalisée ici a été d'agréger les données issues du carroyage de l'INSEE en pondérant par rapport au nombre de logements issus des données MAJIC 2020 (certains redressements ont été effectués à la main pour ajuster la donnée lorsque la localisation MAJIC était imprécise).



RESSOURCES DU TERRITOIRE



AXES DE TRAVAIL

VAL FLEURI LA RAVOIRE SUITE

De nombreux services de proximité : services de la Mairie de la Ravoire, commerces alimentaires, services de santé, services de la petite enfance, école élémentaire et collège, SI Jeunesse, espace culturel Jean Blanc et médiathèque, gymnase, services de La poste, auto-école, banques, tabac, coiffeur.

La mobilité n'est donc pas un frein sur le quartier car tout est accessible à pied. En parallèle, le stationnement est facilité par le parking gratuit du SILO.

Le quartier propose également de la verdure et des aires de jeux pour les enfants.

La proximité de la place de la Mairie permet la participation de l'ensemble du quartier aux actions et animations proposées : carnaval, festivités de fin d'année, fête de la rentrée, festival KM zéro.

Le quartier dispose de **la salle symphonie** qui est occupée majoritairement pour des animations seniors, handicap ou intergénérationnelles mais qui accueillent également le LAEP le mardi matin, des ateliers du RPE et des ateliers partagés « parents-enfants ».

Le quartier accueille également **un espace numérique.**

Le parc immobilier est composé d'un nombre important de constructions neuves et bien isolées en terme énergétique. Les bâtiments anciens du parc public ont majoritairement été rénovés avec un procédé d'isolation par l'extérieur.

La proximité du **Centre social du Département** (à la Sortie de la Commune) est également un appui important.

Manque de mixité dans certaines montées :

Concernant le parc locatif, les logements sociaux du Pré hibou sont les moins chers de la Ravoire. La mixité est donc moins présente. Ce phénomène est accentué par les logements en réservation préfectorale qui accueillent un public en grande fragilité avec notamment des habitants qui présentent des troubles psychologiques voir psychiatriques et des dépendances.

Incivilités et dégradations qui perdurent :

De nombreuses demandes de mutation sont faites pour quitter le Pré Hibou à cause : des incivilités récurrentes, des nuisances sonores, de l'insécurité (voitures brûlées, garages squattés, feu de déchets).

Des dégradations de biens publics ou privés sont aussi repérées : des feux de poubelles, des graffitis, des dégradations de véhicules, des dégradations des portes des immeubles.

Les rassemblements se poursuivent dans les garages du Pré Hibou notamment, parfois jusqu'à 20-30 jeunes de la Ravoire et d'autres communes de l'agglomération.

Ces rassemblements créent des effets de groupes peu constructifs et peuvent amener une montée d'incivilité et de dégradation telle que les actes de vandalisme de la Mairie en 2023.

Le dépôt de déchets est une difficulté récurrente sur les espaces extérieurs mais également dans les garages avec des risques d'incendie importants : dépôt de matelas, de canapé.

Parentalité en difficulté :

Les lieux de la petite enfance notent l'importance de travailler la mixité sociale et la maîtrise de la langue qui reste parfois un frein. L'ouverture vers l'extérieur est peu existante et doit être favorisée.

Le groupe scolaire du Pré hibou note des difficultés d'apprentissage de la propreté, un langage peu développé pour un nombre important d'enfants, la gestion des écrans ou la non gestion par les parents et l'absence de moments partagés en famille. Les parents semblent démunis pour la plupart pour l'apprentissage des règles et de la frustration.

Le SI jeunesse observe que les familles du quartier sont encore plus en difficulté pour réguler le temps passé par les enfants derrière les écrans. Les échanges au sein de la famille avec les enfants semblent donc restreints, peu de temps de partage, de discussions, d'échanges. Les jeunes filles semblent moins en difficulté (au niveau scolaire), elles font preuve de motivation et s'investissent dans les projets proposés. Cela est plus compliqué avec les groupes de garçons.

Le quartier, en particulier le secteur du Pré hibou, reste victime d'un certain « rejet » car il reste connoté comme précaire, peu sûr et peu accueillant. De plus certaines familles restent en communauté et se mélangent peu dans la vie de la cité.

.../...

VAL FLEURI LA RAVOIRE SUITE



BESOINS REPÉRÉS ENJEUX/PRIORITÉS

Concernant la sécurité et la citoyenneté :

- Maintien des patrouilles et des correspondants de nuit

Concernant l'action sociale :

- Poursuite des ateliers socio linguistiques
- Poursuite des ateliers numériques pour l'accompagnement aux démarches en ligne notamment
- Poursuite des animations seniors pour lutter contre l'isolement et prévenir la dégradation de l'état physique et psychique des seniors
- Poursuite des animations intergénérationnelles pour mixer les populations

Concernant la parentalité et l'éducation :

- Le soutien à la parentalité reste un axe majeur de travail mais les parents doivent pouvoir se mobiliser réellement et se questionner sur leurs participations et les possibles de leurs côtés
- Besoin de stabilité dans les équipes enseignantes et périscolaires. Proposition de dispositif tel que le PRE. Diminution du nombre d'élève par classe. Mise à disposition d'un enseignant supplémentaire pour prendre des groupes d'enfants qui ont des besoins plus spécifiques, assurer du soutien scolaire
- Actions concernant la gestion des écrans et leurs méfaits

Concernant la jeunesse :

- Le local jeune en centre-ville est une réelle nécessité et a été sollicité encore récemment par les mères du quartier. Cependant la création de ce local ne sera pas une réponse suffisante pour résoudre toutes les difficultés car les jeunes seront certainement de passage sur le lieu mais ils vont continuer à se déplacer sur le quartier et utiliser l'espace public notamment extérieur en soirée, le week-end, etc
- Poursuite des animations de proximité du SI Jeunesse pour créer du lien de confiance et de la prévention
- L'accompagnement scolaire est un besoin repéré et important

Concernant la gestion et l'occupation de l'espace public :

- Mise en place d'un ramassage des encombrants au sein du secteur du Pré hibou car la déchèterie mobile ne semble pas suffisante pour traiter cette difficulté propre au quartier
- Poursuite des liens privilégiés avec l'OPAC – correspondant social – et importance de la gestion des espaces communs (garages, caves)

Concernant le transport :

- Lignes de bus plus directes pour Chambéry et/ou plus fréquentes









LES ENGAGEMENTS des signataires



Les engagements des services de l'État



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Préfet de La Savoie
- Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale
- Direction Régionale des Affaires Culturelles
- L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
- France Travail

ENGAGEMENTS DU PRÉFET DE LA SAVOIE

Le Préfet de Savoie, représentant de l'Etat dans le département, s'engage à soutenir la réalisation des objectifs du contrat de ville 2024-2030 à travers la mobilisation et la coordination des services de droit commun concourant à la réduction des inégalités dans les contrats de ville.

■ La Direction Départementale des Territoires au titre de ses compétences en matière d'aménagement urbain, de soutien à la transition écologique et d'accompagnement des projets ANRU s'engage à participer aux axes suivants :

- Permettre l'amélioration du cadre de vie des habitants à travers le suivi des conventions NPNRU, la recherche de diversification de l'offre de logements en QPV, l'accompagnement des projets de rénovation urbaine, le suivi et la mobilisation des dispositifs d'abattement de TFPB et du fonds vert.
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle à travers les clauses d'insertion des marchés publics du NPNRU.

■ La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSP) au titre des missions en matière d'insertion, d'emploi et de solidarités s'engage sur les axes suivants :

- Soutenir les jeunes dans leurs parcours d'autonomie à travers le déploiement du CEJ et du CEJ jeunes en rupture.
- Lutter contre le non recours aux droits en favorisant une offre de proximité d'accès aux droits avec la mobilisation du pacte des solidarités, le suivi du projet territoire zéro non recours, le BOP 304 inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire, le BOP 104 intégration des bénéficiaires de la protection internationale et des primo arrivants. En matière de prévention des addictions, la DDETSP mobilise et pilote en lien avec les services de la préfecture le programme MILDECA.
- Permettre l'amélioration du cadre de vie avec la promotion de l'objectif de mixité sociale en QPV et ses politiques d'attribution de logement DALO.
- Inscrire les habitants dans des parcours d'insertion professionnelle à travers le déploiement du réseau pour l'emploi, la mobilisation des outils d'insertion professionnelle (CAE, SIAE, Emplois Francs...), du BOP 102 pour l'accès et le retour à l'emploi, la mobilisation des réseaux entreprises et notamment du club « Les entreprises s'engagent » dans les QPV.



.../...

■ Les services de la police nationale s'engagent sur les axes suivants :

- Soutenir les jeunes dans leurs parcours d'autonomie à travers la mobilisation des services dans l'accueil des stages de troisième et les interventions en milieu scolaire (cyber-harcèlement, prévention des stupéfiants...).
- Prévenir et lutter contre la délinquance à travers la lutte contre le trafic de drogue, l'amélioration des rapports police population par la mobilisation du délégué police population.
- Amélioration du cadre des habitants par la mobilisation du référent sûreté dans les opérations de rénovation urbaine sur les quartiers.

■ La préfecture s'engage sur les axes suivants :

- Soutenir les jeunes dans leurs parcours d'autonomie à travers la mobilisation des services dans l'accueil des stages de troisième et les interventions en milieu scolaire (cyber-harcèlement, prévention des stupéfiants...).
- Prévenir la délinquance par la mobilisation du FIPD pour soutenir des actions dans les quartiers.
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle avec la mobilisation de la DILCRAH et de la déléguée aux droits des femmes en matière de lutte contre les discriminations.

Pour permettre le suivi et l'évaluation des actions en politique de la ville chacun des services de l'Etat s'engage à la transmission annuelle d'indicateurs clés de suivi :

- **DDT** : volume financier des programmes de droit commun en QPV, nombre d'opérations d'amélioration des espaces publics, nombre de restructurations d'équipements / cellules commerciales, nombre de logements déconstruits, nombre de reconstitution en PLAI-PLUS hors QPV, nombre de logements réhabilités/restructurés, nombre de résidentialisations, nombre de logements en accession sociale», nombre d'ouvertures, liaisons piétonnes et cycles.
- **DDTESPP** : volume financier des programmes de droit commun en QPV, nombre de ménages prioritaires DALO relogés dans les QPV/nombre total de ménages reconnus prioritaires au titre du DALO, nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A en QPV, nombre de PEC en QPV, nombre d'emplois francs en QPV, nombre de salariés en IAE des QPV, nombre de bénéficiaires du CEJ/CEJR, nombre de bénéficiaires de CIE jeunes, nombre de jeunes demandeurs d'emploi en QPV, nombre de jeunes en retours à l'emploi/formation.
- **Police nationale** : chiffres de la délinquance sur les quartiers notamment en matière de lutte contre le trafic : nombre d'opérations menées, nombre de trafics démantelés, nombre de personnes interpellées.
- **Préfecture** : volume financier des programmes de droit commun en QPV.

Référent politique de la ville :

DDT : chef de l'unité politiques locales

DDTESPP : chef de pôle entreprises et solidarités

Police Nationale : Chef SDSP de la DIPN 73

Préfecture : délégué du Préfet à la politique de la ville

ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

INTRODUCTION :

La DSDEN maintient un cadre cohérent adapté à la gestion du premier service public de l'État : de par sa connaissance du territoire et de ses liens étroits avec la communauté éducative locale, la DSDEN assure un pilotage de proximité des établissements et la mise en œuvre des réformes pédagogiques tout en répondant au contexte territorial et aux attentes des usagers et des partenaires locaux... Elle est chargée de la mise en œuvre de l'action éducatrice et de la gestion des personnels et des établissements qui y concourent dans le cadre de l'application de la stratégie académique. Elle est également l'interlocutrice privilégiée du Préfet et des collectivités locales pour toutes les questions se rapportant à l'éducation.

En tant que service de l'Etat, elle veille à ce que chaque élève ait accès à la promesse républicaine d'égalité des chances. A cet effet, la DSDEN de la Savoie s'engage pleinement pour la réussite des élèves issus de QPV, en s'assurant de la mise en œuvre des dispositifs de droits communs, et au déploiement des moyens affectés à l'éducation prioritaire.

ENGAGEMENTS :

La direction académique des services de l'Education nationale s'engage dans le contrat de ville 2024-2030 de Grand Chambéry à travers l'implication de ses services pour les objectifs suivants :

■ **Faire vivre la devise républicaine, Liberté (autonomie de l'élève), Egalité (développement de son potentiel), Fraternité (mise en œuvre d'un projet éducatif démocratiquement défini et évalué), et ce à travers ses différents programmes et dispositifs visant la réussite éducative.**

- En QPV, elle mobilise d'abord ses dispositifs de droit commun : les parcours éducatifs (parcours d'éducation culturelle et artistique, parcours citoyen, école promotrice de santé, parcours avenir), les aménagements de scolarité pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (projet personnalisé de scolarisation, plan d'accompagnement personnalisé, programme personnalisé de réussite éducative) ou pour les jeunes en risque de rupture scolaire (parcours aménagé de formation initiale, groupe de prévention du décrochage scolaire, plateforme de suivi et d'accompagnement du décrochage, dispositif relais), le Plan accompagnement emploi (PAE).
- Elle déploie, soutient, accompagne ensuite les dispositifs spécifiques d'éducation prioritaire en politique de la ville : la Cité éducative, le dédoublement des classes, l'ouverture des collèges de 8h-18h, l'ouverture des écoles la dernière quinzaine d'août, les cordées de la réussite, le programme de réussite éducative.



.../...

- Elle mobilise les crédits et moyens de la direction du service départemental de la jeunesse et des sports avec les colonies apprenantes, les postes FONJEP, la continuité éducative, mais aussi les services civiques et le SNU. Elle déploie et accompagne les postes d'éducateurs sportifs dans les QPV à travers ses différents dispositifs.

■ **Soutenir les familles dans leur rôle éducatif à travers les actions déployées par le dispositif OEPRE, par la Cité éducative, par les actions d'inclusion des parents dans les établissements (portes ouvertes, rencontre parents-enfants..), par la participation au CDDF.**

■ **Promouvoir le vivre ensemble et la citoyenneté à travers le dispositif Fonds de développement de la vie associative.**

Pour permettre le suivi et l'évaluation des actions en politique de la ville, chacun des services de l'Etat s'engage à la transmission annuelle de quelques indicateurs clés de suivi :

- SDJES : volume financier des BOP en QPV, nombre et typologie des jeunes concernés par action
- Education nationale : niveau de réussite aux évaluations de 6ème, au Diplôme National du Brevet (DNB), taux d'absentéisme, suites de parcours des élèves un an après le collège, qualité et variété des stages de troisième en QPV

Référent politique de la ville :

SDJES : Jacques Bonenfant Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse (CEPJ)

EN : Hélène Baudin – chargée de mission 2nd degré.



ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

INTRODUCTION :

Les pratiques culturelles sont des éléments indispensables aux relations entre les habitants et leur territoire de vie et entre les habitants eux-mêmes. Elles doivent donc être reconnues, encouragées et si nécessaire accompagnées. Les expériences artistiques et esthétiques que partagent les artistes avec les habitants constituent quant à elles une des dimensions indispensables à la création de nouveaux imaginaires partagés. Imaginaires sans lesquels les transitions écologiques, économiques et démocratiques qui sont face à nous semblent difficilement acceptables et réalisables. Il convient donc de garantir la présence de l'art partout, dans tous les domaines et dans les différents moments de vie des citoyens.

Aussi, pour lever les freins d'accès à l'offre artistique et offrir à chacun la possibilité d'exprimer et de développer sa propre culture, il convient d'adopter une approche territoriale permettant de croiser la poursuite de la généralisation de l'éveil et de l'éducation artistique et culturelle avec la présence artistique au plus près des habitants, le développement de ressources culturelles, une attention à la qualité architecturale et aux patrimoines ainsi que l'implication des habitants dans la vie artistique et culturelle.

Le contrat de ville offre pour cela un premier niveau essentiel de coopération entre habitants, acteurs associatifs, artistiques, culturels, sociaux et éducatifs favorisant l'inter-connaissance et la construction commune de projets. La politique de contractualisation portée par la DRAC auprès des EPCI offre quant à elle un second niveau de coopération englobant la question des quartiers politique de la ville à travers une approche prioritaire et intégrante aux projets artistiques du territoire. Il existe plusieurs formes de conventions – Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC), convention vers un projet culturel de territoire, Plan local ou territorial d'éducation artistique et culturelle et Contrat Territoire Lecture (CTL). L'articulation de ces deux niveaux de coopération doit garantir la cohérence d'une approche territoriale équitable en matière d'accès et de participation de tous à la vie artistique et culturelle.

PROPOSITION D'AXES SPÉCIFIQUES CULTURE :

- **Soutenir les familles dans leur rôle éducatif** (lutte contre l'illettrisme, action culturelle dans les bibliothèques-médiathèques, éducation aux médias et à l'information, résidences d'auteurs ou de journalistes) ;
- **Soutenir les jeunes dans leurs parcours éducatifs, d'insertion et d'autonomie** (projets et actions transdisciplinaires, parcours EAC, mixité des publics et résidences territoriales) ;
- **Poursuivre l'amélioration du cadre de vie** (soutien aux associations engagées dans des actions culturelles partenariales et trans-sectorielles).



Mais aussi :

- Agir pour la réussite, la capacité à choisir sa vie à travers la participation des habitants à la vie culturelle et à leur accès à l'offre culturelle ;
- Favoriser la pratique artistique dès le plus jeune âge et tout au long de la vie ;
- Garantir l'égalité d'accès à l'offre culturelle et artistique sur toute l'agglomération ;
- Accompagner les défis du quartier par des actions sensibles et artistiques pour donner à voir d'autres modèles de développement.

ENGAGEMENTS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

INTENTIONS ET OBJECTIFS :

À l'image de la France, en Auvergne-Rhône-Alpes, les personnes vivant dans les zones les plus défavorisées ont un moins bon état de santé. Les données socio-démographiques indiquent des disparités sociales entre départements et en infra départemental, notamment au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

De nombreuses études tendent à montrer que les différences territoriales de mortalité dépendent largement des caractéristiques socio-économiques de leur population. Les facteurs d'inégalité se trouvent parmi : les conditions de vie, les conditions de travail, les comportements à risque et les modes de vie (activité physique, alimentation, consommation de substances psychoactives...), la qualité de l'environnement et de l'offre de services (notamment de santé) à proximité des lieux de vie. S'ajoutent probablement des inégalités d'accès aux services, à l'emploi, etc.

Dans le cadre du Schéma Régional de Santé et du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) des plus démunis pour la région Auvergne-Rhône-Alpes 2023-2028, un des objectifs de l'ARS est que les personnes démunies soient prises en compte dans toutes les démarches de prévention et d'accès à la santé grâce à des modalités spécifiques et une sensibilisation à tous les niveaux, afin de lutter contre le non-recours aux soins.

ENGAGEMENTS :

L'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes s'engage à soutenir et participer aux axes suivants du contrat de ville :

- **Soutenir les familles dans leur rôle éducatif** en mobilisant des programmes de développement des compétences psycho-sociales chez les enfants et les jeunes.
- **Promouvoir le vivre-ensemble et la citoyenneté** dans le cadre de l'expérimentation SEC-PA sur de la participation des habitants au Pôle de Santé.
- **Proposer aux habitants une offre de proximité** en matière de prévention, d'accès aux soins et de promotion de la santé (physique et mentale), le développement de la médiation en santé, le plan territorial de santé mentale (CLSM, semaines de l'information en santé mentale, ambassadeur santé mentale jeunes, formation prévention suicide, formation premiers secours en santé mentale, lieu d'écoute, psychologues en missions locales...), le développement du sport santé (DAPAP), la lutte contre les maladies chroniques et la promotion d'une alimentation favorable à la santé (PACAP 0-6 ans, programmes d'éducation thérapeutiques du patient...), des dispositifs de lutte contre les addictions (consultations jeunes consommateurs et consultations avancées CSAPA), des actions de prévention des risques auditifs.



.../...

- **Permettre l'amélioration du cadre de vie des habitants dans le cadre du déploiement du projet de rénovation urbaine au Biollay** notamment avec un AMI annuel sur l'éducation en santé-environnement, la sensibilisation et la formation à la démarche d'urbanisme favorable à la santé (AGATE, CAUE, collectivités...), la lutte antivectorielle-moustiques tigre (EID, collectivités, AGATE-CPIE, FREDON), la qualité de l'air intérieur dans les ERP accueillant des enfants et la lutte contre l'habitat indigne.

Pour permettre le suivi et l'évaluation des actions en politique de la ville, l'Agence Régionale de Santé s'engage à la transmission annuelle de quelques indicateurs clés de suivi :

- Evaluation des programmes (CPS, ambassadeurs santé mentale, PACAP, DAPAP, santé-environnement...) : indicateurs quantitatifs et qualitatifs,
- Nombre d'ETP (coordinateur CLS-CLSM, médiation, psychologues, APA...),
- Nombre de personnes suivies dans les programmes,
- Nombre et nature de projets retenus en QPV.

Référent politique de la ville :

ars-dt73-delegate-territorial@ars.sante.fr

ENGAGEMENTS DE FRANCE TRAVAIL

INTENTIONS ET OBJECTIFS :

France Travail souhaite contribuer activement à la déclinaison du contrat de ville pour les quartiers prioritaires des Hauts de Chambéry et Biollay-Bellevue, et ainsi poursuivre son action déjà enclenchée dans le cadre du précédent contrat de ville.

C'est un engagement de la part de France Travail en faveur des publics QPV qui peuvent être qualifiés de fragilisés par leur appartenance au quartier.

Nous viserons à ce que les publics du quartier prioritaire puissent bénéficier de services spécifiques adaptés à leur situation (dont DTA), mais aussi qu'ils fassent l'objet d'une attention particulière dans leur participation aux actions de droit commun organisées pour les demandeurs d'emploi.

Nous maintiendrons une programmation dans notre agence et en proximité.

Notre action s'inscrira dans le cadre plus large du réseau pour l'emploi. Nous nous attacherons à une complémentarité d'actions avec les autres dispositifs et politiques publiques pouvant être mis en œuvre sur ces territoires (PLIE, TZNR, tiers lieux...) ainsi qu'avec les acteurs locaux qui sont au quotidien nos partenaires privilégiés pour agir sur l'emploi et l'insertion.

ENGAGEMENTS :

France Travail s'engage à soutenir et participer aux axes suivants du contrat de ville :

- **Soutenir les jeunes dans leurs parcours éducatifs, d'insertion et d'autonomie** à travers ses dispositifs dédiés : CEJ, AIJ, mobilisation contrats aidés (emplois francs) et PEC.
- **Aller vers les personnes les plus éloignées des services publics** en délocalisant des rendez-vous dans les QPV (Mon Quartier Ma Chance), en s'engageant et collaborant avec les lieux ressources d'insertion socioprofessionnelle et d'accès aux droits dans les quartiers, en participant à l'expérimentation Territoire Zéro Non Recours (TZNR) et en accompagnant les habitants pour permettre d'accéder à l'autonomie numérique (Maison France Services et formation PIC).
- **Permettre et poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants** notamment en facilitant la mobilité des habitants avec les prestations mobilité.
- **Inscrire les habitants dans des parcours d'insertion socioprofessionnelle sur les QPV** à travers la mobilisation des dispositifs d'accompagnements intensifs en droit commun : GLO, AIJ, CEJ, accompagnements renforcés, la mise en place d'un accompagnement spécifique pour les résidents en QPV « Mon Quartier Ma Chance », la mobilisation des prestations d'aide à l'élaboration de projet et techniques de recherche d'emploi, le financement et/ou la prescription de formations dans le cadre du PIC, la délocalisation de promotion des secteurs et métiers en tension, des rencontres entreprises, des jobs dating, des accompagnements à la création d'entreprises et la lutte contre les discriminations à l'emploi avec la promotion de profil par l'approche compétences et méthode de recrutement par simulation (MRS)

.../...



Pour permettre le suivi et l'évaluation des actions en politique de la ville, France Travail s'engage à la transmission annuelle de quelques indicateurs clés de suivi :

- Nombre de demandeurs d'emploi et retours à l'emploi
- Nombre de dispositifs en QPV et nombre de personnes concernées (PEC, emplois francs, CEJ, AIJ)
- Part des DE QPV dans l'accès à la formation, une prestation et dans les retours à l'emploi
- Nombre d'actions délocalisées et nombre de participants
- Nombre de participants MRS
- Nombre de DE QPV ayant bénéficié d'une Mise en relation

Référent politique de la ville :

Delphine Bonnel, directrice d'agence

ENGAGEMENTS DE GRAND CHAMBÉRY

INTENTIONS ET OBJECTIFS :

Grand Chambéry, à travers sa compétence obligatoire en matière de politique de la ville, s'engage à co-piloter le contrat de ville Engagements Quartiers 2030 avec l'Etat et en étroite collaboration avec la Ville de Chambéry pour les QPV et les communes ayant un QVA.

L'agglomération soutient les actions relevant des 8 priorités du contrat de ville Engagements Quartiers 2030 dans le cadre de l'intérêt communautaire via notamment :

- Un soutien technique en lien avec les autres compétences de l'agglomération
- Une coordination partenariale opérationnelle des acteurs
- Un appel à projets en fonctionnement
- Des fonds de concours au profit du renforcement des équipements et de l'aménagement des espaces publics de proximité
- Une communication régulière aux partenaires sur les actions et les partenaires ressources

Grand Chambéry, dans le cadre du travail d'élaboration du contrat de ville Engagements Quartiers 2030, a mobilisé ses services et directions concernés par les 8 priorités énoncées afin qu'ils puissent contribuer à lutter contre les inégalités territoriales au sein de l'agglomération en rendant plus accessibles et plus adaptées leurs actions à destination des habitants des quartiers politique de la ville.

ENGAGEMENTS :

Grand Chambéry s'engage à soutenir et participer aux axes suivants du contrat de ville via ses compétences relevant du droit commun :

■ **Accompagner les jeunes dans leurs parcours éducatifs, d'insertion et d'autonomie** notamment avec le Plan Logement d'abord et la création d'un guichet d'accueil, d'information et d'orientation logement expérimental pour les jeunes de 18 à 30 ans Service Habitat de la Direction de l'Urbanisme et du Développement Local - DUDL), en favorisant l'émancipation des jeunes par des actions sur la mobilité douce (déplacements à pieds, vélo et bus) (Direction de la Mobilité), en mettant en place des actions pédagogiques à destination des collégiens et des lycéens sur la question de la transition écologique (énergie, mobilité, déchets, eau) (Service Agriculture et Aménagement Durable de la DUDL), en facilitant l'accès aux grands équipements (piscine, patinoire) dans le cadre de projets relevant de la politique de la ville.

■ **Proposer aux habitants une offre de proximité en matière d'accès aux droits, d'accès aux soins, de santé mentale et d'autonomie numérique** via l'expérimentation Territoire Zéro Non Recours (Service Cohésion Territoriale et Accès à l'Emploi de la DUDL), des interventions d'aller vers sur les questions de mobilité et de transition écologique (Direction de la Mobilité et Direction de la Gestion des Déchets), des accompagnements spécifiques pour lever les freins à la mobilité liés au numérique avec le dispositif Synchro Me Guide (Direction de la Mobilité) et la montée en autonomie numérique des habitants avec l'accompagnement des conseillers numériques lors de permanences dans les quartiers politique de la ville (Direction des Systèmes d'Information et du Numérique).

.../...



- **Promouvoir le vivre-ensemble, la citoyenneté et la prévention de l'isolement** en soutenant une offre de logement innovante qui participe au mieux vivre-ensemble (espaces communs participatifs, intergénérationnels), en allant vers les publics en situation de non-recours pour les accompagner dans l'ouverture de leur(s) droit(s), leviers pour lever l'isolement (TZNR) et en mettant en place des temps d'information et de concertation des habitants pour accompagner les habitants à devenir acteurs de leur quartier (Mission Concertation).
- **Prévenir la délinquance** avec la présence de médiateurs dans les bus et lors des opérations de contrôle (Direction de la Mobilité).
- **Permettre et poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants dans le cadre du déploiement du projet de rénovation urbaine** avec l'accompagnement et la mobilisation des financements Etat et Grand Chambéry pour une offre de logements adaptée aux besoins des habitants (rénovation, offre nouvelle) et le pilotage de la stratégie locale d'attribution des logements sociaux (Service Habitat), en facilitant la mobilité des habitants dans et en-dehors du quartier notamment en prolongeant une ligne de bus pour desservir l'intérieur du quartier du Biollay puis le centre-ville en passant par Jacob-Bellecombette, en mettant en place une tarification sociale sur les bus et les vélos, via des interventions pédagogiques, des stages de remise en selle et des ateliers vélo (Direction de la Mobilité), en mettant en place des actions d'aller vers, de sensibilisation et d'éducation sur la question des déchets (Direction des déchets), en accompagnant les habitants à la réalisation d'actions concrètes relevant de la transition écologique via le Club Climat du PCAET (service Agriculture et Aménagement Durable de la DUDL) et à travers l'accompagnement des projets de rénovation urbaine, le suivi et la mobilisation de l'exonération de TFPB.
- **Inscrire les habitants des quartiers dans des parcours d'insertion socioprofessionnelle** notamment par l'animation des dispositifs dédiés : PLIE, CitésLab, clauses d'insertion.
- La Direction des Déchets, la Direction de la Mobilité et le service Agriculture et Aménagement Durable se mobilisent dans **la prise en compte des enjeux liés à la transition écologique** : mise en place des déchetteries mobiles, ateliers de prévention des déchets, accompagnement sur le tri à la source des biodéchets, soutien à des actions autour des mobilités douces et écologiques, promouvoir une alimentation équilibrée, locale et durable, déploiement du Plan Climat Air Energie Territorial....

Pour permettre le suivi et l'évaluation des actions en politique de la ville, Grand Chambéry s'engage à la transmission annuelle de quelques indicateurs clés de suivi :

- Nombre de personnes en QPV/QVA concernées par les dispositifs/actions (âge, genre)
- Nombre d'actions d'aller vers
- Indicateurs PRU
- Indicateurs TZNR
- Indicateurs dispositifs emploi/insertion

Référent politique de la ville :

Chef de projet Politique de la Ville

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE CHAMBÉRY

INTRODUCTION :

La Ville de Chambéry est une collectivité de référence et un interlocuteur de proximité pour les habitants.

Attachée au principe d'égalité et de cohésion territoriale, elle est historiquement engagée dans la politique de la ville et promeut une égale considération des habitants, quels que soient leurs lieux de résidence, leurs ressources, leurs origines et leurs horizons de vie.

Elle s'investit particulièrement dans la préservation des services publics et le développement de la présence humaine en proximité, l'amélioration du cadre de vie et la dynamisation des liens sociaux.

C'est pourquoi elle s'engage pleinement dans le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 », en développant notamment la convergence des crédits de droit commun avec les crédits spécifiques et en coordonnant plusieurs politiques publiques dans les quartiers.

ENGAGEMENTS :

La Ville de Chambéry s'engage, dans le cadre de sa compétence globale, à développer et soutenir l'ensemble des axes du contrat de ville.

- Pour cela, elle met en œuvre une coordination interne afin de faciliter les échanges et partager les connaissances dans une logique transversale. Deux temps d'échanges annuels sont notamment prévus avec les équipes d'élus municipaux, ainsi qu'entre techniciens pour organiser et mettre en œuvre la convergence des moyens, notamment de droits communs.
- Par ailleurs, la Ville s'investit pleinement dans les quartiers : grâce à ses mairies de quartiers, qui assurent un lien de proximité et le dynamisme des échanges avec les habitants d'une part, mais également avec les acteurs des territoires, institutionnels et associatifs, via les équipes territoriales organisées chaque trimestre.
- La mission Politique de la Ville œuvre pour mettre en convergence l'ensemble des interventions conduites par les services de la Ville afin de valoriser l'investissement humain, financier, opérationnel, dans les QPV et les QVA. Une programmation financière est élaborée annuellement en accord avec les instances de gouvernance du contrat de ville. Des crédits complémentaires dans le cadre de la programmation type Quartiers d'été accompagnent la vie des quartiers tout au long de l'année.



Plus spécifiquement, à chaque axe du contrat de ville, la Ville de Chambéry mobilisera ses services pour :

- participer aux instances de pilotage des dispositifs liés à la Politique de la Ville relevant des champs de compétences des services
- associer les partenaires locaux (associatifs et institutionnels) dans le déploiement d'actions et d'expérimentations dans les quartiers et garantir leur bon déroulement (ex : lieux ressources)
- apporter un soutien financier et technique aux actions mises en œuvres dans les quartiers, par les acteurs de terrains
- quantifier et valoriser la part des financements de droit commun mobilisés grâce au levier de la politique de la Ville

Référent politique de la ville :

Chargé de mission Politique de la Ville de la Ville de Chambéry

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT DE SAVOIE

INTENTIONS ET OBJECTIFS :

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département de la Savoie est en lien direct et quotidien auprès des habitants des quartiers politiques de la ville comme sur le reste du territoire. A ce titre, il coordonne des schémas d'action sociale, pour autant les dispositifs sont souvent co-pilotés (avec l'État, l'Agence régionale de santé, les caisses d'allocations familiales...) et de nombreux acteurs associatifs interviennent dans la mise en œuvre des politiques sociales.

Les rôles du Département sont l'accompagnement des personnes en situation difficile, la gestion de nombreux dispositifs et un rôle dans l'offre de services aux populations :

- accueil et accompagnement social,
- délivrance de prestations et d'agréments individuels,
- autorisation et contrôle d'établissements et services.

Une mission qui se décline sur les territoires :

- réaliser de la prévention, accueillir, accompagner et orienter les publics,
- mobiliser et amplifier les ressources du territoire, par un projet social de territoire.

L'objectif du Département :

Permettre à chacun de bien vivre en Savoie en faisant du développement durable un levier pour porter un projet d'aménagement du territoire pour tous :

- choisir son espace de vie,
- accéder à tous les services de droit commun : loisirs, santé, habitat, éducation,
- grandir et s'épanouir, bien vieillir,
- devenir parent en toute sérénité,
- garantir la cohésion en développant un accompagnement pour les plus fragiles,
- agir pour que chacun trouve sa place,
- assurer le juste droit en luttant contre le non recours et contre la fraude,
- faciliter la simplification des aides et des parcours,
- développer le pouvoir d'agir des personnes,
- permettre leur participation à l'élaboration des politiques sociales,
- mobiliser la société civile.

En complément, le Département est également co-pilote du pacte des solidarités dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.



.../...

ENGAGEMENTS :

Le Département de la Savoie s'engage à soutenir et participer aux axes suivants du contrat de ville de Grand Chambéry :

- **Soutenir les familles dans leur rôle éducatif** en mobilisant notamment ses services de la protection maternelle infantile, les services sociaux départementaux, les mesures éducatives en milieu ouvert, la participation et le financement aux dispositifs et services en direction des parents des quartiers (lieux d'accueil parents enfants, point accueil écoute jeunes, Cités éducatives...),
- **Soutenir les jeunes dans leurs parcours éducatifs d'insertion et d'autonomie** à travers les dispositifs du service jeunesse départemental (contrat territorial jeunesse, respiration, fonds d'aide aux jeunes...), le soutien aux missions locales, la prévention spécialisée dans les quartiers prioritaires, la proposition de stages de troisième aux élèves des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) dans les services départementaux, l'accompagnement des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) de moins de 26 ans,
- **Accompagner les habitants dans leur parcours d'insertion professionnelle** à travers l'accompagnement des BRSA, le déploiement du réseau pour l'emploi dans les QPV, les actions du pacte des solidarités,
- **Prévenir le non recours aux droits à travers l'action des services sociaux sur le territoire**, les actions du pacte des solidarités, le soutien et le partenariat avec les associations œuvrant sur les territoires,
- **Favoriser une alimentation** de qualité à travers le partenariat avec l'épicerie sociale solidaire du quartier.

Pour permettre le suivi et l'évaluation des actions en politique de la ville, le Département s'engage à la transmission annuelle de quelques indicateurs clés de suivi (sous réserve de la faisabilité technique) :

- Nombre, type et volume financier des actions financées en QPV,
- Nombre de suivis service social, EJJ et PMI en QPV par rapport au reste de la population de l'agglomération.

Référent politique de la ville :

Responsable de la maison sociale du Département

ENGAGEMENTS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SAVOIE

INTENTIONS ET OBJECTIFS :

La géographie prioritaire de la politique de la ville est prise en compte dans la priorisation des projets par la Caf de la Savoie. La dynamique partenariale du contrat de ville renforce la capacité de la Caf à mobiliser son droit commun sur les quartiers prioritaires. Les enjeux de rééquilibrage territorial, d'accès aux droits et aux services, de soutien aux familles et de renforcement des liens de proximité trouvent tout leur sens dans les actions soutenues sur ces territoires.

ENGAGEMENTS :

La CAF de la Savoie s'engage à soutenir et participer aux axes suivants du contrat de ville :

- **Soutenir les familles dans leur rôle éducatif** notamment en finançant des actions de soutien à la parentalité (REAAP), des prestations de service (Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP), animation globale et collective (AGC), animation collective famille (ACF), accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), des aides aux loisirs/vacances, des aides à domicile famille, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).
- **Soutenir les jeunes dans leurs parcours éducatifs, d'insertion et d'autonomie** notamment avec les prestations de service (jeunesse, accueil adolescents), le dispositif des Promeneurs du Net, les Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ), des aides à l'investissement pour permettre aux services d'« aller vers » et « faire venir », des aides aux loisirs/vacances, des aides à la formation (BAFA), l'appel à projets ados/jeunes, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).
- **Promouvoir le vivre-ensemble et la citoyenneté** à travers ses politiques d'Animation de la Vie Sociale (AVS), ses prestations de services (animation globale collective et animation collective famille, animation locale), son appel à projets AVS.
- **Proposer aux habitants une offre de proximité en matière d'accès aux droits et d'autonomie numérique** via des permanences, des points relais dans les QPV, des actions collectives et l'implication dans les Maisons France Services et l'expérimentation Territoire Zéro Non-Recours.
- **Permettre l'amélioration du cadre de vie des habitants dans le cadre du déploiement du projet de rénovation urbaine au Biollay** avec des aides à l'investissement, des services aux familles (EAJE, ALSH, centres sociaux/EVS, RPE, LAEP...), le financement de diagnostics de logements indécents.
- **Poursuivre l'amélioration de la qualité de vie sur les Hauts-de-Chambéry** à travers ses politiques d'animation de la vie sociale (AVS), ses prestations de services (animation globale collective et animation collective famille, animation locale), son appel à projets AVS.



.../...

- **Inscrire les habitants dans des parcours d'insertion socioprofessionnelle sur les Hauts-de-Chambéry** notamment par la mise en place de prestations de services (jeunesse, animation globale collective et animation collective famille) et le soutien à la création de places d'accueil en EAJE et la labellisation de places à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP).

Pour permettre le suivi et l'évaluation des actions en politique de la ville, la CAF s'engage à la transmission annuelle de quelques indicateurs clés de suivi :

- Nombre d'allocataires en QPV (âge, genre, situation familiale...)
- Nombre d'actions financées dans les QPV et nombre de personnes concernées (REEAP, PS jeunes, permanences/points relais CAF dans les QPV, AVIP)
- Nombre de personnes (jeunes et parents) accompagnées (CLAS, LEAP)
- Nombre d'heures réalisées (LAEP)

Référent politique de la ville :

Pauline Payet – chargée de développement territorial

Naïs Matheron – responsable d'action sociale partenariale

ENGAGEMENTS DE CRISTAL HABITAT

INTENTIONS ET OBJECTIFS :

En tant que principal bailleur social implanté dans les deux quartiers prioritaires de Chambéry concernés par ce contrat, notre mission est cruciale pour le développement et l'amélioration des conditions de vie des résidents. Notre présence significative dans ces quartiers nous confère une responsabilité particulière pour impulser, participer ou soutenir des dynamiques positives et durables, sur les 4 axes principaux déclinés ci-dessous dans les engagements.

Il s'agit pour Cristal Habitat de veiller à renforcer la cohésion sociale et les relations entre les résidents, promouvoir les règles de vie commune et la tranquillité au sein des résidences et poursuivre nos engagements de travaux de réhabilitation, de résidentialisation en faveur de la qualité des bâtiments et des logements, en incluant les enjeux de développement durable et de confort thermique.

ENGAGEMENTS :

Cristal Habitat s'engage à mobiliser des collaborateurs, soutenir et participer aux axes suivants du contrat de ville :

Promouvoir le vivre-ensemble et la citoyenneté

- en formalisant chaque année des actions en contrepartie de l'abattement de TFPB dans le cadre de la démarche partenariale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et en participant à ses instances de suivi et de pilotage ;
- en mobilisant des personnels de Cristal Habitat et/ou en organisant des animations mises en place dans l'espace public et en bas d'immeubles ;
- en favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle, comme le dispositif 1 Toit 2 Générations ou la colocation intergénérationnelle permettant de loger un jeune de moins de 30 à bas loyer ;
- en développant des actions ciblées pour accompagner le public senior présent dans le parc de Cristal Habitat et favoriser le maintien à domicile.

Proposer aux habitants une offre de proximité en matière d'accès aux droits

- en mobilisant des collaborateurs de Cristal Habitat pour participer à l'expérimentation Territoire Zéro Non Recours (TZNR),
- en poursuivant l'accompagnement social réalisé par les 4 CESF du bailleur, positionnées en agences de proximité implantées dans chacun des QPV.

Prévenir la délinquance et favoriser la tranquillité résidentielle

- en se mobilisant pour accompagner la collectivité dans le cadre de l'appropriation positive de l'espace public et des actions réalisées pour promouvoir le vivre ensemble ;



- en programmant dans le plan d'actions annuel d'abattement de TFPB la réalisation des chantiers éducatifs et d'insertion ;
- en programmant dans le plan d'actions annuel d'abattement de TFPB des travaux de sécurisation des accès des parties communes ;
- en déployant des dispositifs de vidéo protection avec le soutien du FIPD et de l'abattement de TFPB ;
- en participant financièrement, notamment en contrepartie de l'abattement de TFPB, au dispositif de médiation de rue des Correspondants de Nuit, en QPV et QVA ;
- en s'engageant dans des projets partenariaux locaux pour prévenir la délinquance et les incivilités sur le parc du bailleur.

Permettre l'amélioration du cadre de vie des habitants dans le cadre du déploiement du projet de rénovation urbaine au Biollay et Poursuivre l'amélioration de la qualité de vie sur les Hauts-de-Chambéry

- en valorisant au titre de l'abattement de TFPB des actions portées par des associations dans le cadre des appels à projets portés par le contrat de ville ;
- en poursuivant les travaux de réhabilitation, de résidentialisation et rénovation des espaces communs du parc existant de Cristal Habitat ; et dans le cadre de son action quotidienne de travaux d'embellissement et d'entretien du quartier, de mise en valeur des espaces verts et requalification des usages, de réaliser des actions de renforcement de l'entretien des parties communes et prévention des dépôts sauvages d'encombrants ;
- en accompagnant les occupants à la bonne appropriation des logements rénovés ;
- en favorisant l'implantation d'activités et de commerces de proximité en louant des locaux professionnels et commerciaux à des loyers inférieurs au prix du marché ;
- en poursuivant l'adaptation de l'offre de logements pour répondre aux évolutions de la demande de logements en restructurant des grands logements existants T4 et plus en petits logements T1 bis, T2 et T3 .

Pour permettre le suivi et l'évaluation des actions en politique de la ville, Cristal Habitat s'engage à la transmission annuelle de quelques indicateurs clés de suivi :

- Nombre et type d'actions de soutien à l'appropriation positive de l'espace public
- Nombre de personnes concernées
- Nombre de réunions publiques
- Temps ETP dispositif TZNR
- Coûts de la gestion des encombrants
- Coûts de la gestion des actions de nettoyage et d'entretien (dont lutte contre les nuisibles)
- Enquête triennale permettant d'évaluer la satisfaction des habitants sur la propreté des PC et espaces verts
- Nombre de chantiers éducatifs menés
- Nombre d'associations de locataires dans le parc de Cristal Habitat
- Nombre d'amicales de locataires dans le parc de Cristal Habitat
- Nombre d'associations bénéficiant de minoration de loyer

Référent politique de la ville :

Laetitia LACHAUD

ENGAGEMENTS DE L'OPAC SAVOIE

INTENTIONS ET OBJECTIFS :

Intentions et objectifs de l'OPAC Savoie pour la participation au contrat de ville, convergence avec les politiques publiques et missions...

ENGAGEMENTS :

L'OPAC Savoie s'engage à soutenir et participer aux axes suivants du contrat de ville :

- **Promouvoir le vivre-ensemble et la citoyenneté** en participant, soutenant et organisant des animations mises en place dans l'espace public et en bas d'immeubles, en améliorant le cadre de vie des habitants, en accompagnant des actions intergénérationnelles via notamment l'exonération de TFPB.
- **Proposer aux habitants une offre de proximité en matière d'accès aux droits** dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Non Recours (TZNR) et l'exonération de TFPB, en mettant en place des permanences dans les quartiers.
- **Prévenir la délinquance** en favorisant l'appropriation positive de l'espace public par des financements pour développer des actions de vivre ensemble, d'amélioration des espaces publics et du cadre de vie et de médiation sociale via notamment l'exonération TFPB.
- **Poursuivre l'amélioration de la qualité de vie sur les Hauts-de-Chambéry** en favorisant la propreté dans le quartier notamment par des actions de renforcement de l'entretien et l'accompagnement des habitants dans l'amélioration et l'appropriation des espaces publics.

Pour permettre le suivi et l'évaluation des actions en politique de la ville, Cristal Habitat s'engage à la transmission annuelle de quelques indicateurs clés de suivi :

- Nombre et type d'actions de soutien à l'appropriation positive de l'espace public
- Nombre de personnes concernées
- Nombre de réunions publiques
- Temps ETP dispositif TZNR
- Coûts de la gestion des encombrants
- Coûts de la gestion des actions de nettoyage et d'entretien (dont lutte contre les nuisibles)
- Enquête triennale permettant d'évaluer la satisfaction des habitants sur la propreté des PC et espaces verts
- Nombre de chantiers éducatifs menés
- Nombre d'associations de locataires dans le parc de l'OPAC



.../...

- Nombre d'amicales de locataires dans le parc de l'OPAC
- Nombre d'associations bénéficiant de minoration de loyer

Référent politique de la ville :

Responsable de l'antenne du Bassin de Chambéry

ENGAGEMENTS D'ICF HABITAT SUD-EST MÉDITERRANÉE

INTENTIONS ET OBJECTIFS :

ICF Habitat Sud-Est Méditerranée, est un acteur du logement social et porte à travers ses actions l'engagement du groupe ICF dans les projets de développement, d'animation de la vie dans les quartiers en partenariat avec les acteurs locaux. A travers le logement des cheminots, ICF Habitat vise au rapprochement de l'habitat et des zones d'emploi et à la promotion de la mixité sociale.

Pour ICF Habitat, le logement n'est pas un simple bien de consommation mais doit s'intégrer dans une urbanité, plurielle, ouverte, favorisant l'intégration et le bien-vivre ensemble. L'espace des villes est avant tout un espace vécu par les habitants dans lequel ils s'inscrivent et projettent leurs rêves. Le rôle de ICF Habitat Sud-Est Méditerranée est de contribuer au bien vivre ensemble aux côtés de l'ensemble des acteurs.

ENGAGEMENTS :

ICF Habitat Sud-Est Méditerranée s'engage à soutenir et participer aux axes suivants du contrat de ville :

- **Promouvoir le vivre-ensemble et la citoyenneté** en participant, soutenant et organisant des animations mises en place dans l'espace public et en bas d'immeubles, en améliorant le cadre de vie des habitants, en accompagnant des actions intergénérationnelles et les habitants pour qu'ils deviennent acteurs de leur quartier (appel à projet des locataires) via notamment l'exonération de TFPB.
- **Proposer aux habitants une offre de proximité en matière d'accès aux droits** dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Non Recours (TZNR) et l'exonération de TFPB, en mettant en place des permanences de la gestionnaire de proximité avec un bureau en pied d'immeuble et mise à disposition sur rendez-vous ou visites à domicile avec la conseillère sociale et par l'embauche d'une employée d'immeuble.
- **Prévenir la délinquance** en favorisant l'appropriation positive de l'espace public par des financements pour développer des actions de vivre ensemble, d'amélioration des espaces publics et du cadre de vie et de médiation sociale via notamment l'exonération TFPB.
- **Permettre l'amélioration du cadre de vie des habitants dans le cadre du déploiement du projet de rénovation urbaine au Biollay** par des actions de renforcement de l'entretien (renforcement de la communication sur la déchetterie mobile, passage de l'entreprise à la demande pour l'enlèvement des encombrants, entretien de bacs de compost, jardins partagés, entretien courant des bâtiments assuré par l'employée d'immeuble, prévention lutte contre les nuisibles) et dans le cadre de son action quotidienne d'accompagnement de la qualité des logements avec la mise en place d'une MOUS notamment.



.../...

Pour permettre le suivi et l'évaluation des actions en politique de la ville, ICF Habitat Sud-Est Méditerranée s'engage à la transmission annuelle de quelques indicateurs clés de suivi :

- Nombre et type d'actions de soutien à l'appropriation positive de l'espace public
- Nombre de personnes concernées
- Nombre de permanences et de personnes rencontrées
- Coûts de la gestion des encombrants
- Coûts de la gestion des actions de nettoyage et d'entretien
- Enquête annuelle pour les locataires en place
- Enquête auprès des nouveaux arrivants 1 mois après leur installation

Référent politique de la ville :

Responsable Territoriale de l'Agence Rhône Alpes

ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN :

Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPECIFIQUES :

Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectifs Cap Créa

- **15 briques de solutions :** Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- **Concours Talents des Cités :** un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 :** des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat :** des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab :** des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat :** le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **Le renforcement des actions des Réseaux :** pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.



.../...

- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash** : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement** : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs** : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Référent politique de la ville :

Direction Régionale Alpes / Délégation des Savoie

ENGAGEMENTS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

INTENTIONS ET OBJECTIFS :

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants.

ENGAGEMENTS :

Pour mettre en œuvre les priorités précitées, la Banque des Territoires pourra déployer son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Pour chaque sollicitation financière, l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

La Banque des Territoires pourrait ainsi participer aux axes suivants du contrat de ville de Grand Chambéry :

- **Promouvoir le vivre-ensemble et la citoyenneté** à travers le soutien à l'investissement dans les projets renforçant les équipements nécessaires aux habitants.
- **Permettre l'amélioration du cadre de vie des habitants dans le cadre du déploiement du projet de rénovation urbaine au Biollay** à travers le soutien à l'investissement dans les projets renforçant l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants.
- **Poursuivre l'amélioration de la qualité de vie sur les Hauts-de-Chambéry** à travers le soutien à l'investissement dans les projets renforçant l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants.
- **Inscrire les habitants dans des parcours d'insertion socioprofessionnelle sur les Hauts-de-Chambéry** à travers le soutien à l'investissement dans les projets renforçant le développement économique.

Référent politique de la ville :

Direction Régionale Auvergne Rhône-Alpes / Direction territoriale Arc Alpin



ENGAGEMENTS DES COMMUNES AYANT UN QUARTIER EN VEILLE ACTIVE (QVA)

INTENTIONS ET OBJECTIFS :

En signant le contrat de ville Engagements Quartiers 2030, les communes ayant un quartier en veille active affirment leur volonté de porter un regard attentif et de soutenir, dans le cadre de leurs compétences et en articulation avec la politique de la ville, les territoires vulnérables appelés « poches de pauvreté » par l'État.

Cette mobilisation particulière a pour objectif de prévenir d'éventuelles dégradations des situations socioéconomiques des habitants des QVA qui pourraient les faire basculer dans la géographie prioritaire.

ENGAGEMENTS :

Les communes ayant un QVA s'engagent à soutenir et participer aux axes de travail du contrat de ville, en s'appuyant sur les ressources de leur territoire et sur celles déployées par Grand Chambéry dans le cadre du contrat de ville, afin de rendre les actions plus accessibles et plus adaptées aux habitants en situation de précarité :

- **Accompagner les jeunes dans leurs parcours éducatifs, d'insertion et d'autonomie**
- **Proposer une offre de proximité aux habitants les plus éloignés des services publics**
- **Soutenir et accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants**
- **Promouvoir le vivre-ensemble, la citoyenneté et la prévention de l'isolement**
- **Prévenir la délinquance**
- **Permettre et poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants**
- **Inscrire les habitants des quartiers dans des parcours d'insertion socioprofessionnelle.**

Dans la déclinaison de ces objectifs, un regard particulier sera porté sur la participation des habitants, la promotion de l'égalité femmes/hommes, le respect des valeurs de la République et de la laïcité, la lutte contre toutes les formes de discriminations, la prise en compte des enjeux liés à la mobilité et à la transition écologique.

Pour permettre le suivi et l'évaluation des actions en politique de la ville, les communes ayant un quartier en veille à active s'engagent à la transmission annuelle de quelques indicateurs clés de suivi :

- Nombre de personnes en QVA concernées par les dispositifs/actions (âge, genre)
- Nombre d'actions d'aller vers
- Nombre d'actions menées dans les QVA ou à destination de leurs habitants .

Référent politique de la ville :

Directeurs Généraux des Services









ENGAGEMENTS quartiers2030

